PROGRAMME

DéFI Ville de Bruxelles

ÉLECTIONS COMMUNALES 2018

DéFI

#POUR BRUXELLES

Table des matières

1) **Introduction** **7**
2) **Une Ville plus conviviale et plus sûre** **10**
Contextualisation 10
Nos priorités 11
Nos Propositions 11
1.Prévention **11**
Les Gardiens de la Paix 11
Lutte contre les cambriolages 12
La cohésion sociale 12

2. Sécurité des personnes et des biens 13
Améliorer les délais d'intervention et la sécurité dans chaque quartier. 13
Une police de proximité 14
Harcèlement de rue 14
Une rue sûre pour une Ville sûre. 17
3. Lutte contre les incivilités & Améliorer le cadre de vie 18
Lutter de manière déterminée contre toutes les formes d'incivilités ; 18
Améliorer le cadre de vie 18
Lutter contre la toxicomanie. 19

4. Police aux services des Bruxellois 20
Renforcer l'identité bruxelloise de la zone de police 20
Améliorer l'accueil, le soutien et le service à la victime et la population. 20
Réinstaurer le respect mutuel dans les relations entre les policiers et les citoyens. 20
5. Moyens humains et matériel de la police 21
6. Statut International de Bruxelles 21
7. La sécurité dans votre Quartier 22

3) **Une Ville plus propre** **25**
Contextualisation 25
Nos priorités 26
Nos Propositions 27

1. Entretien de l'espace public 27

Une tolérance zéro contre les incivilités et la lutte contre les dépôts clandestins 27

2. La collecte des déchets 28

Une gestion plus propre des Bulles à verre 28

3. La sensibilisation 28

Responsabiliser les citoyens, les commerçants et les entreprises 29

4. La répression 29

5. Le traitement des déchets 29

Assurer un meilleur recyclage et une meilleure protection de l'environnement 29

6. Valoriser le travail des agents communaux et des associations 30

7. La Propreté dans votre Quartier 30

4) **Mobilité** **32**

Contextualisation 32

Nos priorités 32

Nos Propositions 33

1. Le Vélo 33

2. Deux roues motorisées 36

3. Les Transports en commun 36

4. La voiture 37

Stationnement 38

5. Les piétons 39

6. Transport Fluvial 39

7. Les PMR (Personne à mobilité réduite) 39

8. Entretien des voiries 39

9. La Mobilité dans votre Quartier 41

5) **Gestion de la Ville** **44**

Contextualisation 44

Nos priorités 44

Nos Propositions 45
1. Gouvernance 45
2. Participation Citoyenne 46
Améliorer l'information à destination du citoyen. 46
3. Gestion communale 46
Budget et Finances -Une gestion équilibrée et rigoureuse des finances communales 46
Personnel, 47
Marchés Publics 48
De la Ville et de ses structures 48
4. Une Ville Intelligente 48
Gouvernance 49
Services aux Citoyens 50
Education 50
Ville durable 52
Gestion Intelligente des déchets 52
Economie 52
Culture 53
Transition Numérique pour tous 53
5. La Ville au service de ses habitants 53
6. La Gestion de la Ville dans votre Quartier 53

6) **Le Sport dans la Ville** **55**
Contextualisation 55
Nos priorités 55
Nos Propositions 56
1. Les Infrastructures Sportives 56
2. Favoriser la pratique Sportive pour tous 56
Favoriser la pratique sportive des seniors 57
Favoriser la pratique Handisportive 57
3. Soutien aux clubs Sportifs présents sur le territoire de la Ville 58
4. Le Sport comme vitrine internationale de la Ville 58
5. Le Sport dans votre Quartier 58

7) **Culture dans la Ville** **60**
Contextualisation 60

Nos priorités 60
Nos Propositions 61
1. Bruxelles capitale européenne de la culture en 2030 61
2. Améliorer tout azimut l'accessibilité de la Culture 61
3. Renforcer le lien entre culture et cohésion sociale 62
4. Axer les nouvelles politiques culturelles en direction des jeunes et des nouvelles technologies 62
5. Renforcer le lien culture-école 64
6. Renforcer les lieux de fabrique de création 64
7. Œuvrer au dialogue interculturel 64
8. Intergénérationnel 65
9. Patrimoine 65
10. La Culture dans votre Quartier 65

8) **Economie, Emploi et Tourisme** **66**
Contextualisation 66
Nos priorités 66
Nos Propositions 66
1. Revitalisation des quartiers commerçants 66
Embellir les artères commerçantes 66
Assurer la qualité et la diversité commerciale 67
2. Soutenir l'économie communale 67
3. Soutenir l'emploi local 68
4. Le Tourisme comme moteur économique 69
5. Le commerce et l'emploi dans votre Quartier 69

9) **L'enseignement et la petite enfance** **75**
Contextualisation 75
Nos priorités 75
Nos Propositions 76
1. Accueil de la petite enfance (zéro à trois ans) 76
2. L'enseignement 76

Une offre scolaire de qualité dans sa gestion et ses infrastructures 76
Ecole de l'excellence dans la formation 76
Un meilleur encadrement et un meilleur soutien scolaire 77
Impliquer davantage les parents dans le suivi scolaire des enfants 77
Ecole comme moteur de l'intégration citoyenne 77
Familiarisation au numérique. 78

10) **L'action sociale et l'aide aux personnes** **82**
Contextualisation 82
Nos priorités 83
Nos Propositions 84

11) **Une Ville Jeune** **86**
Nos Propositions 86

12) **Femme dans la Ville** **89**
Contextualisation 89
Nos Propositions 89
La Cohésion sociale 89
Sécurité pour toutes 90
Harcèlement de rue 90
Economie & Emploi 93
Action sociale 93
Le sport dans la ville 94

13) **Logement et Développement Urbain** **95**
Contextualisation 95
Nos priorités 96
Nos Propositions 97
1. Répondre au besoin de logement 97
2. Gestion des logements publics 98
3. Le développement territorial et urbanisme 98
4. Gestion et rénovation de l'espace Public 98
5. Le logement et Urbanisme dans votre Quartier 99

14) **Ville Verte et Durable** **100**
Contextualisation 100
Nos priorités 100
Nos Propositions 100

1. Ville plus verte 101
2. Ville plus durable 103
3. Ville qui réussit la transition énergétique 103

15) **Piétonnier** **104**
Contextualisation 104
Nos Propositions 105
1. Mobilité 105
2. Sécurité 105
3. Propreté 106
4. Commerce 106

1. Introduction

Ces dernières 18 années tous les partis d'Ecolo, au CDH au MR-PS aujourd'hui, tous ces partis ont été à un moment en charge de la gestion de la Ville de Bruxelles. Les problèmes de mobilité, de sécurité et de propreté sont pourtant toujours le quotidien des bruxellois. La suite de ces décennies de gestion politique ont aujourd'hui comme point d'orgue, la majorité PS-MR , son instabilité politique, ses 3 bourgmestres, ses 3 changements dans la composition du collège, son non-respect et sa non-écoute des citoyens et surtout son action qui a terni l'image de la Ville en étant la majorité des « échecs et des scandales ».

Une majorité dont le programme de politique générale prévoyait la mise en oeuvre de grands projets qui ont tous sonné comme de grands échecs.

La première saga fut l'échec du projet Eurostadium, et l'engluement de la Ville dans un bail emphytéotique (malgré les millions investis en frais de consultante d'avocats) qui fait courir aujourd'hui le risque pour les Bruxellois de payer deux fois la facture des errements dans la gestion de ce projet.

La deuxième saga, est la réalisation et la mise en œuvre du projet de Piétonnier. DéFI soutien la philosophie de la création d'un espace piéton dans le cœur de Bruxelles, mais force est de constater que de par la précipitation dans sa mise en place, le développement du projet est un échec :

- Fermeture de la circulation sans autre aménagement concret ayant laissé les boulevards du Centre pendant de longues années à l'état de chancre urbain, sale et insécurisé,

- La non-concertation qui a accompagné le développement du projet qui a nourri l'hostilité au projet et empêché le développement d'un consensus et d'une dynamique positive pour accompagner ce changement majeur de fonctionnalité de ce coeur de Ville.

- Une communication chaotique et impréparée qui a ancré dans l'esprit des Bruxellois que le Centre-Ville n'était plus accessible et ainsi participé à sa désertification.

- Un plan de Mobilité qui ne facilite pas l'accès en au cœur de Ville ni en voiture (comme en témoignent les places vides dans les parkings autour de la zone), ni en transport en commun (notamment à cause des augmentations de rupture de charge), et qui n'assure pas un partage sécurisé de l'espace public notamment pour les cyclistes et les piétons.

La troisième saga fut la gestion et la reprise du Cirque Royal lieu emblématique de la vie culturelle bruxelloise qui fut victime de la soif de grandeur de la majorité qui souhaitait l'intégrer dans le panel de salles gérées par Brussels Expo. Résultat ? Plus d'un an de fermeture, une saga juridique de plus, des commerçants et un quartier privés de son poumon de vie économique, et une baisse de l'offre culturelle à Bruxelles. Aujourd'hui encore, au regard de la programmation et de la gestion des salles sous pavillon bruxellois, l'avenir de l'offre culturelle au sein de cette salle reste une source d'inquiétude.

Une majorité dont le bilan restera marqué par les scandales politiques de gestion publique que furent le Samusocial ou des cumul de rémunérations ayant entraîné les démissions de plusieurs membres du conseil communal tant socialistes que libéraux ! Et les affaires continuent à travers la mauvaise gestion des ASBL telles que GIAL ou récemment Renobru…

Et la liste des non-réalisation et promesses non tenues est encore longue : du non-réaménagement de la place du Sablon, à la salle de Basket pour l'Excelsior toujours attendue, …

Pourtant une alternative existe !

DéFI porte un projet concret et réaliste visant à apporter le changement dans la gestion publique à la Ville de Bruxelles et répondant aux besoins des Bruxellois. Un projet d'avenir #PourBruxelles

Un projet construit autour de 5 axes :

- Gouvernance

DéFI entend apporter un changement de moeurs politiques et pratiques de gouvernance.

Fidèle à son ADN, les candidats et mandataires DéFI mettent l'Ethique et la Bonne Gouvernance au centre de leur action politique et en font une exigence essentielle dans le chef des politiques.

DéFI entend aussi apporter un changement dans la prise en considération du citoyen. Après des décennies de non-respect, non-écoute, non-concertation, DéFI entend considérer le Citoyen comme partenaire dans la co-construction du projet de Ville.

- Laïcité

DéFI est favorable à un modèle sociétal qui se fonde sur l'interculturalisme, c'est-à-dire le partage d'un socle de valeurs communes, transmises par l'enseignement, mais aussi par une politique d'accueil individualisée. La diversité culturelle est une chance pour tous, mais se doit d'être accompagnée par l'autorité publique, pour un « mieux vivre ensemble » qui respecte les origines de chacun et lui fait accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté. Cette conception de la citoyenneté est fondée sur la laïcité politique de l'État qui garantit le respect de la diversité culturelle, linguistique, philosophique ou religieuse dans la conduite des politiques communales. En outre, ce principe requiert l'interdiction du port de signes convictionnels pour le personnel en contact avec les citoyens ». C'est pourquoi pour DéFI la Laïcité doit être la pierre angulaire d'une Ville pour tous ! Une Laicité inclusive qui garantit à chacun le respect de son identité, de sa culture ou de ses croyances dans le respect des lois et valeurs universelles !

- Ville Verte

La Ville de Bruxelles est un joyau qui doit être préservé. Améliorer la qualité de vie au sein de chaque quartier est l'une de nos priorités. La vie en Ville nécessite un cadre de vie vert et propre. La Ville se doit aussi de penser à son développement et à l'avenir de nos enfants. DéFI souhaite accompagner le développement de Bruxelles pour en faire une Ville verte et durable. Cette exigence de transition écologique et durable doit être au centre du développement de chaque projet urbain. La qualité de vie en Ville nécessite également le développement d'espace verdurisé. Au-delà des parcs et de la nécessité de verduriser l'espace public, cela implique aussi de réfléchir aux

nouveaux modes de développement urbains et le développement de bâtiment passif et vert, qui minimise sa consommation énergétique ! Une Ville verte c'est aussi une Ville qui s'engage à réduire sa production de déchets et assure la propreté de son espace public.

Une Ville verte c'est aussi une Ville qui repense sa mobilité en favorisant la proximité des services nécessaires à la vie de ses habitants (écoles, emplois, commerces, culture, sports, services administratifs, …) afin de réduire les déplacements. C'est une Ville qui diminue l'utilisation de la voiture en offrant des alternatives sécurisées et qui développe une offre de transport multimodale faisant la part belle aux modes de déplacements vert (piétons, vélos, transport en commun, voitures électriques,…)

- *Libéralisme social*

L'action de DéFI s'inscrit résolument dans le libéralisme social. Notre projet de vie et de Ville traduit cette doctrine qui soutient et promeut le travail, la liberté 'd'entreprendre et de commercer qui permettent à chacun de trouver les ressources nécessaires à sa prospérité personnelle. Mais c'est aussi s'assurer qu'à travers la production de richesses, s'installe la nécessaire solidarité sans laquelle il n'est pas de prospérité collective. La solidarité nécessaire à la résolution des enjeux de pauvreté, d'accès au logement, et de soutien aux plus démunis. Cela se traduit également par le recours au privé dans les solutions à apporter à ces défis. Le libéralisme social n'est donc pas un système économique fermé, mais une dynamique qui crée les conditions de la prospérité et de la justice collective au sein d'une Ville.

- *Sécurité*

Notre projet de Ville vise aussi à assurer la sécurité de chaque Bruxellois. Dans un cadre urbain comme celui de Bruxelles, la sécurité routière, la sécurité des personnes et des biens doivent être garantis. Cela nécessite le renforcement de la présence policière en rue et prioritairement de proximité mais également de sa capacité d'intervention. L'espace public doit être un espace accessible à tous et partagé dans le respect et dans lequel les incivilités et sentiments d'immunités ne peuvent être tolérés. Enfin à l'heure où 98% des femmes indiquent avoir déjà subi des cas de harcèlement dans l'espace public, DéFI fera de la lutte contre le harcèlement de rue une priorité absolue !

Vous découvrirez ci-dessous les propositions concrètes qui traduisent ce projet de Ville. *Un projet décliné en 14 thématiques et plus de 500 propositions*

Alors, et si on changeait ? Une alternative est possible, DéFI est un parti porté par des femmes et hommes vrais et sincères de conviction, des citoyens engagés pour les Bruxellois, et prêts à travailler #PourBruxelles.

2. Une Ville plus conviviale et plus sûre.

Contextualisation.

Se sentir en sécurité en ville, pouvoir s'y balader en toute quiétude, ne pas craindre pour sa sécurité et celle de ses enfants sont des droits fondamentaux inscrits dans le droit positif belge. Cette attente exprimée vivement par la population ne doit pas rester sans réponse. Or, les citoyens ne peuvent pas accepter l'impunité pour les actes de délinquance et d'incivilité.

Aujourd'hui, toutes les catégories de la population ressentent l'insécurité, et rares sont les citoyens qui n'ont pas eu à subir les conséquences pénibles de la délinquance. Il faut y apporter des réponses multiples par l'éducation, l'information, la prévention, l'intégration, des politiques de proximité et de l'aménagement adapté de l'espace public mais aussi et surtout par une présence policière effective et une suivi réel de leur travail par la justice.

A cet égard, les communes, niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, sont les plus à même d'agir efficacement tant de par leurs connaissances du terrain que par leurs capacités à intégrer et mettre en place différentes politiques de sécurité globales de manière durable.

La Ville de Bruxelles dispose de nombreux leviers pour ce faire tant à travers l'asbl BRAVVO pour ce qui concerne la prévention, que la Zone de Police Bruxelles-Ixelles mais également via les leviers urbanistiques dans le développement, la sécurisation et l'entretien de ses quartiers..

La Zone de Police Bruxelles-Ixelles se singularise par sa situation.

Sa population est très diversifiée, tant dans la représentation de toutes les couches sociales que dans la mosaïque de nationalités et d'origines diverses.

Outre sa diversité de population, la zone doit gérer une Ville au territoire étendu et aux quartiers disposant de leur identité et de leurs problématiques propres.

De plus, on ne peut ignorer la présence de différentes institutions, administrations et entreprises nationales et/ou internationales sur le territoire de la zone qui charrient leur lot de missions particulières (encadrement et maintien de l'ordre lors des manifestations revendicatives et des sommets internationaux, …).

Enfin, quotidiennement, la zone de police accueille sur son territoire de nombreux touristes et navetteurs qui viennent découvrir les différents pôles historiques,

économiques mais également participer aux événements et aux activités récréatives et culturelles.

Gérer tous ces évènements dans une ville métropolitaine est un réel défi !

Nos Priorités

Lutter contre le harcèlement de rue, un #DéFI #PourBruxelles !

Assurer la tranquillité publique, un #DéFI #PourBruxelles !

Plus de patrouilles de police en rue, un #DéFI #PourBruxelles !

Un plan spécifique de sécurité pour chaque Quartier, un #DéFI #PourBruxelles !

Lutter contre les troubles nocturnes par des arrêtés « alcool », un #DéFI #Pour-Bruxelles !

Une application « Police » permettant le signalement de faits, un #DéFI #Pour-Bruxelles !

Nos Propositions

1. Prévention

Identifier les causes de l'insécurité et de la criminalité et lutter préventivement contre celles-ci est certainement la première mesure à développer pour assurer la sécurité des Bruxellois.

- Les Gardiens de la Paix

DéFI entend renforcer la présence des gardiens de la paix dans l'espace public.

DéFI entend exiger de l'État fédéral qu'il organise le cadre et **accorde un statut** aux agents de prévention (gardiens de la paix) afin d'améliorer l'efficacité des agents et de pérenniser la fonction.

DéFI entend mettre en place une formation permettant aux gardiens de la paix de devenir, après la réussite d'examens, agents de police afin que la zone de police Bruxelles-Ixelles dispose d'agents connaissant la Ville et le terrain ;

DéFI entend rediriger les missions des gardiens de la paix vers l'encadrement d'évènements et la surveillance des lieux publics (parcs, salles de sport, agoraspace).

DéFI entend travailler à l'éducation à la lutte contre les incivilités tant auprès des jeunes que des adultes. Cela se fera à travers des campagnes d'informations, d'éducation à la citoyenneté et aux règles du vivre ensemble, ainsi que par un travail de médiation sociale.

DéFI entend renforcer la présence de la cellule tranquillité publique au sein de Bravvo aujourd'hui active principalement dans le quartier Alhambra et le centre-ville (Piétonnier) pour la déployer dans l'ensemble des quartiers qui rencontrent des difficultés de cohabitation entre Habitats/Horeca/Lieux de sorties (Ex: St Géry, Saint Jacques..). Refédérer au sein de Bravvo les cellules gardiens de la paix, tranquillité publique et BrucYteam.

DéFI mènera une politique de prévention contre les actes et agressions homophobes notamment dans le Quartier Marché au Charbon, par une présence d'une cellule spécifique des gardiens de la paix et une formation des agents.

➢ Lutte contre les cambriolages

DéFI entend réunir au sein d'un même lieu et service, les services de techno-prévention de la zone de police et de l'ASBL Bravvo ;

DéFI entend assurer un repérage par des agents de techno-prévention des quartiers sensibles afin de pouvoir contacter les citoyens dont l'habitation est vulnérable de manière préventive ;

DéFI entend assurer dans la semaine qui suit un cambriolage, une visite par un agent de la techno-prévention de l'habitation cambriolée afin de réaliser un diagnostic de sécurité pour lutter contre les récidives ;

DéFI entend créer un observatoire statistique des faits de cambriolages afin de pouvoir améliorer la politique de techno-prévention, l'information aux citoyens, et d'assurer une plus grande surveillance des quartiers à risque par la zone de police.

➢ La cohésion sociale

DéFI entend dans le cadre de sa politique de prévention s'attaquer aux causes socio-économiques qui provoquent de la délinquance en travaillant sur la mixité des quartiers, la lutte contre les inégalités sociales, la stigmatisation et le sentiment de rejet.

Bruxelles, en tant que commune multiculturelle et multi-genre, se doit de mettre en place des politiques qui permettront l'insertion de chaque citoyen, citoyenne, dans notre commune.

DéFI entend travailler l'image de Bruxelles afin qu'elle reflète la tolérance.

DéFI entend impliquer un maximum de citoyens dans la création de projets permettant la diminution des inégalités, via la création de groupes de projets mixtes.

DéFI souhaite être à l'écoute de ses citoyens/citoyennes, afin qu'ils/elles puissent porter à la connaissance des élus communaux, les problèmes de stigmatisation ils/elles font face. Lorsqu'un problème récurrent est pointé, celui-ci sera alors traité par le groupe de travail citoyen.

DéFI entend favoriser la mixité sociale dans les politiques de logement.

DéFI entend encourager les citoyens/ citoyennes à mener ensemble des projets intergénérationnels.

DéFI entend, à travers la pratique du sport, favoriser l'esprit de tolérance à la bruxelloise en créant des compétitions 100% tolérantes. (voir point sport).

DéFI entend favoriser la cohésion citoyenne au travers de projets destinées à la création d'une ville plus durable. En effet, DéFI estime qu'il s'agit d'un très bon moyen de

rassembler tous les citoyens autour d'une problématique qui les concerne tous sans exception.

DéFI entend renforcer la présence des équipes d'éducateur de rue et des politiques inclusions sociales à travers l'ensemble du maillage associatif (Maisons des jeunes, maisons de quartier, associations culturelles et sportives,..) dans tous les quartiers.

2. Sécurité des personnes et des biens

➢ Améliorer les délais d'intervention et la sécurité dans chaque quartier.

DéFI entend améliorer les délais d'intervention des patrouilles de police dans chaque quartier qui composent la Ville de Bruxelles en procédant à une évaluation de la réforme des districts mis en place au sein de la zone de police

DéFI entend développer au sein de la zone de police un plan de sécurité spécifique à chaque quartier tenant compte d'une évaluation des points noirs en termes de sécurité au sein de celui-ci, de sa sociologie et de ses axes/infrastructures structurants (commerciaux, sportifs, culturels, logements, espaces vert, …).

➢ Une police de proximité

DéFI entend développer des antennes de proximité via des commissariats de type « Koban »

- Qu'est-ce qu'un Koban ? C'est une antenne de 5 à 12 policiers d'intervention affectés à un territoire bien précis de la commune, pour des missions précises (faits de délinquance précis tels que les vols, agressions) doté d'un magistrat de référence pour un suivi immédiat des dossiers.

DéFI entend **Spécialiser la tâche d'agents** de quartier par le renforcement de la collaboration avec les antennes de proximité (KOBAN) et les services communaux de la prévention (décrochage scolaire, etc…).

DéFI entend renforcer le lien entre les services de police et la population en privilégiant les patrouilles pédestres, cyclistes et équestres.

➢ Harcèlement de rue

Le parti DéFI défend fondamentalement l'égalité des genres. Dans ce but, nous avons tenté tout au long de notre programme de présenter des mesures qui permettraient de réduire l'écart de ces genres. Pour DéFI, les femmes et les hommes, tous comme les personnes transgenres, doivent occuper la même place dans la société. Voilà pourquoi de nombreuses suggestions sont proposées à l'attention de tous nos citoyens communaux peu importe leur genre.

De par son cadre urbain, une problématique spécifique est majoritairement rencontrée dans les rues de Bruxelles, principalement par les femmes. Il s'agit du harcèlement de rue. Cependant, n'oublions pas que des personnes transgenres ou homosexuelles y sont également confrontées quotidiennement. Voilà pourquoi, nous consacrons tout

un pan de notre programme à la problématique du harcèlement de rue qui constitue pour DéFI une priorité #PourBruxelles ! .

Contextualisation :

Le harcèlement de rue est une question qui fait souvent débat dans le monde politique et médiatique. Il est souvent question de savoir comment endiguer ce phénomène. Pourtant, malgré ces nombreux débats, et des législations en tout genre, aujourd'hui en Belgique, « *98% des femmes ont déjà été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement de rue* »[1]. DéFI déplore ce constat et souhaite faire de la lutte contre le harcèlement de rue une de ses priorités.

Ces dernières années, des actions en tout genre ont été mises en place par des ASBL afin de sensibiliser le grand public à cette problématique. DéFI souhaite apporter un soutien à ces ASBL en les écoutant et en apportant des solutions concrètes.

Nous souhaitons que le problème soit traité de manière efficace dans notre commune bruxelloise. DéFI souhaite mettre en place un programme qui permettra à nos concitoyennes et citoyens de se réapproprier l'espace public, qu'il s'agisse de la rue, des transports en commun, des cafés et autres lieux publics.

Le harcèlement de rue peut être défini de la façon suivante (source la page web de «stopharcèlement.org ».):

Le harcèlement de rue, ce sont les comportements adressés aux personnes dans les espaces publics et semi-publics, visant à les interpeller verbalement ou non, leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle.

Parmi ces comportements intimidants, nous avons répertorié les plus fréquents qui feront l'objet de notre lutte.

- **Le regard fixe**. Ce type de comportement apparait plus souvent dans les transports en commun. Il s'agit d'une personne qui en fixe une autre, sans arrêt, tout le long du trajet. Ce comportement engendre, chez la personne victime de ce regard constant, un sentiment de stress, d'anxiété et de malaise. Ce comportement, bien qu'il puisse paraitre anodin n'en est pas moins grave, puisqu'à répétition, les personnes victimes de ce type de comportement peuvent développer un stress et une anxiété récurrents à la simple idée d'emprunter les transports.
- **Le sifflement ou « klaxon ».** Ces comportements sont souvent vécus par les femmes lorsqu'elles circulent dans l'espace public. Elles peuvent se voir, à tout moment, interpellées de manière agressive par un sifflement ou un klaxon.
- **Les interpellations insistantes**. Ce comportement est le plus controversé lorsqu'on parle de harcèlement. Beaucoup de personnes qualifient cette attitude de « drague maladroite ». Il n'en est rien. A partir du moment où la personne interpellée exprime un refus de continuer la conversation et que la personne qui l'a interpellée insiste, alors il s'agit de harcèlement.
- **Les commentaires sexistes**. Il s'agit là de tout commentaire exprimé à l'égard d'une personne non consentante qui évoquerait un caractère sexiste, c'est-à-

dire, un commentaire dégradant en raison du genre. Ces commentaires peuvent êtres dits distinctement à voix haute, ou chuchotés à l'oreille de la victime.

- **Les commentaires homophobes.** Il s'agit de tout commentaire exprimé à l'égard d'une personne non consentante qui évoquerait un caractère homophobe, c'est-à-dire, un commentaire dégradant en raison de l'orientation sexuelle. Ces commentaires peuvent être dits distinctement à voix haute, ou chuchotés à l'oreille de la victime.
- **Les insultes.** Il s'agit d'une insulte exprimée gratuitement à l'égard d'une personne non consentante. Ces insultes peuvent être dites distinctement à voix haute, ou chuchotées à l'oreille de la victime.
- **Les attouchements.** Ce comportement est celui de toucher, caresser de manière délibérée une personne non consentante afin de se procurer un plaisir sexuel, ceci portant gravement atteinte à l'intégrité de la victime. Ce comportement comprend également les frottements. Ceux-ci sont plus souvent vécus dans les transports en commun, aux heures de pointe. Il s'agit de frotter son sexe contre une autre personne en évitant que celle-ci ne puisse s'en rendre compte à cause de la foule.

Propositions:

Pour cela, nous voulons mettre en place un plan d'action transversal qui se compose de deux axes : un axe préventif et un axe punitif. De fait, même si de plus en plus de campagnes de sensibilisation sur le harcèlement de rue fleurissent en Belgique, très peu de mesures punitives concrètes sont mises en place. Chez DéFI, nous pensons que des mesures punitives doivent être prises afin d'accroitre l'efficacité des campagnes de sensibilisation.

Axe préventif :

- DéFI souhaite apporter son soutien aux ASBL qui luttent contre le harcèlement de rue dans Bruxelles. C'est le cas de l'ASBL « Touche pas à ma pote » créée en 2012 qui mène plusieurs actions de sensibilisation au harcèlement de rue. DéFI estime que le travail fournit par ce type d'ASBL est indispensable à la lutte contre cette problématique et souhaite que la Ville de Bruxelles s'associe avec ces ASBL pour mettre en place des projets communs de plus grande envergure.
- DéFI veut également sensibiliser les plus jeunes à cette problématique.

  Pour cela DéFI entend mettre en place, en association avec les centres PMS des écoles bruxelloises, des programmes de sensibilisation au harcèlement de rue auprès des écoles secondaires de Bruxelles.

  Cela passera aussi par des campagnes au sein des Maisons de Jeunes et Centre de Quartier (comment réagir, le Harcèlement c'est quoi, etc…).
- DéFI souhaite mettre en place un numéro vert spécial pour dénoncer les faits de harcèlement et exploiter l'application « *Herstreetview* » qui permet de signaler ces mêmes faits, notamment aux gardiens de la paix et policiers à proximité.
- DéFI souhaite mettre en place des campagnes d'affichages de prévention du

harcèlement de rue.

- DéFI entend mettre en place des campagnes publicitaires d'envergure afin de sensibiliser les Bruxellois à **toutes les formes** de harcèlement de rue. Pour cela, il est important de les définir clairement afin de pouvoir éduquer nos concitoyens à ne plus les reproduire.
- DéFI souhaite mettre en place un numéro vert pour les cas de harcèlement. Ce numéro sera affiché en masse partout dans la ville de Bruxelles afin que chacun soit informé de leur existence. Ce numéro sera notamment affiché dans les transports en commun, les gares, et autres points stratégiques.
- DéFI entend également exploiter les différentes applications et outils développées par l'ASBL Touche Pas à Ma Pote comme "Her Street View", dans le but de travailler de manière efficace contre le harcèlement de rue.

Axe punitif :

- DéFI entend former les patrouilles de police à cette problématique et en faire une priorité en termes d'intervention. Les patrouilles pourront, après les formations requises, mieux cibler les différents actes de harcèlement et agir en conséquence. Pour faciliter les interventions, DéFI souhaiterait que les patrouilles à pied et à vélo soient renforcées.
- DéFI souhaite étudier la possibilité de mettre en place, pour les harceleurs récidivistes, condamnés plus de 5 fois, qu'il leur soit demandé d'aller effectuer une période de travaux d'intérêts généraux, au sein d'une ASBL qui lutte contre le harcèlement de rue.
- DéFI souhaite également que les agents de la paix de la ville de Bruxelles soient formés à reconnaitre les actes de harcèlement et également formés à agir.

En définitive, DéFI souhaite mettre en place des actions concrètes afin de sécuriser la ville pour les femmes et autres personnes victimes de harcèlement de rue. DéFI souhaite que l'espace public redevienne l'espace public de tous, où chacun puisse se sentir libre de circuler comme il l'entend.

➢ Une rue sûre pour une Ville sûre.

La rue se doit d'être un espace public où chacun trouve sa place et dans lequel la sécurité des biens et des personnes se doit d'être garantie.

DéFI entend augmenter le nombre d'agents déployés dans l'espace public via les patrouilles pédestres, cyclistes que motorisées.

DéFI entend travailler en priorité sur la sécurité en rue et la lutte contre les vols, rackets et escroqueries mais aussi en s'attaquant de manière prioritaire à la lutte contre les insultes, harcèlement sexuel et comportements qui troublent l'ordre public!

DéFI fera la lutte contre le harcèlement de rue une priorité au sein de la zone de police notamment par la sensibilisation et la formation des agents à cette

problématique ainsi qu'une tolérance zéro vis-à-vis de ce type de comportement

DéFI entend bannir de l'espace public les actes nuisant à la sécurité et à la tranquillité du citoyens bruxellois tels que la vente et la consommation de stupéfiants, l'ivresse publique ou encore tout comportement salissant l'espace public. Tous ces délits seront approchés de façon pluridisciplinaire mais également de manière répressive et seront donc sanctionnés.

DéFI entend également lutter contre le phénomène des bandes urbaines:

- En renforçant les moyens de la cellule bandes urbaines de la zone de Police.
- En renforçant la détection de la création de ces cellules
- En renforçant le suivi statistique de ce phénomène
- En travaillant directement au sein des lieux où sont identifiées des bandes

DéFI entend travailler sur la sécurité des biens présents sur l'espace public en luttant contre les bris de glace sur les véhicules en étudiant les zones particulièrement touchées par ce phénomène et en adoptant une stratégie spécifique à ces zones en termes de placement de caméras et de présence renforcée d'agents sur le terrain.

DéFI poursuivra le déploiement de caméras sur le territoire de la Ville et assurera leur entretient et accès aux services de polices.

3. Lutte contre les incivilités & Améliorer le cadre de vie

Les incivilités contribuent de manière primordiale au sentiment d'insécurité. En outre, la qualité de l'aménagement public contribue à la sécurisation et au renforcement du sentiment de sécurité.

➢ Lutter de manière déterminée contre toutes les formes d'incivilités ;

La lutte contre les incivilités souffre du manque de moyens du Parquet qui ne poursuit que trop rarement ce genre de délits.

DéFI entend renforcer la lutte contre les incivilités en renforçant les dispositifs notamment d'amendes administratives

DéFI entend mener une politique proactive en cas d'incivilités répétées pour que le parquet poursuive automatiquement afin d'éviter le sentiment d'impunité

DéFI entend renforcer le mécanisme de flagrants délits notamment via un usage plus généralisé de la verbalisation par caméras.

DéFI entend former et recruter des agents constatateurs en suffisance ;

DéFI entend plaider auprès du Fédéral pour permettre l'instauration de peines de travaux d'intérêt général.

DéFI entend confier le recouvrement des amendes administratives aux services communaux pour décharger les agents de police.

DéFI entend faire en sorte que la Ville se porte systématiquement partie civile quand un auteur de dégradations au mobilier urbain et/ou à l'espace public a été

appréhendé.

➢ Améliorer le cadre de vie

En luttant contre les dégradations du mobilier urbain, en veillant à la bonne gestion du bâti, en mettant en avant le patrimoine social, culturel et architectural de la commune, en adoptant une politique efficace de propreté des voiries communales, et en veillant à un aménagement public sécurisant.

DéFI entend améliorer le maillage des caméras présentes et à disposition de la police sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

DéFI entend travailler sur l'éclairage public afin de favoriser le sentiment de sécurité et éviter les coins coupe-gorges. En procédant dans un premier temps à une intensification et une cartographie basée sur une analyse des faits et plaintes et sur base des demandes des citoyens les endroits leur semblant problématiques.

DéFI entend améliorer la sécurisation des espaces publics tels que les parcs notamment en soirée.

DéFI entend travailler à la répression des nuisances sonores et du tapage nocturne afin d'assurer la tranquillité publique et la qualité de vie en Ville. Notamment en :

- Etablissant une cartographie du phénomène sur base des faits et signalements ;

- Renforçant la coordination des contrôles et constats réalisés par et avec Bruxelles-Environnement et, également, en ne permettant pas la diffusion de musique amplifiée au-delà des 80 ou 90 DB imposés par Bruxelles-Environnement en dehors des établissements ou dans l'espace public

- Prenant des arrêtés de police « tranquillité publique en interdisant la vente d'alcool sur l'espace public au-delà d'une certaine heure et en limitant les horaires d'exploitations des terrasses en concertation avec les habitants et commerçants.

DéFI entend renforcer le travail des médiateurs de l'espace public

DéFI entend se montrer plus strict dans les fermetures effectives des lieux nuisant à la tranquillité publique

➢ Lutter contre la toxicomanie.

Sur son territoire, la Ville de Bruxelles est quotidiennement confrontée à la consommation et la vente de stupéfiants. Ce commerce et cette pratique toxicomane n'est pas sans poser de nombreux problèmes de sécurité au sein de plusieurs quartiers.

DéFI entend se montrer intransigeant afin de lutter contre la toxicomanie, le deal de rue et principalement les réseaux de ventes et les nuisances qu'ils engendrent.

DeFI entend faire de la lutte contre les réseaux de ventes de stupéfiants, l'une des priorités du plan zonal de sécurité.

Toutefois, DéFI Ville de Bruxelles ne considère pas que la pénalisation de la consommation de drogues soit la seule et simple réponse aux nuisances engendrées par celle-ci.

DéFI propose, dès lors, la mise en place d'un système d'accompagnement et de raccrochage socio-sanitaires des toxicomanes ainsi qu'un plan de réduction et de lutte contre la consommation en rue via :

- La réflexion sur l'installation d'une salle de consommation à moindres risques sur son territoire.
- L'implantation de Steriborn sur son territoire.

4. <u>Police aux services des Bruxellois</u>

➢ <u>Renforcer l'identité bruxelloise de la zone de police</u>

DéFI entend développer au sein des zones bruxelloises **le service "jobday"** afin d'intéresser plus de Bruxellois à une carrière dans les services de police.

DéFI soutiendra la création au sein de BPS d'une école des Métiers et de la Sécurité susceptible d'améliorer l'engagement de Bruxellois au sein de la zone de police.

DéFi souhaite étudier la possibilité d'inciter les policiers de la zone de s'installer au sein de la région bruxelloise soit via l'instauration d'une prime spécifique ou via une réflexion sur les primes de déplacement et/ou de délais de mobilisation.

➢ <u>Améliorer l'accueil, le soutien et le service à la victime et la population.</u>

DéFI entend procéder à l'évaluation de la réforme de la zone et de ses districts en termes de qualité de service aux citoyens (temps d'intervention + distances et services d'accueil des commissariats).

DéFI entend améliorer l'accueil des citoyens dans les commissariats en :

- Améliorant de l'aménagement de chaque commissariat.
- Renforçant des formations en écoute.
- Sanctionnant systématiquement tout comportement de discrimination raciale, de genre ou sexuelle dans l'accueil et la prise en charge des citoyens.
- Sanctionnant le refus de prise de plaintes par des agents.
- Informant, au sein des commissariats, les citoyens sur leurs droits et devoirs ainsi que les formalités de saisie du Comité P.
- Développant le système de caméras à l'intérieur des commissariats.

DéFI entend également améliorer et faciliter le dépôt de plaintes notamment en ligne.

DéFI entend développer une application Police dans le cadre de la politique Smart-city de la Ville de Bruxelles en ;

- Permettant d'obtenir les informations utiles sur la zone de police

(commissariats, horaires, compétences).

- Permettant le signalement de faits voire même de dépôt de plaintes.
- Disposant d'un « bouton d'alerte » permettant aux policiers et gardiens de la paix des environs d'être avertis d'une agressions/infractions en cours.

➢ Restaurer le respect mutuel dans les relations entre les policiers et les citoyens.

DéFI entend travailler à restaurer une relation de respect mutuel entre les policiers et les citoyens en :

- Mettant en place des politiques d'éducation au respect des agents de police,
- Travaillant sur l'image générale de la police.
- Mettant en place des rencontres police/citoyens.
- Luttant contre les comportements discriminants et/ou harcelants de certains agents envers la population.

DéFI entend développer une culture policière respectueuse des droits des citoyens et une police qui reflète aussi la diversité des habitants.

DéFI entend mettre en place la **remise d'un récépissé** après un contrôle de police faisant état des données relatives au contrôle effectué (préciser que cela ne dispense pas d'un autre contrôle, et également préciser que cela ne touche pas au statut du policier).

DéFI entend, tant dans l'intérêt du citoyen que de l'agent, **généraliser les "bodycams"** (petites caméras portées par les agents) **dans les zones de police bruxelloises** (sous réserve de l'adoption d'un cadre légal).

DéFI réaffirme son soutien aux agents de la zone qui exercent leur fonction dans des conditions difficiles. DéFI entend poursuivre systématiquement les actes de violence et/ou d'agression envers les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

5. Moyens humains et matériel de la police

Donner les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de leurs missions doit être l'une des priorités de la gestion de la Zone de Police. Sans ces moyens, la zone ne peut efficacement remplir ses missions et assurer la sécurité des citoyens.

DéFI entend renforcer et compléter le cadre de la Zone de Police.

La zone de police Bruxelles-Ixelles manque aujourd'hui de près de 200 policiers. DéFI exigera que ces moyens puissent être financés par le Fédéral et complétés le plus rapidement possible les équipes en priorité par des policiers

recrutés et formés par la zone ou au sein du Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS).

DéFI entend également travailler au sein de chaque commissariat et service pour offrir un cadre de travail agréable aux agents.

DéFI poursuivra la réalisation d'un nouveau commissariat central répondant aux besoins des agents au sein de l'immeuble « de Ligne »

DéFI entend également veiller à la formation continue des agents

DéFI soutiendra la création au sein de la zone d'un Stand de Tir ainsi que la formation de mise à jour adéquate des agents.

DéFI souhaite veiller au maintien, dans une limite acceptable, des surcharges de travail et la correcte récupération des heures supplémentaires.

DéFI entend décharger les agents de police et de quartier du travail administratif, notamment le recouvrement des amendes administratives, en le confiant à des agents communaux.

6. Statut International de Bruxelles

DéFI entend donner les moyens nécessaires à la Zone de Police afin qu'elle puisse assumer le statut de Capitale Internationale de Bruxelles.

DéFI entend faire respecter Bruxelles dans son statut international par le Fédéral par

- Contraignant l'État Fédéral à procéder **à la révision de la norme KUL**, faire l'analyse régulière des besoins de la zone et compléter le cadre afin de couvrir les besoins humains et matériels qui garantiront l'efficacité de la police locale.
- Revendiquant tant une augmentation du cadre du personnel qu'une nouvelle norme de financement, mesures qui tiennent compte des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des zones bruxelloises et qui intègrent leurs spécificités : augmentation de la population et coûts particuliers propres à Bruxelles (coût du personnel qui est plus élevé qu'ailleurs vu les exigences linguistiques, coût de l'immobilier plus important, statut international, navetteurs, nombre de personnes en séjour illégal...).
- Clarifiant les missions entre les polices zonales et la police fédérale
- Exigeant de reconstituer d'urgence une réserve générale complète et opérationnelle d'intervention et de maintien de l'ordre susceptible de venir en appui à la zone.

7. La sécurité dans votre Quartier

7.1 Neder-Over-Hembeek / Laeken - Mutsaard

Le sentiment d'insécurité a grandi dans les quartiers de Neder-over-Hembeek et Laeken-Mutsaard

DéFI fera procéder à une analyse spécifique des besoins et priorités en termes de sécurité sur cette zone.

DéFI entend mettre un plan spécifique de sécurité tenant compte du centre sportif, des nouveaux logements et de l'augmentation de la densité de population. Ce plan devra contenir des solutions spécifiques concernant :

- La surveillance et la sécurité au sein du Centre Sportif du Petit chemin Vert particulièrement le week-end et mercredi après-midi;
- Une surveillance accrue les soirs de match au Centre Sportif et à la piscine de NOH (notamment contre les vols dans les voitures);
- Une surveillance spécifique du Parc Meudon, une amélioration de l'éclairage au sein de celui-ci et l'étude de la possibilité de fermer le parc la nuit,
- En concertation avec les commerçants une vigilance accrue des commerces de la rue François Veekemans. et De Wand.
- Si nécessaire la fermeture des commerces entrainant et/ou « hébergeant » des troubles à l'ordre publiques (notamment du coté du Zavelput);

DéFI entend mettre un focus de sécurité sur le Zavelput la nuit .

DéFI entend développer un plan spécifique de sécurité au sein du quartier Versailles, notamment à partir du nouveau commissariat mais également en renforçant la collaboration avec le logement bruxellois

7.2 Centre Ville - Canal

Plan Sécurité spécifique au piétonnier

La réussite d'un espace piéton au centre de Bruxelles ne peut se concevoir sans que sur celui-ci la sécurité de tous et la tranquillité publique ne soient assurées.

DéFI entend mettre en place en concertation avec la Zone de Police, les commerçants et habitants et utilisateurs du centre-ville, un Plan de Sécurité Spécifique au Piétonnier

Celui-ci devra prévoir :

- Une présence policière permanente sur l'espace piéton,
- La mise en place d'une brigade spécifique de Gardiens de la Paix pour régler les problèmes de partage de l'espaces public (vélos/piétons) contrôler les accès des voitures à la zone, lutter contre l'ivresse sur la voie publique et les nuisances à la tranquillité publique,
- Un plan de lutte spécifique contre le harcèlement de rue,
- Un plan de lutte spécifique contre la vente et consommation de drogues,
- La prise d'un arrêté alcool interdisant la vente d'alcool dans les « night shop » après 22h et la consommation d'alcool en rue après minuit.

7.3 Plan de sécurité spécifique au quartier Alhambra.

Le quartier Alhambra connait une situation particulière. La pratique de la prostitution de rue en journée et soirée y engendre de nombreux problèmes de sécurité.

La difficulté d'encadrement de la pratique prostitutionnel au sein de nos Villes ne date pas d'hier. Plus que jamais, elle remet en lumière la nécessité d'une clarification du Fédéral sur la question de la légalisation, ou non, de la prostitution et sur le rôle des différentes entités dans la gestion politique de la question.
Quoi qu'il en soit, en attendant un positionnement et/ou une réforme claire du Fédéral sur ce sujet, nos municipalités se doivent plus que jamais de « gérer » ces phénomènes, leurs pratiques et leurs nuisances.

Depuis 2012, la Ville de Bruxelles a adopté différents règlements de police interdisant purement et simplement la prostitution dans le quartier. Pourtant, un tel règlement qui viserait l'interdiction pure et simple de la prostitution n'est pas la solution miracle. Force est de constater qu'en voulant adopter une approche prohibitive, la Ville s'est souvent cassé les dents et a souvent opté pour des méthodes illégales, en plus d'être inopportunes, qui n'ont ni éradiqué le phénomène ni jugulé les nuisances et soucis de sécurité dans ce quartier. En outre, les rafles et les arrestations administratives « de masse », ont fait l'objet de rapports négatifs émis par le Comité P. De plus, le dernier règlement Alhambra a été cassé par le Conseil d'Etat, la Ville voulant règlementer par des sanctions communales une matière relevant du pénal.

La prostitution attire effectivement une population génératrice de nuisances et des mesures doivent être prises afin que les riverains de ces quartiers puissent bénéficier d'une qualité de vie digne de ce nom.

C'est pourquoi DéFI préconise une approche prioritairement axée sur la jubilation des nuisances et des problèmes de sécurité dans le quartier via :

- La mise en place d'un Koban dans le quartier, spécifiquement dédié aux problématiques engendrées par la prostitution et ses nuisances connexes.

- Le renforcement de la Brigade des Mœurs et lutte prioritaire contre les réseaux de traites des êtres humains.

- Une approche répressive, au moyen de **sanctions administratives existantes** (salissures, nuisances sonores...) ou de procès-verbaux pénaux (menaces, attentats à la pudeur...) **des individus créant majoritairement des nuisances dans le secteur.**

- **Une approche policière ciblée** sur les groupe identifiés comme générateurs de nuisances toxicomanes et personnes en état d'ébriétés.

3. Une Ville plus propre.

Contextualisation

La propreté publique et la gestion des déchets sont des enjeux de taille pour une capitale aussi urbanisée et peuplée qu'est la ville de Bruxelles. Le bien-être de ses habitants dépend en grande partie du cadre de vie qui lui est offert.

Pourtant, force est de constater que le citoyen, qu'il soit habitant, visiteur ou navetteur, est largement insatisfait de ce qui lui est proposé.

Rues sales, dégradations d'habitats, déjections multiples, poubelles sorties en dehors des heures, voies de tram ou de train souillées et tags multiples pour ne citer que quelques incivilités qui font partie de notre quotidien…

Dans notre sondage, il n'est pas rare que, dans certains quartiers, la saleté soit le principal motif de contrariété des riverains.

Rappelons que la Ville de Bruxelles, c'est 176.545 habitants déclarés qui produisent 13.889 tonnes de déchets. Parmi ceux-ci, en 2015, seuls 6.742 ont été recyclés (soit 48,55% du total des déchets collectés), ce qui ne représente même pas la moitié de ce qui est récolté. Les déchets ont un impact environnemental important.

Au défi d'essayer de rendre les gens plus disciplinés dans la gestion de leurs déchets et de saleté viennent donc s'en ajouter plusieurs autres, particulièrement importants :

Le nettoyage des rues est géré par la Région pour certains grands axes et par les communes pour les autres. Le manque de coordination dans les horaires des balayeurs accompagné des effets dus au vent et au transport des déchets par les animaux rend parfois les rues sales seulement quelques minutes après qu'elles aient été nettoyées.

La lutte contre les dépôts clandestins est particulièrement difficile car ce sont des délits qui s'effectuent en très peu de temps et pas toujours aux mêmes endroits…

Dans un cadre plus centré vers l'écologie en Ville, il importe de changer les mentalités des citoyens pour qu'ils diminuent considérablement leur quantité de déchets ménagers…

Il faut créer des actions citoyennes, avec les enfants et les adultes pour faire de chaque habitant un ambassadeur de la propreté pour sa rue et son quartier.

Et encore plein d'autres choses…

Pour rappel, la Ville est compétente pour:

- Le nettoyage des rues et des trottoirs, vidange des corbeilles publiques, enlèvement des dépôts clandestins, curage des avaloirs, enlèvement des tags et graffitis, entretien des corbeilles publiques, urinoirs et toilettes publics, canisites,…).
- La remise en état de l'espace public pendant ou après les événements festifs, manifestations publiques.
- Le ramassage des feuilles mortes, désherbages sélectifs, épandage de sel en cas de gel.

- L'entretien et du nettoyage des parcs communaux.
- La médiation des demandes des citoyens, sensibilisation, information,
- Les taxes pour infractions/incivilités.

La coordination de ces politiques avec celles de la Région Bruxelloise et la gestion des zones limitrophes entre communes est un des enjeux particuliers du défi de la propreté au sein de la Ville.

Nos Priorités

Une Ville propre, un #DéFI #PourBruxelles !

Lutter contre les dépôts clandestins, un #DéFI #PourBruxelles !

Faire de chaque citoyen un ambassadeur de la propreté publique, un #DéFI #Pour-Bruxelles !

Réduire le nombre de déchets collectés, un #DéFI #PourBruxelles !

Nos Propositions

1. **Entretien de l'espace public**

   DéFI entend confier à un seul opérateur la gestion de la propreté d'une zone selon le principe de l'unité de terrain, l'unité de commandement, l'unité d'action. Ex : confier à un opérateur, la Ville de Bruxelles, la gestion de la propreté de l'avenue Louise et de ses perpendiculaires tant sur la voirie régionale que communale.

   DéFI entend confier à la Ville de Bruxelles la gestion et l'entretien des aubettes de trams et de bus contre une rémunération à verser par la STIB ou son concessionnaire.

   DéFI entend renforcer les équipes de nettoyage de l'espace public et coordonner leur heures d'action (Ex: Après le ramassage des poubelles par Bruxelles-Propreté, le lendemain de l'enlèvement des poubelles d'une zone horeca, après les

pics d'activités de/dans certains quartiers (marchés, lieux de sorties nocturnes, parcs et espaces verts après les journées de beau temps…).

DéFI entend étudier et éventuellement déplacer ou supprimer les poubelles qui engendrent des problèmes de propreté publique.

DéFi entend développer une politique spécifique contre les souillures dues aux déjections humaines et animales dans l'espace public.

DéFI entend développer une approche particulière contre les mégots de cigarettes par:

- l'installation de cendriers (éventuellement ludiques) publiques dans les zones fortement touchées
- le renforcement de la distribution de cendriers portables

DéFI entend instaurer des **opérations de « Grand nettoyage ».**

A l'image de l'initiative prise à Bordeaux, selon un planning annuel, dans des rues différentes, chaque quartier de la commune pourrait bénéficier d'une opération de "Grand nettoyage ". Il s'agit ici du balayage et nettoyage des trottoirs et chaussées, enlèvement des graffitis, enlèvement des encombrants, nettoyage des égouts, remise à niveau, peinture et réfection des potelets et corbeilles si nécessaires, petits travaux de voirie…

DéFI entend promouvoir et sensibiliser l'usage **des poubelles rigides** selon les normes de l'Agence Bruxelles Propreté (ABP) dans les quartiers touchés par l'éventrement des sacs par les renards et les pies.

➢ Une tolérance zéro contre les incivilités et la lutte contre les dépôts clandestins

DéFI entend assurer dans la journée l'enlèvement des dépôts clandestins signalés par le citoyen, les gardiens de la paix.

DéFI entend mettre en place une cartographie des zones les plus touchées par le phénomène de dépôts clandestins afin d'optimiser la surveillance et l'efficacité des opérations « flagrant délit ».

DéFI entend mettre en place une équipe volante chargée de passer tous les jours sur les lieux où s'accumulent régulièrement des dépôts clandestins.

DéFI entend placer des caméras mobiles aux endroits stratégiques identifiés par la cartographie des dépôts clandestins afin de pouvoir verbaliser et prendre sur le fait les coupables d'incivilités.

2. La collecte des déchets

DéFI entend réduire le nombre de déchets produits et collectés par ses services en développant des approches éducatives, de sensibilisation et de responsabilisation de ses administrations. Des actions de sensibilisation à la réduction des

emballages plastiques dans les grandes surfaces et les commerces de proximité seront activement menées par le service éco-conseil de la Ville

DéFI entend améliorer le taux de recyclage des déchets et collectés par le développement de parcelles partagées de compostage, la promotion d'atelier Recup/Réparation, la poursuite de la formation au tri des déchets

DéFI entend améliorer la collecte à domicile des encombrants.

➢ Une gestion plus propre des Bulles à verre

DéFI entend augmenter le nombre de bulles à verre et systématiser leur enfouissement

DéFI entend prévoir à proximité des bulles à verre, des poubelles de tri destinées aux différents emballages ayant servi au transport des bouteilles.

DéFI entend étudier une intégration des bulles à verre dans leur environnement,

Par exemple, pour les bulles à verre non-enfouissables, nous réfléchirons à leur intégration dans le quartier/paysage, leur emplacement (sécurité, propreté, nuisances) et étudier la possibilité de les « décorer » via des projets artistiques.

3. **La sensibilisation :** la prévention des déchets, leur réutilisation et le recyclage !

DéFI entend faire des citoyens des ambassadeurs, acteurs et responsables de la propreté de leur quartier

-> Les habitants :

- Campagne de sensibilisation, implication dans le nettoyage des rues.
- Journées d'éducation des chiens : collaboration avec clubs de dressage.

-> Les écoles :

- Lancer des appels à projets « propreté » et sensibiliser les élèves à la propreté publique.

-> Les touristes :

- Prévoir des campagnes de sensibilisation à destination des touristes : déclinées en plusieurs langues.

  -> Partenariat avec les Maisons des Jeunes autour de projets« Ambassadeur Propreté »

- « Ambassadeurs propreté » : Par exemple dans le cadre d'une campagne de ramassage des déchets avec participation citoyenne ; il s'agit d'un relais local qui peut être une maison de jeunes ou un autre acteur. La campagne peut prévoir des partenaires « people » (tv radio)…pour faire le buzz. Action qui permet

de responsabiliser les citoyens. (Par exemple voir campagne wallonne « grand nettoyage de printemps)

➢ Responsabiliser les citoyens, les commerçants et les entreprises

DéFI entend poursuivre et encourager les contrats de quartier durables qui impliquent et responsabilisent les citoyens.

DéFI entend mettre en place des budgets participatifs propreté publique afin de favoriser la participation accrue des citoyens dans le nettoyage et le verdissement de leurs quartiers.

DéFI entend impliquer les commerçants : prévoir un système d'incitant/pénalité financier en fonction du degré de propreté des abords de leur commerce (bonus malus sur la taxe terrasse par exemple).

4. La répression

DéFI entend étudier la création de « peines alternatives de réparation » pour des infractions à la propreté publique.

Ex: faire nettoyer les tags aux tagueurs, faire nettoyer les accotements par les coupables de gestes de malpropreté.

DéFI entend renforcer les amendes administratives visant les actes de souillure de l'espace public

5. Le traitement des déchets

➢ Assurer un meilleur recyclage et une meilleure protection de l'environnement :

DéFI entend donner une deuxième vie aux objets grâce à une « maison des dons » permettant aux habitants de donner des objets inutilisés mais encore fonctionnels.

DéFI soutiendra et encouragera les politiques de création de ressourceries et des « Repair_Cafés » qui permettent aussi de donner une seconde vie aux déchets.

DéFI entend encourager les pratiques d'économie circulaire en informant les citoyens et entreprises (par exemple : accompagnement par des structures

spécialisées en innovation dans la gestion des ressources, l'environnement et l'économie circulaire)

DéFI entend encourager les bonnes pratiques au sein des administrations : digitalisation, récupération des cartouches d'encre, …

6. Valoriser le travail des agents communaux et des associations

DéFI travaillera à assurer la sécurité des agents dans le cadre de leur travail de terrain.

DéFI mettre en valeur et avant le travail de terrains via des actions de communication.

7. La Propreté dans votre Quartier

Pentagone Centre

Plan Propreté spécifique au piétonnier

La réussite d'un espace piéton au centre de Bruxelles ne peut se concevoir sans que sur celui-ci la propreté publique ne soit assurée.

DéFI entend mettre en place en concertation avec la Zone de Police, les commerçants et habitants et utilisateurs du centre-ville, un Plan de Propreté spécifique au Piétonnier

Celui-ci devra prévoir :

- Une présence permanente d'une équipe de nettoyage de l'espace piéton.
- La mise en place d'une brigade spécifique de Gardien de la Paix et d'un agent constatateur pour veillera la propreté de la zone piétonne notamment en sanctionnant systématiquement les jets de déchets sur la voie publique, en signalant à l'équipe de nettoyage directement un amoncellement de déchet,…etc.
- Un nettoyage systématique dès 6h du matin de la zone piétonne à l'eau afin d'effacer les traces de la nuit.
- Une amélioration de l'horaire et de la coordination de la collecte des déchets des commerces situés sur la zone piétonne.
- Veiller avec les espaces verts à l'entretient permanent des espaces verdunisés présents sur la zone piétonne.
- Installant en terrasses des cafés, à côté des poubelles, à la sortie des battements publics et administrations des cendriers urbains.

Square

DéFI souhaite résoudre les problèmes récurrents de dépôts clandestins dans le quartier. Par exemple: le long du mur aveugle à l'angle de la rue Calvin et la rue de l'inquisition. En plus de la signalisation d'interdiction et la menace d'amendes, nous proposons :

- L'installation d'une caméra permettant la verbalisation des dépôts

- Demander aux gardiens de la paix une surveillance particulière de cet endroit,
- Travailler à l'installation de mobiliers urbains dissuasifs le long de cette zone (Mur végétal, ..).

DéFI souhaite également améliorer la coordination entre les équipes de la propreté des rues et des espaces verts pour nettoyer les squares et la plaine de jeu.

DéFI souhaite installer de cendriers près des bancs dans les parcs et particulièrement dans le haut du square Marguerite.

DéFI étudiera avec la Région et la Commission royale des Monuments et Site une solution pour permettre l'enfouissement des bulles à verre du square Ambiorix.

DéFI souhaite étendre l'expérience pilot menée à Neder-over-Hembeek et Aneesens en installation des OlioBox permettant la récoltes des huiles de fritures usagées à côté des bulles à verres du quartier.

DéFI souhaite établir une convention avec la commune de Saint-Josse pour permettre aux habitants du quartier accéder à la déchetterie de la rue de la Cible.

4. Mobilité

Contextualisation.

Aujourd'hui, le constat est clair.

La qualité de l'air que nous respirons dans beaucoup de quartiers de Bruxelles est mauvaise, cela a des implications sur notre santé, une des causes principales est le trop plein de circulation. Pour respecter nos engagements en matière de réduction des émissions de C02 il est impératif d'aller vers une mobilité ou les modes de déplacement actifs/doux prendront une part importante. Il en va donc de notre santé et de notre environnement.

Bruxelles est une ville complètement engorgée, il est urgent que la situation s'améliore rapidement.

Pourtant, le belge passe deux à trois ans de sa vie dans les transports. Chaque minute évitée dans ceux-ci constitue donc un progrès social et une amélioration significative de sa qualité de vie.

En toute indépendance vis-à-vis des groupes de pression et associations, tout en consultant de manière informative certaines d'entre elles, DéFI de la Ville de Bruxelles a développé un schéma du développement de la mobilité dans notre Ville.

Le chantier est énorme et prendra des années. Il devra se faire dans une saine collaboration avec la Région bruxelloise, gestionnaire de nombreuses voiries situées sur notre territoire et du transport public.

C'est un véritable projet d'avenir réalisable, pratique et durable que nous vous proposons. Il devra être efficace pour plusieurs générations.

Nous devons parvenir à faire coexister, de manière harmonieuse, les différents modes de transport en veillant à ce que chacun puisse circuler confortablement, en sécurité et avec le moins d'entraves possibles sur un espace public insuffisant pour y faire circuler tout le charroi.

DéFI s'inscrit pleinement dans l'objectif de diminution de la présence automobile et de la transition vers modes de transports vert et multimodales !

En tout premier lieu, il faut absolument exiger de la Région et du service des travaux de coordonner les nombreux chantiers disséminés dans toute la Ville et exiger, sous peine de lourdes astreintes, le respect des délais.

Une attention toute particulière doit, bien sûr, être accordée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux services de secours et d'aide aux personnes.

Inciter la Région à concevoir un véritable « Brussels package ». Il devrait être créé et systématisé en incluant les transports de toutes les régions, Villo, le train et certains trajets de taxis de nuit tel le Collecto entre 23h et 7h. On pourrait inciter les entreprises à le fournir aux employés domiciliés hors de la Région bruxelloise.

s'inspirer des exemples européens et participer au programme d'étude de mobilité et programmes européens

Nos Priorités

La mobilité, un #DéFI #PourBruxelles !

Le vélo comme alternative sécurisée, un #DéFI #PourBruxelles !

Tous les quartiers correctement desservis en Transport en commun, un #DéFI #Pour-Bruxelles !

Une Ville accessible à tous, un #DéFI #PourBruxelles !

Un Stationnement suffisant et aisé, un #DéFI #PourBruxelles !

Nos Propositions

DéFI entend privilégier, dans le cadre des réaménagements et de la réorganisation des voiries, un partage équilibré de l'espace public

DéFI entend **mener des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité « écoresponsable »** dès le plus jeune âge dans nos écoles, avec la collaboration des acteurs de la mobilité et dispenser des formations vélo et scooter.

DéFI entend encourager les formes de mobilité partagée présente dans la commune (Carsharing, bikesharing, Carpool, smarttechnology, etc.) et encourager les formes de mobilité intelligente et/ou non-polluante.

1. Le Vélo

DéFI entend développer via le transport à **vélo** une alternative prioritaire pour lutter contre la congestion automobile

Il conviendra de travailler sur les trois types de problèmes rencontrés par ceux-ci : la dangerosité de certains axes, le relief accidenté de la ville, la difficulté de transporter certains objets s'ils sont encombrants.

DéFI entend faire du vélo électrique un axe prioritaire de son projet de développement du vélo comme moyen de transport au sein de la Ville notamment en prévoyant des points de stockages et de recharge sécurisés.

DéFI entend développer des pistes cyclables sécurisées sur le territoire de la Ville.

La pratique du vélo nécessite la construction de pistes cyclables sécurisées, indépendantes des routes destinées aux voitures. DéFI entend mener sa réflexion sur l'implantation de pistes cyclables en essayant d'atténuer autant que possible le conflit entre les vélos et les voitures… Des itinéraires alternatifs avec création de pistes cyclables pourraient être installés dans des rues secondaires au cas où il ne serait pas possible d'en installer sur les axes principaux.

DéFI entend développer les parkings à vélos gratuits et sécurisés de manière permanente dans les quartiers, renforcer l'installation de coins vélos en rue mais aussi d'emplacements dans des parkings publics et aux abords des institutions publiques (administrations, écoles, …), ainsi que lors de grands événements.

DéFI étend également étudier la possibilité de mettre à disposition des emplacements vélos pour des périodes temporaires.

DéFI entend également accompagner le développement du vélo par davantage de formation de ses pratiquants en termes de respect du code de la route et de sensibilisation/formations pour les nouveaux cyclistes.

➢ **DéFI entend mettre enfin en place un plan vélo pour la ville de Bruxelles ;**

Un plan vélo pour la Ville de Bruxelles : développer un réseau maillé de pistes et itinéraires vélo.

Faire de Bruxelles une « ville vélo » : le tour de France c'est bien, mettre en place une politique favorable au vélo, c'est nettement mieux.

Propositions de Défi pour favoriser l'usage du vélo à la Ville de Bruxelles ;

Se déplacer à vélo à Bruxelles, c'est possible et c'est même agréable. Et il y a de nombreuses raisons de favoriser ce mode de déplacement.

D'abord, la qualité de l'air à Bruxelles est préoccupante, en particulier dans les quartiers centraux. La concentration de polluants, dus essentiellement au trafic, est une source de préoccupations en matière de santé publique. Nos enfants et les personnes à la santé fragile sont les victimes quotidiennes de cette situation.

De plus, le bruit, les embouteillages et l'insécurité routière sont des facteurs qui accentuent la pression sur notre environnement immédiat. Ils sont la conséquence d'une politique qui ne fait pas (encore) une place suffisante aux modes actifs de mobilité : la marche et le vélo et aux transports publics.

En matière de santé publique, l'usage de vélo est un atout : son effet sur la réduction de la pollution de l'air et en faveur d'une meilleure condition physique est reconnu. En matière de mobilité aussi, plus de vélos, c'est moins de voitures et elles sont parfois utilisées pour des trajets relativement courts.

L'objectif politique que nous défendons est celui de promouvoir l'usage du vélo. Bruxelles doit et peut devenir une ville « vélo-friendly », comme l'ont fait ou sont en train de le faire d'autres capitales européennes : Copenhague et Amsterdam, mais aussi Paris. Sans parler des villes comme Gand. Si Copenhague obtient 35% de déplacements à vélo, ce n'est pas dû à une « tradition du vélo » ; elle avait vu son nombre de cyclistes divisé par 8 depuis la guerre quand elle a entamé une politique volontariste favorable aux deux roues pour obtenir les résultats provisoires actuels, et Copenhague vise 50% de déplacements vélos d'ici 2020 !

La Ville de Bruxelles n'a pas de plan vélo !

À la Ville de Bruxelles, la politique chaotique de mobilité amène à des incohérences, des contradictions et des échecs. La Ville agit depuis 2 législatures, sans plan de mobilité et sans plan d'ensemble pour la politique vélo.

Force est de constater que la concertation de l'Echevine avec la Commission Vélo ne se passe pas bien et que la Ville travaille sans priorités claires. Chaque aménagement de voirie doit être envisagé dans un objectif d'améliorer les conditions de circulation des piétons, des cyclistes et des transports en commun Dans les quartiers « zone 30 » le respect de cette mesure serait déjà une grande avancée pour la sécurité des cyclistes.

Le vélo dès l'école

La grande majorité des écoles ne disposent pas de locaux pour garer le vélo dans l'école et il n'y a aucun rang d'école organisé. Cela ne favorise évidemment pas une

sensibilisation et une formation à l'utilisation du vélo, alors qu'effectivement il s'agit souvent de trajets relativement courts.

La grande majorité des écoles ne disposent pas de locaux pour garer le vélo dans l'école, seules quelques écoles ont participé au programme d'éducation vélo que Pro Vélo organise depuis 2002 et il n'y a aucun rang d'école organisé. Cela ne favorise évidemment pas l'utilisation du vélo, alors que le terrain est favorable : beaucoup d'enfants habitent près de leur école : 68% des élèves habitent la Ville ; à Laeken, 48% des élèves viennent à pied à l'école et 30% utilisent les transports en commun, tandis qu'à l'école primaire des Pagodes, 62% des élèves viennent en voiture, 29% à pied et seulement 1 % à vélo. Des itinéraires sécurisés, des range-vélos abondants et des formations permettraient d'obtenir une belle proportion de jeunes cyclistes.

Défi propose l'élaboration d'un plan vélo:

Le « plan vélo » proposé par Défi s'inscrit dans une volonté de cohérence et de concertation avec le plan mobilité de la Région bruxelloise.

Il a comme objectif de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements et développera des actions de promotion et de sensibilisation à l'usage de vélo.

Défi entend donner une grande place à la concertation avec les habitants et revalorisera le travail de la Commission vélo de la Ville de Bruxelles.

Défi mettra sur le site de la Ville les comptes rendus des travaux de la Commission vélo et réalisera une fois par an une évaluation de la politique vélo qui sera transmise au Conseil Communal.

Ce plan vélo comportera :

- Des aménagements pour des pistes cyclables séparées et/ou des itinéraires vélo en toute sécurité pour un montant de 6 millions d'euros sur une législature.
- Une carte avec les différentes infrastructures prévues et l'identification des points noirs et des priorités des aménagements à réaliser ; il identifiera les itinéraires continus à réaliser.
- Une politique pour la promotion du vélo dans les écoles : avec la programmation des aménagements adéquats (range vélos), des rangs vélos et des itinéraires à aménager prioritairement.
- La mise en place de services pour cyclistes, en particulier pour faciliter et sécuriser le parcage des vélos, sans oublier d'encourager les vélos à assistance électrique.
- La mise en place d'un stationnement sécurisé pour vélo lors des grands événements : Plaisirs d'hiver, concerts, BSF etc.

2. « Deux-roues » motorisés

DéFI entend favoriser le développement, encourager, faciliter, sécuriser et encadrer les déplacements aux « deux-roues » motorisés.

Compte tenu des nombreux avantages que représentent les « deux-roues » motorisés (parking facilité, assurance généralement moins onéreuse, rapidité du transport, prix d'acquisition, etc.) et des risques sanitaires et environnementaux induits par la congestion automobile, les scooters ou les motos offrent une alternative intéressante en matière de mobilité. Une étude réalisée par « Transport & Mobility Leuven » estime que, dans l'hypothèse où 10% des automobilistes coincés dans les embouteillages se rendraient au travail en « deux-roues » motorisés, l'impact sur la longueur et le nombre des embouteillages afficherait un recul de 40%.

Si les « deux-roues » motorisés constituent une alternative en matière de mobilité à côté des transports publics, du vélo et de la marche à pied - qui doivent demeurer les modes de locomotion prioritaires -, les conducteurs de scooters et de motos restent néanmoins un type d'usager de la route courant un risque important d'être impliqué dans un accident.

DéFI entend améliorer l'état des voiries afin d'assurer en priorité la sécurité des cyclistes et des motards.

DéFI entend penser lors de chaque projet de réaménagement de l'espace public aux possibilités de parkings pour les « deux-roues » motorisés.

3. Les Transports en commun

DéFI entend améliorer les collaborations avec les acteurs régionaux de la mobilité dans l'objectif de renforcer l'offre de transports en commun tant quantitativement que qualitativement et au regard des attentes des habitants des quartiers et des lieux d'intérêt de notre commune, et conformément notamment au Plan Bus de la Région.

DéFI entend soutenir la Région dans ses efforts pour améliorer l'accessibilité des quartiers et du centre-ville et assurer une capacité suffisante sur l'axe Nord-Midi.

DéFI entend travailler prioritairement à la sécurisation des transports en commun et des stations.

En termes de sécurité, il faut reconvaincre toute une série de citoyens bruxellois, principalement les femmes et les personnes âgées, de recommencer à les fréquenter. Pour cela, DéFI entend réaliser une étude systématique des points noirs en termes de sécurité du réseau de transport en commun présent sur son territoire. Le but est d'assurer la sécurité dans tous les arrêts, toutes les stations de métro , et toutes les modes de transport en commun notamment en aménagement et sécurisant les lieux. DéFI veillera à augmenter les effectifs de police, de gardiens de la paix veillant à la sécurisation des transports en commun.

DéFI entend travailler avec la Région pour l'amélioration de la vitesse commerciale, et donc la fréquence de passage, et du maillage des transports en commun dans chaque quartier et dans les liaisons inter-quartier de la Ville.

DéFI entend travailler avec la Région pour améliorer le maillage, l'offre et l'efficacité du transport de type « Collecto ».

4. La voiture

DéFI entend réduire la présence automobile au sein de la Ville et réduire le nombre de déplacements effectués par ce mode via la mise en place d'alternatives sécurisées, propres et efficaces.

DéFI n'entend toutefois pas bannir la voiture de la Ville mais axer son développement sur un usage multimodal.

DéFI entend interdire certaines voiries aux camions de plus de 12 tonnes et promouvoir des camionnettes plus petites à faible consommation énergétique.

DéFI entend étudier l'ensemble du réseau routier de la Ville pour y repérer les points noirs de sécurité et y remédier.

DéFI entend renforcer et sensibiliser aux outils virtuels et applications permettant de favoriser la mobilité des différents acteurs qui parcourent le territoire communal et digitaliser via une plateforme des places de stationnement en voiries.

DéFI entend lutter contre le phénomène des « double file » : sanctionner les livreurs qui la pratiquent en journée et imposer des heures de livraison, surtout dans le centre de la Ville.

DéFI entend favoriser le développement et l'usage de la voiture électrique.

- En installant des points de recharges en voirie, dans les parkings publics et aux abords des administrations publiques.
- En veillant dans le cadre de la délivrance de permis pour la construction de parking à la mise à disposition d'un certain nombre de places offrant des possibilités de rechargement
- En étudiant la possibilité d'une taxation allégée des places de parkings réservées aux voitures électriques
- En étudiant la possibilité d'une réduction du cout de la carte de stationnement pour les voitures électriques
- En précédant à l'électrification du parc automobile de la Ville de Bruxelles et de ses structures.

➢ Stationnement

DéFI entend prévoir des emplacements spécifiques pour les médecins et les infirmiers/ères à domicile.

DéFI facilitera le stationnement des personnes en services médicaux et soins, en développant un système de vignette à apposer sur les emplacements privés leur permettant de s'y stationner durant leur intervention

DéFI entend accompagner les Régions dans le développement sur et aux alentours du territoire de la Ville de parkings de dissuasion à des prix compétitifs et connectés aux réseaux de transport public.

DéFI entend favoriser le stationnement pour les riverains et en ce sens :

- Compenser hors-voirie, toutes suppressions de places en voiries : cela peut se faire par une meilleure gestion des parkings existants.
- Mettre à disposition les parkings d'entreprise ou sous les immeubles de bureaux.
- Diriger les véhicules utilitaires dans les zones prévues à cet effet. (issus du programme PRB à vérifier ne veut rien dire.

DéFI est favorable à ce que dans chaque quartier des places soient réservées pour les seuls riverains.

DéFI entend préserver le stationnement dans les quartiers en instaurant en concertation et à la demande des riverains des zones bleues.

Le stationnement des autocars pose un problème particulier. DéFI demande à la Région de créer une gare d'autobus comme cela existe dans d'autres villes.

5. Les piétons

DéFI entend dans le cadre de l'aménagement et la rénovation des trottoirs systématiquement s'assurer de la sécurité et leur conformité sur base des normes des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

DéFI entend identifier les zones de dégradation des trottoirs afin d'améliorer le cheminement des piétons et PMR :

- S'assurer de la bonne exécution du Programme PAVE (à expliquer) au niveau communal en planifiant les rénovations et réparations.
- Demander à Bruxelles Mobilité d'améliorer l'efficacité de ses

interventions.

DéFI entend finaliser la sécurisation des abords des écoles et des lieux accessibles au public et sécuriser les cheminements menant à celles-ci.

DéFI entend aménager certains dispositifs de la voirie pour certains usagers de la route comme les cyclistes et les motards.

DéFI propose la création d'une brigade d'intervention rapide pour les réparations des trottoirs. Nous exigeons l'abandon des réparations par un système d'asphaltage des pavés manquants (également sur la chaussée).

6. Transport Fluvial

DéFI entend intensifier le transport par voie fluviale le long du canal.

DéFI entend étudier la création ou l'évolution du Waterbus en une vraie ligne de transport fluvial tout au long du canal en instaurant des stations de chaque côté de celui-ci. On pourrait s'inspirer du concept de vaporetto vénitien…

DéFI entend intensifier le transport de marchandises par la voie fluviale.

7. Les PMR (Personne à mobilité réduite)

DéFI entend intégrer systématiquement la dimension personnes à mobilité réduite (PMR) dans les politiques d'infrastructures et de voiries, notamment avec la collaboration avec les associations et par le respect du VADE-MECUM des personnes à mobilité réduite **(***cfr*. les mesures**).**

8. Entretien des voiries

Assurer l'entretien et la sécurité des usagers des voiries doit être une réalité à Bruxelles.

DéFI entend identifier les zones de dégradation des trottoirs afin d'améliorer le cheminement des piétons et PMR :

- s'assurer que lors de chaque construction et rénovation des trottoirs ceux-ci soient aux normes PMR,
- S'assurer de la bonne exécution du Programme PAVE (à expliquer) au

niveau communal en planifiant les rénovations et réparations.

- Demander à Bruxelles Mobilité d'améliorer l'efficacité de ses interventions.

DéFI veillera à assurer la durabilité des voiries en adaptant les Cahiers Spéciaux des Charges lors des marchés publics de travaux ;

DéFI veillera à un entretien efficace et qualitatif des voiries en mettant :

- Un numéro vert et un développement et amélioration de l'application « FixMyStreet » pour facilité le signalement et le délai d'intervention dans les réparations.
- en proposant la création d'une brigade d'intervention rapide pour les réparations des trottoirs. Nous exigeons l'abandon des réparations par un système d'asphaltage des pavés manquants (également sur la chaussée).

9. Le survol de Bruxelles

Les exigences de DéFI pour réduire les nuisances aériennes générées par l'aéroport de Bruxelles-National ne datent pas d'hier. Cela fait des années, en effet, que DéFI relaie les
préoccupations légitimes des riverains et habitants concernés, et mène des actions.

En 1999 déjà, à l'initiative de Didier Gosuin, alors ministre de l'Environnement, la Région bruxelloise se dote d'un arrêté pour faire respecter le droit de tous les Bruxellois au sommeil et à un environnement sain. L' « arrêté Gosuin », dont l'application a été confirmée par les plus hautes instances judiciaires belges et européennes, était né. Il représente à ce jour la seule arme juridique dont dispose la Région pour fixer les limites acceptables en termes de bruit

DéFI a été à l'initiative d'une motion votée au Conseil Communal demandant la fin de la route du Canal et **l'interdiction des vols de nuit.**

Fidèle à son engagement, DéFI entend continuer son combat pour défendre les intérêts des bruxellois contre les nuisances induites par le survol des zones densément peuplés de la Ville de Bruxelles

DeFI entend donc continuer à exiger auprès du Gouvernement Fédéral :

1) Toute **route aérienne** fasse l'objet d'une étude d'incidence et d'une **consultation publique préalable**.

2) Tout survol nocturne au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Bruxelles National soit **interdit entre 22h et 7h**.

3) Les opérations soient interdites à l'aéroport de Zaventem, pour tous **les avions les plus bruyants,** selon les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

4) Le survol des **zones densément peuplées soit interdit**.

5) La **route du canal** soit supprimée, puisqu'elle impacte particulièrement les habitants de la Ville de Bruxelles.

6) Une **stratégie aéroportuaire** soit mise en place au niveau du pays, exploitant les spécificités de chaque aéroport, **Liège étant reconnu et adapté pour le fret** (8ème position sur le marché européen en matière de transport de marchandises).

7) Les procédures aéronautiques soient **contrôlées par une autorité indépendante**, **incluant des représentants régionaux**.

8) **Belgocontrol** applique de manière transparente les **normes de vent** et les procedures.

9) Belgocontrol fasse appliquer **l'instruction d'éviter la Région bruxelloise** (Avoid EBP-01), en détournant les flux d'atterrissage.

10) **La noise abatment procedure** (NA) soit réintroduite avec montée rapide pour tous les décollages et descente continue pour tous les atterrissages.

11) La vitesse limite de la noise abatment procedure soit **déterminée sur base d'une étude des conséquences** et soit valable pour **tout appareil opérant à l'aéroport** national.

12) En cas d'infraction aux procédures aéronautiques publiées dans les A.I.P., des **sanctions administratives** soient dressées par la DGTA[1] .

13) La **planification et la gestion foncière soient optimisées** pour réduire les incidences sur les habitants.

14) La gestion du bruit passe par des **moyens efficaces d'insonorisation** ayant fait leurs preuves dans d'autres aéroports (à Liège, par exemple).

15) Conformément à la demande conjointe de l'association des pilotes et de Belgoncontrol, un **ILS soit installé sur la piste 07 L** afin d'améliorer la sécurité des opérations à l'aéroport de Bruxelles-National et de diminuer les nuisances sonores lorsque cette piste doit être utilisée.

DéFI souhaite également d**emander au gouvernement bruxellois que :**

1. L'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles qui confère à la Région bruxelloise, depuis le 15 octobre 2005, le pouvoir d'exiger des astreintes à l'encontre du fédéral pour chaque infraction constatée à **l'arrêté Gosuin soit signifié**, et ce conformément à l'engagement pris par la Ministre bruxelloise de l'Environnement.

[1] Conformément à l'art. 21, chapitre II « Dispositions pénales » et à l'art. 46, chapitre III «Amendes administratives », de la loi du 27 juin 1937 portant révision à la loi du 16 novembre 1919 relative à la réglementation de la navigation aérienne.

2. Les **sonomètres WSL-Idea et WSP-Corn** situés en zone 2, soient **déplacés en zone 1**, où les seuils sont moins tolérants.

3. Des **sonomètres soient placés dans l'axe de la piste 01** pour constater les nuisances des atterrissages sur cette piste.

4. Un **groupe de travail** réunissant les Communes, l'IBGE et la Région, composé d'experts et de techniciens, soit mis en place en vue du suivi de **l'implantation des sonomètres** et de l'accompagnement quant à **l'analyse des données collectées** par le réseau de sonomètres.

5. Une **étude épidémiologique** aux contours définis par un comité scientifique soit menée sur **l'impact du trafic aérien pour les populations vivant en Région bruxelloise**.

10. La Mobilité dans votre Quartier

9.1 Neder-Over-Hembeek & Laeken - Mutsaard

Malgré les améliorations apportées par le Plan Bus de la Région Bruxelles-Capitale, la desserte en transport en commun de Neder-Over-Hembeek reste un enjeu fondamental.

DéFI entend étudier l'implantation d'une ligne de tram à NOH dont le tracé serait défini avec les habitants allant au moins jusqu'à l'hôpital militaire et si possible connecté à un parking de dissuasion

DéFI entend améliorer et sécuriser par l'implantation d'une piste cyclable séparée la traversée du Pont Van Praet

DéFI entend mettre en place un plan Vélo/Ecole sécurisé pour les écoles officielles et libres présentes dans le quartier comprenant :

- des itinéraires sécurisés et identifiés reliant les points d'entrées aux écoles
- des box vélos sécurisés dans ou aux abords des écoles,
- etc…

DéFI entend faire du terminal à passagers de Meudon un nœud de mobilité multimodale en :

- Assurant sa connexion avec les itinéraires cyclistes et prévoyant si nécessaire un parking sécurisé.
- Etablissant une connexion avec un arrêt de transport en commun.
- Étudiant la possibilité de créer une traversée vers Haren.

DéFI entend mettre en place, en collaboration avec la police, des radars à divers endroits afin de limiter les excès de vitesse trop fréquents dans certaines rues. (EX : Avenue de Versailles)

9.2 Laeken - Heysel/Bockstael

DéFI entend étudier la réalisation d'une piste cyclable séparée et sécurisée de la route au boulevard Emile Bockstael et à l'avenue Houba de Strooper.

Les quartiers de la Place Bockstael rencontrent un problème de parking essentiellement pour les riverains. Des solutions innovantes pour les riverains seront trouvés par le partage des places existantes dont celles des supermarchés, des zonnings ou autre. Le concept du parking partagé ? Le propriétaire loue des places de stationnement inutilisées (en soirée ou la nuit) à des Laekenois ou à leurs visiteurs à des prix accessibles.

Le centre multimodal d'importance régional de la Place Bockstael doit être rendu plus visible et plus attrayant. La Ville fera de la rénovation de la station de métro et de la gare une priorité et mettra tout en œuvre pour obtenir des résultats auprès de la STIB et de la SNCB.

DéFI entend lutter prioritairement contre le stationnement des camions dans le quartier en:

- Interdisant le stationnement de ceux-ci lorsqu'ils dépassent un certain tonnage.
- Procédant à la pose de sabots en cas de stationnement illégal.
- Limitant le nombre de cartes de stationnement pour ce type de véhicule.

9.3 Centre Ville – Canal

DéFI souhaite travailler à une amélioration de la connexion vers le Pentagone via le Boulevard d'Ypres et le Quai de la Houille, afin d'inciter les résidents des projets immobiliers localisés à proximité du Quai des Péniches à rejoindre le Pentagone via une promenade piétonne sécurisée.

Plan Mobilité spécifique au piétonnier

L'enjeux du Piétonnier est plus que jamais son accessibilité. DéFI entend faire de la révision du Plan de Mobilité l'une de ses priorités, cela par une évaluation stricte de son impact, une concertation sur une nouvelle mouture de celui-ci, une amélioration de l'accessibilité aux Parkings, une amélioration de la desserte Nord/Sud du Pentagone et la réouverture éventuelle de certaine rue secondaire, et la modification de certains sens de circulation (Ex: tourne à gauche au bout de l'avenue Dansaert pour permettre d'accéder aux parkings Ecuyer/DeBrouckère).

Devenu un lieu conviviale, DéFI entend lancer une étude en concertation avec les habitants et commerçants sur une piétonnisation partielle (à certaine période (Week-end d'été?)) de la Place St Catherine et éventuellement des quais.

9.4 Marolles

DéFI entend améliorer le stationnement et la disponibilité de places de parking dans les Marolles

DéFI souhaite travailler à une diminution de la congestion automobile via :

- Sécuriser piétons et cyclistes.
- Piétonnisation Flexible du quartier en concertation avec les habitants et commerçants éventuellement le weekend en été.
- Proposer des zones de stationnement temporaires pour les clients des magasins d'équipement de la maison.

DéFI souhaite améliorer les connexions avec les autres quartiers bruxellois via signalisation spécifique (Indiquer les temps de marche sur les panneaux indicateurs) ;

- Connexion avec le Sablon
- Connexion avec le Boulevard de Waterloo
- Connexion avec quartier Midi-Lemonnier qui permettrait une connexion piétonne Gare du Midi-haut de la ville.

9.5 Squares

DéFI entend travailler à la sécurisation du carrefour Charlemagne/Square Ambiorix.

DéFI entend réaliser en concertation avec les habitants, un plan de mobilité spécifique au quartier visant à diminuer la densité automobile en luttant principalement contre le trafic de transit à travers le quartier.

DéFI entend demander à la Région de revoir le projet Rond-Point Schuman et de réaliser une étude d'incidence et de mobilité de ce projet sur la mobilité dans le quartier.

DéFi entend procéder à la rénovation des trottoirs des rue Calvin et de l'Inquisition.

DéFI entend travailler à la revitalisation de la chaussée de Louvain entre le boulevard Clovis et la rue du Noyer.

9.6 Haren

De par sa situation géographique Haren souffre d'un manque de connexions aux transports en commun et liaison avec le centre-ville mais également le reste de la Région. DéFI entend travailler à l'amélioration de cette connexion en :

- Améliorant la desserte en transport en commun !
- Améliorant la desserte en transport en commun ver NOH
- Promouvant l'utilisation du train pour rejoindre le centre-ville
- Plaidant pour la mise en place d'une liaison (éventuellement en tram) entre Haren et Roodebeek
- Connectant Haren au système Villo
- Prévoyant des box à vélo

DéFi entend également sécuriser les piétons et cyclistes rue de la Paroisse

DéFI entend procéder à la sécurisation du carrefour et la modification des feux à la sortie de Haren par la Chaussée D'Haecht

9.7 Louise/Roosevelt

DéFI propose la création d'un itinéraire piétons-cyclistes continu de la place Stéphanie au Bois de la Cambre du côté gauche de l'avenue Louise, en symétrie au site propre du tram existant en rive droite en venant du centre.

5. Gestion de la Ville

Contextualisation.

Sous cette législature l'image de la Ville de Bruxelles a été ternie par la majorité PS/MR.

Entre les scandales dans la gestion publique, les sagas dans la gestion de grands dossiers (Piétonnier, Stade, Cirque Royal, …), les conflits avec les citoyens et la culture de l'imposition de la décision politique dans les projets de réaménagements urbains, le lien de confiance entre les citoyens et les élus politiques se sont distendus.

Pour DéFI la gestion d'une Ville se doit de considérer le citoyen comme co-constructeur et partenaire du projet de politique communale. L'autorité publique se doit de considérer avec respect le citoyen et le monde associatif et assurer les conditions d'un dialogue avec lui dans la gestion de la Ville.

Retrouver une gestion de la Ville pour et par ses habitants, restaurer la confiance de ceux-ci dans leurs représentants politiques, assumer une gestion de la Ville saine et rigoureuse, réaliser des projets dans l'intérêt, le dialogue, l'écoute et avec la participation des citoyens, tels sont nos défis.

+ citoyen comme du contrôle politique

Nos Priorités.

Un Bourgmestre et Echevins à temps plein pour leur Ville, un #DéFI #PourBruxelles !

La co-construction des projets via un Code la participation citoyenne, un #DéFI #PourBruxelles !

Une application « MaVilledeBruxelles » ,un #DéFI #PourBruxelles !

Faire de Bruxelles une Ville Intelligente, un #DéFI #PourBruxelles !

Nos Propositions

1. Gouvernance

DéFI entend faire appliquer le décumul intégral des fonctions de Bourgmestre et d'Echevin.

DéFI entend mettre fin à la rémunération des mandats dérivés/accessoires de la fonction de bourgmestre, échevin, président de CPAS

DéFI entend mettre en place un cadre transparent des dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevins ou du bourgmestre.

DéFI entend s'assurer de l'application du principe de rémunération des mandats publics à la présence effective du mandataire dans l'exercice de ses fonctions.

DéFI entend veiller à la transparence des mandats, rémunérations et avantages en nature des mandataires publics via la mise à jour permanente du cadastre des

mandats communaux et para communaux et de sa publicité via le site internet de la commune.

DéFI entend fixer et organiser par l'ordannance l'éventuelle rémunération des conseillers communaux siégeant dans les organes de gestion des ASBL communales ou intercommunales.

DéFI entend mettre en place une déclaration personnelle de prise d'intérêts (mandats et revenus) obligatoire à charge de chaque bourgmestre, échevin, président de CPAS.

DéFI entend interdire aux bourgmestre, échevins et président de CPAS qui sont par ailleurs avocats, notaires, huissiers ou réviseurs, de travailler pour quelque autorité administrative que ce soit.

DéFI entend lutter contre les conflits d'intérêts en obligeant tout mandataire à déclarer préalablement lors de tout débat ou vote dans quelque instance ou organe d'une institution publique où il siège, les intérêts qui, en raison de son activité professionnelle, de sa participation au capital d'une société, des mandats privés qu'il détient ou de sa situation familiale, pourraient porter atteinte à l'intérêt général.

DéFI entend déchoir de plein droit de leurs fonctions les membres des exécutifs communaux qui sont inculpés ou font l'objet d'une citation directe par le Parquet devant le tribunal correctionnel.

DéFI entend veiller au rapportage transparent des intercommunales et des ASBL communales auxquelles sont liées les villes et communes, par une présentation annuelle au conseil communal de leurs rapports d'activités, du bilan et du projet de budget.

DéFI entend faire adopter en début de mandature communale d'un code éthique des mandataires, validé par le conseil communal, contenant toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique.

DéFI entend encadrer strictement et fixer via un débat public les rémunérations dans les structures publiques communales et para communales.

DéFI entend plafonner les rémunérations au sein des structures para-communales et faire strictement respecter les prescrits régionaux en la matière

DéFI entend assurer la représentation des partis de l'opposition au sein de chaque structure publique communale ou para communale

DéFI entend poursuivre la politique de rationalisation du nombre de structures publiques communales ou para communales

2. Participation Citoyenne

DéFI entend créer un Code de la participation citoyenne au niveau local.

Il formalisera les procédures d'initiative personnelle et d'association des citoyens à la décision de l'autorité pour des projets qui concernent leur cadre de vie,

l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace public, la gestion d'une institution publique…

Il imposera à l'autorité publique de prévoir une première phase d'écoute et de participation citoyenne avant la décision de lancement d'un projet urbain et de motiver sa décision sur base des remarques émises durant cette phase.

DéFI entend augmenter et développer le recours aux budgets participatifs dans les quartiers.

DéFI favorisera, dans l'application de ses politiques, le recours aux mondes associatifs et les considéra comme partenaire dans la construction du projet politique.

➢ Améliorer l'information à destination du citoyen.

DéFI entend créer une cyber-lettre communale et développer la présence communale sur les réseaux sociaux.

DéFI entend faire développer une application "MaVilledeBruxelles", qui permettra au citoyen de rester connecter à toutes les informations de la ville, mais aussi de participer à la gestion de leur ville mais aussi leur faciliter la vie d'un point de vue administratif. Point développé dans Smart-City.

DéFI entend promouvoir davantage le site internet de la commune et développer son interactivité en systématisant la commande à distance des documents administratifs et le partage d'informations.

DéFI entend développer et assurer le droit d'interpellation des citoyens via les réseaux sociaux. Par exemple Cellule de veille twitter

DéFI entend développer la retransmission en direct des conseils communaux

Développement d'une application « participation citoyenne » permettant l'interpellation des élus en direct, des votes interactifs durant les conseils communaux.

3. Gestion communale

➢ Budget et Finances -Une gestion équilibrée et rigoureuse des finances communales

DéFI entend assurer l'équilibre annuel du budget et des comptes de la Ville. DéFI entend améliorer la perception des centimes additionnels au précompte immobilier via une meilleure détermination, avec la Région, du patrimoine bruxellois et une augmentation du nombre d'agents de la cellule « cadastre ». DéFI entend prévoir le remboursement d'une partie des centimes additionnels communaux pour les jeunes qui achètent un premier bien sur le territoire de la Ville.

DéFI entend maintenir le taux de perception des centimes additionnels à l'IPP à 6%.
DéFI entend augmenter les taxes sur ce qui nuit au « vivre ensemble » : les

immeubles inoccupés ou à l'abandon, les incivilités en matière de propreté publique, la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités aux domiciles.

DéFI entend créer une cellule spécialisée dans le contrôle de l'affectation des subsides octroyés aux ASBL présentes sur le territoire de la Ville.

DéFI entend assurer la pérennité budgétaire de la Ville de Bruxelles par un monitoring constant des dépenses, une prévision des coûts structurels liés au lancement d'un nouveau projet dans le cadre d'un plan budgétaire à 10 ans.

DéFI entend procéder à l'évaluation des moyens et ETP accordés aujourd'hui à chaque projet, s'assurer de leur effectivité, de leur efficience, et de l'actualité de leur opportunité.

DéFI entend rechercher systématiquement à créer des synergies et économies d'échelles notamment dans les coûts de fonctionnement d'une structure afin d'optimaliser la concentration des moyens vers le service rendu aux citoyens.

DéFI entend recourir principalement aux mécanismes d'«appels à projet » dans le cadre des procédures d'octroi et d'attribution des subsides communaux.

➢ Personnel,

DéFI entend améliorer le cadre de travail des agents qui relèvent de la commune ou des ASBL liées

DéFI entend relever le défi des pensions pour le personnel de la Ville de Bruxelles tant dans le maintien de leurs droits que dans la pérennisation de son financement de manière supportable pour le budget communal.

DéFI entend réaliser un cadastre des emplois et un tableau de gestion de l'évolution du personnel communal.

DéFI entend relever le taux d'emplois des personnes porteuses de handicap.

DéFI entend lutter contre l'absentéisme au sein du personnel de la Ville et de ses structures.

DéFI entend appliquer le principe de laïcité et de neutralité de l'administration communale en interdisant le port de signes ostentatoires mais tout en garantissant le respect de la diversité des convictions philosophiques et religieuses.

DéFI entend favoriser la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organismes communaux.

➢ Marchés Publics

DéFI entend objectiver les recrutements communaux afin d'éviter le copinage, noyautage et politisation de l'administration.

DéFI entend développer une Centrale d'achat communes Ville - CPAS – Zone de Police et structures para communales.

DéFI entend inscrire la Ville et ses services dans une logique d'achat durable et efficient

DéFI entend faire des marchés publics un outil de gestion publique en y traduisant ses objectifs sociaux, environnementaux et d'amélioration du service aux citoyens

- De la Ville et de ses structures

La Ville de Bruxelles compte de très nombreux satellites et structures para-publiques qui gravitent autour d'elle.

DéFI entend recentrer les missions de ces structures vers le service aux citoyens et/ou aux administrations qu'elles sont censées rendre afin d'éviter qu'elles soient détournées au profit de pouvoirs de prébende et/ou d'enrichissements personnels, qui ont alimentés les scandales de gouvernance ces dernières années.

DéFI entend étudier, pour chacune de ces structures, les possibilités de rationalisation de celles-ci avec pour objectif, la diminution du nombre de celles-ci.

DéFI entend développer les synergies en termes de gestion des structures para-communales, notamment au niveau de la gestion RH et des marchés publics, afin de diminuer les coûts de fonctionnement des différentes structures publiques.

DéFI entend renforcer la coopération entre les structures para-communales et les autres niveaux de pouvoir, notamment régionaux.

DéFI entend étudier, pour les structures qui entrent en concurrence avec une activité privée, le bien-fondé de leur maintien ou la possibilité de libéraliser celles-ci (Ex: Les Cuisines bruxelloises).

4. Une Ville Intelligente

DéFI entend faire entrer la Ville de Bruxelles pleinement dans le 21ème siècle à travers un développement important de sa stratégie de la Ville Intelligente ou « Smart-Ctiy ».

Une Ville Intelligente n'est pas seulement un concept de numérisation et d'informatisation de la cité, le concept de Smart City renvoie à une conception plus large de la politique de la Ville.

« Dans une ville intelligente, les nouvelles technologies de l'information et de la communication se traduisent par un meilleur service public envers le citoyen, un meilleur usage des ressources et mois d'impacts sur l'environnement » *définition d'Eurocities

Une Ville intelligente renvoie à l'utilisation des nouvelles technologies comme moyens afin de développer une conception globale de la Ville qui vise à améliorer son efficacité, sa qualité de vie et de service mais aussi son développement Durable.

La construction de la Ville de Bruxelles en Ville Intelligente englobe donc de manière transversale l'ensemble de ses domaines d'actions politiques, l'ensemble des aspects et outils technologiques mais aussi une philosophie de développement durable de la cité autour de la participation citoyenne et de la gouvernance, de la gestion de l'environnement et des ressources, et d'une croissance économique et d'efficacité de services.

Des exemples à l'étranger comme à Lyon démontrent tout le dynamisme qu'apporte le développement d'une stratégie Smart-City.

- ➢ <u>Gouvernance</u>

DéFI entend développer un axe Gouvernance dans sa stratégie « Smart-City » à la Ville de Bruxelles

L'utilisation des nouvelles technologies permet un accès et un contrôle citoyen plus important sur la gestion publique, une meilleure information des décisions et débats

politiques ainsi qu'une meilleure participation citoyenne à la gestion de la Ville de Bruxelles.

La transparence comme garant de la Bonne Gouvernance.

DéFI entend systématiser la publication des décisions des autorités politiques et des structures liées sur Internet.

DéFI veillera à la juste publication du cadastre des mandats et rémunérations des mandataires publics .

DéFI considère internet comme un espace d'expression et de participation démocratique ;

Dans ce contexte, DéFI souhaite développer le projet. E-participation :

DéFI souhaite que les citoyens disposent d'un droit d'interpellation numérique des autorités et services publiques de la Ville (politique, administrations, ….)

DéFI souhaite la diffusion des conseils communaux et éventuellement certains événements politiques importants (conférence de presse, commission de concertation, réunion de quartier, séance d'information citoyenne, …) sur internet

DéFI souhaite développer les services d'échange et de communication avec le citoyen en créant une cellule dédiée à la gestion de ses réseaux sociaux, assurant une réponse systématique aux interpellations des citoyens via ses réseaux et un suivi auprès des services compétents des demandes et ou récriminations qui lui sont adressés.

DéFI entend rendre disponibles les données de la Ville de Bruxelles en Open Data

➢ Services aux Citoyens

L'avènement des smartphones, la généralisation des outils informatiques (ordinateurs, tablettes,…) et l'hyperconnexion de nos sociétés ouvrent un immense potentiel dans la facilitation et l'amélioration du service aux citoyens.

DéFI entend faire développer une application « MaVilledeBruxelles », centralisant et mettant à disposition de chaque citoyen le panel de la stratégie Smart-City.

Cette application permettrait une meilleure information des citoyens sur les services de la Ville.

Elle reprendrait un dossier personnalisé et personnalisable donnant accès au dossier administratif du citoyen. Elle pourrait permettre d'introduire des demandes administratives et d'obtenir un suivi de l'état d'avancement de celle-ci (Permis d'Urbanisme,…).

Elle permettrait une amélioration de l'information vers les citoyens via des notifications « Push »

Ex : Evénements, Mobilité, Sécurité, Inondation, Permis Urbanisme, Soirée d'information citoyenne ..

DéFI entend développer et faciliter le service Irisbox

DéFI entend améliorer le service aux citoyens porteurs d'un handicap notamment via la traduction par tablette en langage des signes et/ou langues étrangères.

DéFI entend établir des SAL (Service Level Agrement) pour les services de premières lignes aux citoyens

➢ Education

DéFI souhaite construire l'école numérique de demain. Les logiques de SmartCity et de formation à l'éducation intelligente doivent aussi pénétrer nos écoles et nos logiques d'enseignements. Actuellement 279 tableaux blanc interactif (TBI) aussi appelés tableau numérique interactif (TNI) est un écran blanc tactile relié à un ordinateur et à un vidéoprojecteur, sont recensés au sein de 90 établissements de la Ville de Bruxelles, ainsi que 841 tablettes pour 35 établissements.

DéFI entend donc poursuivre la politique d'équipement des établissements scolaires de ces outils d'apprentissage numériques.

Toutefois, comme le démontre l'étude « *Les pratiques d'enseignement et d'apprentissage avec le numérique: le cas des tableaux blancs interactifs et des tablettes numériques au sein des écoles de la Ville de Bruxelles* », afin de favoriser l'intégration et l'utilisation concrète de ces outils, DéFI entend repenser la méthodologie d'équipement numérique des classes et écoles de la Ville de Bruxelles en favorisant d'abord leur installations à la suite d'un appel à projets.

DéFI entend également développer des espaces d'apprentissage adaptés aux besoins des enseignants et des élèves.

DéFI entend développer une formation continue et spécifique des enseignants ainsi qu'un accompagnement pratique dans l'utilisation de ces outils d'apprentissage numérique.

DéFI souhaite également que chaque établissement dispose d'un enseignant référent chargé de sensibiliser et d'accompagner ses collègues.

DéFI instaurera également des formations « codage » dans et à côté du parcours scolaire.

➢ Ville durable

DéFI entend positionner la Ville de Bruxelles comme métropole innovante en terme de réseau intelligent (Smart Grid). Les réseaux intelligents ou « smart grids » sont des réseaux d'électricité qui, grâce à des technologies informatiques, ajustent les flux d'électricité entre fournisseurs et consommateurs. En collectant des informations sur l'état du réseau, les smart grids contribuent à une adéquation entre

production, distribution et consommation Monitoring énergétique et gestion bâtiment public

DéFI entend prévoir que chaque projet de rénovation urbaine s'inscrive dans la logique Smart-City et d'Eco-quartier via des mécanismes d'éco-rénovation des habitations intégrant un système de suivi énergétique pour les résidents ;

A l'instar du quartier Hikari, à Lyon, au cours de sa législature DéFI entend développer le premier quartier à énergie positive, c'est-à-dire un quartier durable, faisant la part belle à la biodiversité et produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.

➢ Gestion Intelligente des déchets

DéFI entend développer dans les endroits stratégiques le recours aux poubelles Intelligentes

DéFI entend faciliter le signalement des dépôts clandestins par application et récolter les données pour constituer une cartographie du phénomène

➢ Economie

Le développement de la Ville de Bruxelles comme ville intelligente représente aussi un formidable enjeu économique.

Ce développement se fera en co-production public-privé-citoyens, ce qui permettra l'innovation et l'expérimentation ;

DéFI entend développer un Espace Numérique Entreprise, et autres accélérateurs de start-up, incubateurs, espaces de travail de groupe (coworking), pôles de compétitivité, les clusters numériques et autres fablabs

DéFI entend développer un lieu d'innovation, d'incubation et de développement d'entreprises innovantes sur la ville de demain, à partir des données urbaines publiques et privées.

DéFI entend développer un partenariat avec les Universités notamment sur la formation universitaire aux métiers du numérique

DéFI souhaite étudier la possibilité du financement de politique publique via un recours au Crowdfunding

DéFI entend promouvoir des concours de création/développement d'appli Smart-City

DéFI soutiendra le développement d'application de service aux citoyens

DéFI souhaite développer un outil d'identification des cellules commerciales vides et immeubles à l'abandon.

➢ Culture

DéFI entend ouvrir un lieu (à l'image des « Maisons Folie de Lille » ou de « la Gaîté Lyrique » à Paris) axé sur les cultures numériques notamment le jeu vidéo pouvant accueillir expositions temporaire et permanente, création du jeu vidéo amateur, studio de création et filière de formation. Installation d'un agoraspace (sans éclairage) à l'arrière de la rue de Verdun.

➢ Transition Numérique pour tous

DéFI entend favoriser l'accès de tous aux nouvelles technologies comme critère indispensable de la réussite du développement d'une ville intelligente.

DéFI propose de développer/renforcer les ateliers et formations à la transition numérique pour les personnes âgées.

En partenariat avec la Maison de l'Emploi et l'Agence Locale pour l'Emploi, DéFI entend développer un programme de formations informatiques gratuites à l'intention des travailleurs de l'ALE et maison de l'emploi, ainsi que des demandeurs d'emploi de la commune.

DéFI entend concrétiser un espace public numérique (EPN) qui serait une structure d'accueil du public proposant des initiations et formations à l'Internet et à l'informatique ainsi qu'un accès à l'Internet en priorité dans le réseau de bibliothèques.

DéFI entend continuer à développer l'accès gratuit au wifi dans l'espace public

DéFI veillera à ce que chaque lieu culturel et bibliothèque dispose d'ordinateurs à destination du public

5. La Ville au service de ses habitants

DéFI entend assurer à chaque citoyen un service de qualité dans le cadre de ses démarches administratives communales

DéFI entend diminuer les tarifs des actes administratifs

DéFI entend améliorer la décentralisation des services administratifs dans les quartiers en renforçant les antennes locales, étendant leurs heures d'ouvertures et augmenter les services disponibles au sein de chacune d'elles.

DéFi souhaite développer la demande et le suivi informatique des demandes et démarches administratives pour éviter les déplacements vers les antennes communales.

6. La Gestion de la Ville dans votre Quartier

6.1 Neder-Over-Hembeek

Au vu de l'évolution démographique de NOH, il faudrait pouvoir accueillir les citoyens qui font actuellement la file dans la rue du Craetveld devant la maison communale. Adapter voudrait dire trouver un autre endroit adéquat, celui existant étant beaucoup trop petit pour le nombre de citoyens qui doivent être suivis. Pourquoi ne pas investir d'autres lieux, par exemple le commissariat de NOH qui sera bientôt déménagé vers l'Avenue de Versailles.

DéFI est conscient du nombre croissant de la population à NOH. DéFI entend donc adapter les infrastructures communales afin de pouvoir accueillir les citoyens dans les meilleures conditions possibles.

DéFI entend également créer d'autres infrastructures en vue de s'adapter à la démographie croissante dans le quartier. Nous prévoyons donc la création d'une école de devoirs afin que tous les enfants puissent en profiter.

DéFI entend faire face à la mauvaise communication des évènements culturels en mettant en place une brochure d'information à destination des habitants du quartier, afin que les habitants puissent prendre part à la vie du quartier.

6.2 Pentagone Centre

DéFI n'est pas favorable au projet newton dans sa version actuelle. Si un projet de nouvelles construction doit y être réalisé, DéFI veillera à l'harmonisation des gabarits des nouvelles constructions avec le bâti existant place Jambeline de Meux.

DéFI souhaite étudier l'installation et l'ouverture d'une maison de repos dans le quartier Nord -Est

6. Le Sport dans la Ville

Contextualisation.

Offrir à chaque citoyen la possibilité de pratiquer son sport tel est notre engagement #PourBruxelles.

La pratique sportive est multiple, d'amateur à professionnel, en club ou individuel, dans les rues ou les parcs ou dans des infrastructures publiques ou privées.

Offrir à chaque Bruxellois l'accessibilité au club ou à l'infrastructure nécessaire à la pratique de son sport et ce quel que soit son quartier ou sa situation sociale est l'une de nos priorités.

Car au-delà de ses bienfaits sur la santé, la pratique sportive est aussi source de développement personnel et de cohésion sociale.

La Ville de Bruxelles a la chance d'offrir à ses concitoyens une offre d'infrastructures sportives variées comprenant des complexes et centres sportifs, des terrains de sport en extérieur, des terrains de tennis, des salles omnisports, des gymnases, des salles d'arts martiaux et des piscines.

Mais par son étendue géographique, ces équipements sont inégalement répartis dans l'ensemble des quartiers. Travailler au développement des infrastructures nécessaires au sein de chaque quartier telle est notre volonté.

Cette ambition passe aussi par un travail de rénovation des infrastructures vieillissantes qui composent le parc sportif de la Ville.

En outre, Bruxelles, Ville internationale et capitale européenne, se doit également d'être en mesure de rayonner à l'international. C'est pourquoi , DéFI entend également se doter des infrastructures nécessaires à l'accueil de grandes compétitions internationales pas seulement dans tous les sports.

Bruxelles c'est aussi une richesse et une diversité de clubs sportifs qui sont autant de vitrines de notre Ville qui nécessitent d'être soutenus. De l'encadrement et la formation dans les écoles de jeunes, au soutien aux clubs de l'élite qui sont la vitrine du sport professionnel, DéFI entend être aux côtés des clubs pour accompagner leur développement.

Enfin, des infrastructures et clubs de qualité n'ont pas d'intérêt si les Bruxellois quelles que soit leur classe sociale n'y ont pas accès. C'est pourquoi DéFI entend travailler à une meilleure accessibilité des clubs et infrastructures sportives par une politique de subventions intelligente et équitable.

Nos Priorités

Une salle de Basket aux normes pour les compétitions européennes, un #DéFI #PourBruxelles !

Des infrastructures internationales d'athlétisme pour les clubs, et le Mémorial Van Damme, un #DéFI #PourBruxelles !

Des infrastructures sportives dans chaque quartier et accessible à tous, un #DéFI #PourBruxelles !

Favoriser la pratique handisportive tant dans son accessibilité que par sa diversité, un #DéFI #PourBruxelles !

Nos Propositions

1. Les Infrastructures Sportives

DéFI entend remettre à plat le dossier de construction du Stade National.

Après l'échec du projet Eurostadium, DéFI entend repartir d'une page blanche dans le dossier du Stade National selon les principes suivants :

- Si un stade uniquement au football doit être érigé, il se doit de l'être uniquement sur fonds privés.
- Toute participation de fonds publics à projet de Stade National sera conditionnée à la réalisation d'un stade multifonctionnel permettant la pratique et l'accueil de compétitions internationales de plusieurs sports (Football, Athlétisme, Rugby, Hockey, Tennis, …)
- Etudier sérieusement la piste de la rénovation du Stade Roi Baudouin
- Recherche, en Région Bruxelloise, d'un autre emplacement pour un grand Stade National multifonctionnel

DéFI entend renforcer la destination sportive du futur parc sportif du plateau du Heysel en augmentant la capacité des vestiaires et en créant une buvette pour chaque club résident.

DéFI entend soutenir activement la création d'une salle multisport permettant d'accueillir les compétitions internationales de basket et notamment l'accueil des matches européens du Basic-Fit Brussels !

DéFI entend investir dans les infrastructures socio et ludo-sportives de proximité et les doter d'un encadrement spécialisé.

DéFI entend investir dans des gradins et des structures sportives mobiles dans toutes les salles qui en ont besoin et où il peut y en avoir. Se servir également de ces structures lors de tournois organisés dans les rues, par exemple en été ou lors de fêtes de quartier.

DéFI entend développer un plan de rénovation des infrastructures sportives existantes.

2. Favoriser la pratique Sportive pour tous

DéFI entend améliorer le dispositif des chèques sports communaux.

DéFI entend instaurer la gratuité d'accès aux salles omnisports publiques pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans inscrites en championnat et pour les

mouvements de jeunesse ou associations locales dans le cadre d'activités en collaboration avec la commune.

Des partenariats pourront se faire entre la commune et les clubs sportifs pour que ceux-ci puissent y trouver des joueurs. Un véritable contrat existerait ainsi entre les associations de jeunes et les clubs sportifs.

DéFI entend ouvrir les infrastructures sportives scolaires en dehors des heures de cours.

DéFI entend réinstaurer la compétition interscolaire (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport…).

DéFI entend créer pour les enfants entre 3 et 5 ans une « carte d'identité sportive » dès l'école gardienne. Cela permettrait ainsi à leurs parents de connaître et comprendre les aptitudes de l'enfant.

DéFI entend dans le cadre des journées scolaires blanches, organiser des initiations au sport en partenariat avec les écoles et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

DéFI entend défendre l'approche genrée des budgets de fonctionnement et d'investissements sportifs.

DéFI entend, mettre en place un programme d'intégration de tous les genres dans un projet d'investissement sportif. Par exemple lors de la création de terrain de football, la commune devra s'engager à promouvoir la création d'une équipe féminine, ou mixte.

DéFI s'engage à tenir compte de l'offre grandissante de pratiques sportives et d'investir prioritairement dans les pratiques sportives mixtes.

DéFI s'engage à sensibiliser les jeunes à l'inclusion de tous les genres dans les pratiques sportives.

➢ Favoriser la pratique sportive des seniors

DéFI entend organiser des activités sportives à l'attention des seniors (marche nordique, sport-santé, je cours pour ma forme), et informer ceux-ci par des panneaux de communication spécifiques. Cela devra se faire par petits groupes, en tenant compte des spécificités de chacun.

Les mêmes initiatives doivent être prises vis-à-vis des malades chroniques ou en voie de guérison qui subissent des pathologies dans lesquelles le sport est

recommandé. Des partenariats doivent être établis entre nos établissements sportifs et nos hôpitaux.`

➢ Favoriser la pratique Handisportive

DéFI entend sur base d'un cadastre de l'accessibilité des infrastructures mettre en place un programme de mise aux normes des infrastructures et centres sportifs.

DéFI mettra en place un subside complémentaire pour les clubs intégrants dans leurs écoles et équipes des Handisportifs

DéFI souhaite encourager la mise en place de tournoi de sport mixe (valide et handisport) afin de favoriser la rencontre et l'inclusion des sportifs porteurs de handicap.

3. Soutien aux clubs Sportifs présents sur le territoire de la Ville

DéFI entend organiser une meilleure visibilité des sports communaux et mettre en place une gestion centralisée de la vente d'espaces publicitaires qui permettrait de rapporter plus aux clubs et aux sponsors d'être plus visibles.

DéFI entend instaurer une subvention complémentaire pour les clubs qui forment des entraîneurs ou des arbitres en remboursant tous les frais de formation.

DéFI entend réduire la charge administrative et tendre vers la simplification pour les clubs sportifs dans les démarches de demandes de subsides – de matériel (formulaire uniforme régional-communauté – commune).

4. Le Sport comme vitrine internationale de la Ville

DéFI recherchera à accueillir, dans un cadre budgétaire rigoureux, de grandes compétitions sportives comme vitrine internationale de la Ville

DéFI se prononce favorable à l'accueil, sur base de l'expérience du Mémorial Van Damme, à l'accueil d'un championnat d'Europe ou du Monde d'athlétisme.

En tant que capitale de l'Europe, Bruxelles, commune multiculturelle et caractérisée par ses différences multiples, se doit d'être un exemple au niveau de la tolérance. A cet égard, DéFI souhaite véhiculer cette image de ville avant-gardiste et tolérante, via la pratique du sport.

DéFI entend donc favoriser la création d'équipes mixtes, comprenant tous les genres.

DéFI entend favoriser la création d'équipes mixtes, comprenant des personnes handicapées et valides.

DéFI entend favoriser la création de compétitions sportives tolérantes, constituées d'équipes de tous les genres, tous les âges, autres. Ce type de compétition aura pour but de démontrer la possibilité de la pratique du sport ensemble. Ce type de

compétition pourrait avoir lieu en plein air dans les rues de Bruxelles, afin de faire profiter le plus grand nombre de touristes du vrai esprit sportif à la bruxelloise.

5. Le Sport dans votre Quartier

5.1 Neder-Over-Hembeek

- Rénovation de la piste d'athlétisme du centre sportif du Petit Chemin Vert
- Rénovation du parking du centre sportif du Petit Chemin Vert

5.2 Laeken – Heysel

- Améliorations du Parc sportif prévue dans le cadre de NEO : buvettes, grilles autour des terrains et de la piste d'athlétisme,…
-

5.3 Marolles

- Mise à la disposition de la population de la salle de sport de l'école Baron Steens
- Organisation d'une randonnée vélo touristique et culturelle

5.4 Pentagone Centre

- Remise en valeur de la petite salle omnisports de la rue de la Roue
- Rénovation des vestiaires et des salles du stade Vander Putten

5.5 Haren

- Installation d'un agoraspace (sans éclairage) à l'arrière de la rue de Verdun.

7. Culture dans la Ville

Contextualisation.

La vie en ville fait la part belle à la culture et doit concerner un maximum d'habitants. Elle ne peut se limiter à être une vitrine pour les touristes et l'image de la ville, même si cultiver celle-ci est essentiel à son rayonnement.

La ville est un acteur important de la vie culturelle par ses multiples activités et institutions. Comme pouvoir organisateur de 9 musées et centres d'art, 7 centres culturels, d'un réseau de 17 bibliothèques, de 12 salles de spectacles, d'une dizaine de festivals et événements culturels, elle dispose de leviers importants pour améliorer l'offre culturelle à Bruxelles.

La vie culturelle de notre ville et de ses quartiers est un élément essentiel de la nouvelle politique que nous souhaitons mener avec les Bruxellois pour les Bruxellois.

Une politique culturelle à l'échelle de notre ville doit mêler manifestations grand public et vie de quartier, rayonnement international et aide aux artistes de la ville, soutien tant aux arts populaires qu'aux arts émergents.

Il convient également d'apporter une attention particulière à la médiation culturelle afin d'améliorer l'appropriation de la culture par l'ensemble de la population par rapport à une consommation passive.

Nos Priorités

La Ville Capitale Européenne de la culture en 2030, un #DéFI #PourBruxelles !

Favoriser l'accès gratuit à la culture, un #DéFI #PourBruxelles !

Un Espace d'exposition et de création culturel numérique, un #DéFI #PourBruxelles !

Nos Propositions

1. Bruxelles capitale européenne de la culture en 2030

DéFI entend préparer la candidature de Bruxelles comme capitale européenne de la culture en 2030

La candidature de Bruxelles comme capitale européenne de la culture en 2030 serait un merveilleux catalyseur des énergies culturelles de la capitale. La construction de cette candidature à déposer pour 2024 sera un enjeu majeur de cette mandature. Cette candidature comme la politique générale en la matière doit améliorer tout azimut l'accessibilité de la culture tout en renforçant le lien entre culture et cohésion sociale dans une dynamique intergénérationnelle. Elle doit aussi rendre vie au centre-ville en utilisant la culture pour dynamiser le piétonnier et la vie urbaine tout en valorisant le patrimoine. Les nouvelles politiques culturelles doivent prioritairement s'adresser aux jeunes au travers des nouvelles technologies notamment en renforçant le lien culture-école. Quant aux artistes, il faut améliorer leurs conditions de création en améliorant l'accès à des lieux de fabrique. Enfin, elle doit œuvrer au dialogue interculturel nécessaire au vivre ensemble de notre cité.

La vie culturelle de notre ville et de ses quartiers est un élément essentiel de la nouvelle politique que nous souhaitons mener avec les bruxellois/e pour les

bruxellois/e.

Une politique culturelle à l'échelle de notre ville doit mêler manifestations grand public et vie de quartier, rayonnement international et aide aux artistes de la ville, soutien tant aux arts populaires qu'aux arts émergents.

De 2019 à 2024, nous souhaitons que la ville ouvre un chantier de réflexion pour aboutir à sa candidature comme capitale culturelle européenne en 2030 trente ans après Bruxelles 2000.

Ce chantier sera mené de manière participative avec l'ensemble des opérateurs bruxellois, des partenaires régionaux et les acteurs majeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il impliquera les institutions mais aussi les publics via une méthode participative permettant d'évaluer les attentes de la population.

2. Améliorer tout azimut l'accessibilité de la Culture

DéFI entend maintenir et élargir les politiques de gratuité événementielle dans les institutions culturelles et les festivals (premier dimanche du mois dans les musées, festivals de théâtre et de cirque gratuits, Nuit Blanche, Carte de visite) notamment en organisant une opération conjointe par trimestre Portes Ouvertes avec les centres culturels, les bibliothèques et les institutions de la ville.

DéFI entend rééquiper l'ensemble des institutions culturelles pour qu'elles soient accessibles aux PMR 5Personnes à mobilité réduite) et que des dispositifs destinés aux malentendants ou mal-voyants soient systématiquement mis en place.

DéFI entend négocier avec la STIB la création d'un système de mobilité facilité pour les visiteurs des lieux culturels, notamment par la distribution de billets gratuits et de favoriser le retour des personnes plus âgées ou à mobilité réduite par des chèques-taxis spéciaux ou des participations financières avec les taxis collectifs « Collecto ».

DéFI entend renforcer le réseau de lecture publique en améliorant et étendant les animations des bibliothèques en extérieur notamment dans les écoles, en élargissant les plages horaires d'ouverture, en investissant dans le numérique ou en créant un système de bibliothèque à domicile.

DéFI entend suivre scrupuleusement une ligne d'information précise des publics sur les conditions tarifaires et d'accès des manifestations culturelles.

DéFI entend inciter l'ensemble des citoyens à s'approprier les lieux culturels en y organisant des activités et des jeux à vocation culturelle pour enfants et adolescents (quizz, jeux vidéos, …).

DéFI entend poursuivre l'octroi de chèques culture en faveur des populations socialement défavorisées (élargir aux familles monoparentales) et obtenir des niveaux de pouvoirs supérieurs que toutes les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée (ou équivalent) obtiennent une réduction des prix d'entrée aux manifestations culturelles. Soutien à l'Asbl article 27.

3. Renforcer le lien entre culture et cohésion sociale

DéFI entend créer dans les quartiers une politique d'animation culturelle des places publiques grâce à la culture via des appels à projets ouverts aux

associations, aux acteurs culturels et aux citoyens. Cibler les quartiers populaires comme la Marolle ou le Bas Laeken.

DéFI entend créer une équipe d'animation culturelle vers le public des cités de logement en collaboration avec les dispositifs existants (Cité culture, Maisons de quartiers, Plans de cohésion sociale...).

DéFI entend renforcer l'offre culturelle pour enfants avec des spectacles (basés, notamment, sur le numérique), des jeux à vocations culturelles, des séances de cinéma classiques, la mise en place d'animations en extérieur très mobiles, l'emploi de nouvelles technologies, l'organisation éventuelle d'un marché de Noël pour enfants… Labelliser un ou plusieurs partenaires 'Centre culturel pour enfants'.

4. Axer les nouvelles politiques culturelles en direction des jeunes et des nouvelles technologies

DéFI entend développer la politique d'art urbain notamment dans le domaine du Street Art et d'appels à projet pour embellir les murs à l'abandon.

DéFI entend ouvrir un lieu (à l'image des Maisons Folie de Lille ou de la Gaîté Lyrique à Paris) axé sur les cultures numériques notamment le jeu vidéo pouvant accueillir expositions temporaire et permanente, expression du jeu vidéo amateur, studio de création et filière de formation.

DéFI propose donc de créer un grand centre d'accompagnement et de développement personnel : le Centre de Jeunesse Bruxelloise.

Tout d'abord, pour être construit et mis en place, ce centre fera l'objet d'un appel à projet destiné aux jeunes eux-mêmes. Nous en appellerons à de jeunes entrepreneurs, architectes d'intérieurs apprentis ou confirmés, jeunes communicants, etc. Le but étant que de la création à l'aboutissement, ce projet soit construit par des jeunes, et pour des jeunes.

Ce Centre de Jeunesse Bruxelloise sera bien plus qu'une simple maison des jeunes, puisqu'il permettra aux jeunes de côtoyer le monde professionnel, et d'acquérir de nouveaux savoirs et expériences qui pourront potentiellement leur permettre de faire la différence lors d'un entretien d'embauche. De fait, de nombreux partenariats avec la Ville de Bruxelles, voir la Région y seront développés, afin que les jeunes puissent mettre leur talent au profit de l'évolution bruxelloise.

Ce centre comportera plusieurs pôles. Nous allons développer ici le pôle art et numérique qui concerne plus particulièrement la culture. Les deux autres pôles, pôle vert et pôle projet, vous les retrouverez dans la partie consacrée à la jeunesse bruxelloise ; Ville Jeune.

1. POLE ART ET NUMERIQUE DE BRUXELLES (PAN):

Nous le savons, Bruxelles est le berceau de plusieurs artistes qui percent dans le milieu artistique. Bruxelles est une commune qui regorge de jeunes qui ont soif de projets artistiques ou encore de perspectives d'entreprendre. Malheureusement, le milieu scolaire ne donne pas forcément l'occasion à nos jeunes d'exprimer suffisamment leurs passions. Chez DéFI, nous avons décidé de faire confiance aux jeunes et de leurs permettre de donner vie à leurs projets les plus fous.

Pour cela DéFI souhaiterait mettre en place dans le Centre de Jeunesse Bruxelloise un « Pôle art» qui serait créé et dirigé par les jeunes, avec l'aide de la Ville.

Ce projet s'apparente en quelques points à une maison des jeunes mais entend aller plus loin. En effet, cette structure serait créée et gérée par nos jeunes, elle y reprendrait différentes sections artistiques mais aussi numériques.

Tout d'abord, la partie « art », regrouperait diverses disciplines tels que la musique (écriture, compositions, chant, rap, etc), la danse, la couture, la sculpture, le spectacle, etc. Le but étant d'offrir à nos jeunes un environnement de qualité nous investirons dans des équipements de première qualité. Cette structure équipée pourrait alors être utilisée pour divers usages. Tout d'abord, elle pourrait être louée à moindre coût pour permettre aux jeunes de réaliser leurs projets (location d'un studio d'enregistrement). Egalement, des services pourraient être loués puisque ce pôle art disposerait de quelques professionnels semi-permanents qui pourraient alors faire profiter de leurs savoir-faire (Ingé-son par exemple).

Enfin ce pôle artistique prévoirait d'offrir aux jeunes qui n'en ont pas les moyens, des formations qui pourraient déboucher sur un certificat professionnalisant : ex : mini formations audio-visuelle, formations de professeur de danse etc.

Aussi, afin de booster l'image de notre commune, et mettre en avant ses artistes, la Ville de Bruxelles soutiendra des projets de démonstrations artistiques dans ses rues : Flash-mob, concours de tag sur cellophane, mini-concert, création de sculpture ou peinture en pleine rue, …etc. Pour ces prestations, les jeunes artistes seraient financés par la Ville de Bruxelles.

Ensuite, la partie « numérique » de cette structure offrirait un équipement de pointe afin que les jeunes passionnés par le numérique puissent mettre en pratique leurs connaissances. En effet, les programmes scolaires ne permettent pas aux jeunes de bénéficier d'une telle formation, et les formations supérieures sont parfois coûteuses. Ce pôle aura pour but de permettre aux jeunes de faire profiter de leurs connaissances tout en acquérant plus d'expériences. Egalement, ce pôle numérique sera renforcé par des professionnels du numérique qui pourraient aisément conseiller et encadrer les jeunes adeptes du numérique. Des formations leurs seront également proposées. Ensuite, nos jeunes auront la possibilité de s'investir dans leur ville en y développant eux-mêmes des projets numériques capables de booster l'image de notre ville pour en faire une «smart-city ».

Enfin c'est à ce pôle art et numérique que seront confiés la création et la gestion du site internet « CreativitySharing@bxl ». Ce site aura pour objectif de mettre en lien les jeunes artistes bruxellois entre -eux afin qu'ils puissent développer des projets en commun. Egalement, des start-ups ou autres entreprises bruxelloises, désireuses de faire appel à de jeunes artistes, créateurs, caméraman, ou autres, auront la possibilité d'entrer en contact avec eux via ce site et ainsi développer une collaboration qui pourra permettre à nos jeunes artistes bruxellois de se professionnaliser.

Ce site s'apparenterait à un réseau d'artistes bruxellois. Ce site reprendrait différentes sections artistiques et les jeunes artistes pourront se créer un profil dans la/les sections qui leurs correspondent. Ils pourraient compléter et alimenter leur

profil par des photos/vidéos de leurs prestations ou œuvres. De cette manière ce site leur permettra une plus grande visibilité dans le milieu professionnel.

5. Renforcer le lien culture-école

DéFI entend encourager l'expression artistique à l'école.

DéFI entend soutenir l'action des académies en investissant dans l'équipement et en facilitant leur accès par des mesures sociales.

DéFI entend augmenter le nombre de locaux pour la vie associative en ouvrant les écoles en soirée et le week-end.

DéFI entend défendre ardemment l'expression en langue française par des concours de poésie et d'orthographe en collaboration avec le centre culturel pour enfants et la maison d'édition.

6. Renforcer les lieux de fabrique de création

DéFI entend créer un lieu de résidence d'artistes dans la ferme à Neder-O-H.

DéFI entend favoriser l'émergence d'espaces de coworkings culturels publics ou en partenariat avec le secteur privé.

DéFI entend développer une politique d'édition des auteurs bruxellois en partenariat avec une maison d'édition professionnelle.

DéFI entend soutenir les ateliers collectifs d'artistes et promouvoir les artistes et artisans locaux.

7. Œuvrer au dialogue interculturel

La culture est l'endroit où doivent pouvoir s'exprimer les différentes sensibilités culturelles. Créer un événement récurrent autour du dialogue des cultures dans le respect de la laïcité.

DéFI entend utiliser au mieux les outils culturels dans les politiques de prévention du radicalisme

DéFI entend œuvrer à la mise en place d'un musée de l'immigration en fédérant les acteurs sur ce projet qui pourrait voir le jour dans un premier temps sous une forme virtuelle comme premier musée belge numérique.

DéFI entend organiser un concours « Total Respect ». Il s'agit d'un tremplin artistique en direction de la Jeunesse afin que celle-ci se penche sur la notion de respect (violence faite aux femmes, sexisme, misogynie, homophobie, racisme, exclusion sociale, et discriminations, mixité laïcité, égalité en droits et devoirs des individus quel que soit leur sexe, leur couleur, leur origine, leur croyance…). L'objectif est de stimuler et valoriser la créativité que les jeunes portent et les engager dans une action citoyenne.

DéFI entend développer des centres ou foyers culturels qui promeuvent la réalité

de la francophonie plurielle ouverte et interactive par rapport aux autres cultures.

8. Intergénérationnel

DéFI entend mettre sur pied un système de bibliothèque à domicile afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile (soit par le personnel de la bibliothèque ou bénévolat, et prévoir un service à la personne sous la forme de lecture à domicile).

DéFI souhaite renforcer le lien et les coopérations entre les centres de contacts et Maisons de Jeunes pour créer des rencontres intergénérationnelles.

9. Patrimoine

DéFI entend mettre en valeur le patrimoine communal par l'organisation d'un parcours encadré et avec la participation des acteurs culturels (ex : ligne verte à Nantes).

DéFI entend préserver et continuer la mise en valeur de la zone Unesco autour de grand Place notamment en y luttant particulièrement contre les immeubles à l'abandon

DéFi entend mettre en valeur par des illuminations spécifiques les différents bâtiments d'un intérêt patrimonial présent sur le territoire de la Ville.

10. La Culture dans votre Quartier

10.1 Square

DéFI souhaite rétablir dans le quartier nord-est le parcours d'artiste

8. Economie, Emploi et Tourisme

Contextualisation.

DéFI en charge des compétences Economie et Emploi au niveau régional, a lancé ou renforcé des dispositifs tels que le stage de transition, les contrats d'insertion, le « Small Business Act », le tutorat en entreprise, réforme de l'indemnisation des commerçants pendant les travaux, plan de lutte contre la discrimination, la politique d'expansion économique ainsi que la réforme des groupes cibles.

Toutes ces mesures participent au développement économique de Bruxelles mais témoignent aussi des résultats encourageants en matière de diminution du chômage et de relance économique à Bruxelles.

La Ville de Bruxelles est, avec ses 8.378 employés, en ce compris le personnel enseignant de la Ville (mais en dehors du personnel de police, du CPAS, des ASBL communales ...), l'un des plus importants fournisseurs d'emplois en Région bruxelloise.

En outre, son statut de capitale internationale, la richesse et la diversité de ses artères commerciales, ses atouts touristiques en font un pôle économique important au sein de la Région bruxelloise.

Toutefois, la Ville connait un taux de chômage élevé et parfois extrêmement élevé et concentré dans certains quartier. La Ville se doit de relever ce défi social afin d'assurer la cohésion sociale, la solidarité envers tous, et donner à chacun de ses habitants les conditions de sa réalisation sociale et professionnelle ! Le défi social de Bruxelles c'est aussi la lutte contre la pauvreté non pas en la chassant par des mécanismes de gentrification ou de rupture des solidarités, ni en l'entretenant au sein de mécanisme d'assistanat et de stagnation sociale, mais en permettant à chacun de trouver l'emploi qui lui convient et d'être l'acteur de sa réussite économique ! Les richesses créées à la Ville doivent pouvoir bénéficier à ses habitants.

DéFI entend donc faire de la Ville de Bruxelles un moteur économique au sein de la région afin de relever le défi de l'emploi et de la pauvreté au sien de ses quartiers !

Nos Priorités

Une revitalisation des quartiers commerçants, un #DéFI #PourBruxelles !

Des marchés de proximité dans chaque quartier, un #DéFI #PourBruxelles !

La lutte contre les discriminations à l'embauche, un #DéFI #PourBruxelles !

Relevé le défi social et de l'emploi dans nos quartiers, un #DéFI #PourBruxelles !

Nos Propositions

1. Revitalisation des quartiers commerçants

➢ Embellir les artères commerçantes

DéFI entend réfléchir, en concertation avec les commerçants, à la création d'une identité commerciale et visuelle de chaque artère commerçante et développer un

plan de signalisation globale sur son territoire (Panneaux signalétiques indiquant le temps de marche). .

DéFI entend continuer les politiques de rénovation des artères commerciales en termes de mobilité, d'aménagements urbains, sécurité afin de favoriser la revitalisation de celles-ci.

DéFI entend évaluer et si nécessaire renforcer le mécanisme de prime à l'embellissement ou à la rénovation de la façade commerciale et doter chaque artère commerçante d'une identité et de lignes de conduite et règle urbanistiques claires et bien définies.

DéFI entend renforcer et étendre à toutes les artères commerçantes le programme « Michel Ange » de repeinte des façades des commerces qui en font la demande

DéFI entend soutenir logistiquement et financièrement les projets dont le but est d'embellir et d'animer les quartiers commerçants en mettant en place des appels à projets et budgets participatifs via les associations de commerçants.

DéFI entend également veiller à définir une identité spécifique des terrasses des commerces dans certains quartiers tout en soutenant financièrement les commerces dans acquisition d'un mobilier spécifique.

➢ Assurer la qualité et la diversité commerciale

DéFI entend faire adopter des PPAS spécifiques aux rues commerçantes afin de favoriser la diversité commerciale et l'installation des commerces de proximité manquants au sein de chaque artère

DéFI entend également utiliser les leviers publics de gestion des espaces commerciaux au sein de la Régie Foncière (qui dispose de 600 locaux commerciaux) pour équilibrer ou compléter le mix commercial dans un quartier notamment en instaurant une gestion dynamique des ceux-ci.

DéFI entend soutenir l'offre de magasins éphémères (Pop Up) tant pour répondre à la demande grandissante de ce type d'offre que pour participer à la dynamisation d'artères commerçantes comportant des cellules vides.

DéFI entend créer une réelle régie communale commerciale ;

La Ville dispose, à travers sa régie communale, de nombreuses cellules commerciales. Actuellement gérées au sein de la régie communale du logement,

elles ne sont que peu utilisées comme outil de revitalisation commerciale des quartiers ou pour atteindre des objectifs de mixité commerciale.

2. Soutenir l'économie communale

DéFI entend soutenir le recours aux producteurs locaux dans les achats des communes, les restaurants scolaires, les restaurants de structures d'accueil, etc…

DéFI entend favoriser, encourager et développer les marchés locaux conviviaux qui créent de la cohésion sociale et de la vie dans le quartier principalement tourné sur les producteurs locaux et l'économie circulaire.

Pour ce faire il conviendra notamment de mettre en oeuvre des politiques d'informations des riverains sur les marchés locaux (horaires, emplacements, etc..)

DéFI entend dupliquer les dispositifs tels que les appels à projets d'économie locale dans les communes.

DéFI entend créer un contexte urbain favorable aux commerces et promouvoir l'économie locale :

- sur le plan de la propreté (organiser des nettoyages réguliers notamment après les manifestations ; prévoir un nombre suffisant de poubelles et les vider régulièrement) .
- sur le plan de la sécurité (maintenir les trottoirs en bon état afin d'éviter les accidents ; renforcer la présence de policiers en uniforme ; développement du système de télé-police).
- sur le plan de l'éclairage public (établir un plan lumière dans le souci de convivialité et de renforcement du sentiment de sécurité ; inciter les commerçants à éclairer leur vitrine le soir et à choisir des volets ajourés qui laissent passer la lumière et évitent les tags).
- sur le plan du mobilier urbain (maintenir le mobilier urbain propre et en bon état de fonctionnement).
- sur le plan de l'immobilier commercial (repérer les immeubles inoccupés en mauvais état et inciter les propriétaires à envisager une affectation ; inciter

l'utilisation des vitrines vides pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation ; encourager la rénovation de façades groupées).

DéFI entend améliorer l'identification des quartiers commerçants en travaillant une identification graphique propre, et une améliorant de fléchage vers ces quartiers commerçants.

DéFI entend mener une politique fiscale adaptée aux entreprises et aux petits commerces en:

- prévenant les entreprises suffisamment à temps lors de la mise en place d'une nouvelle taxe.
- organisant régulièrement des concertations à cet égard.
- simplifiant et en améliorant la digitalisation des procédures et démarches administratives .

DéFI entend accompagner les enseignes désirant s'installer à Bruxelles via un point de contact unique, une coopération renforcée avec la Région, une information et assistante claire sur les locaux commerciaux disponibles, les démarches et régales urbanistiques, etc…

3. Soutenir l'emploi local

DéFI entend stimuler l'esprit d'entreprise en encourageant par exemple les groupements d'employeurs locaux ou en menant des actions spécifiques pour soutenir l'esprit d'entreprise des jeunes ; impliquer les écoles sur son territoire aux diverses actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre mais aussi enjoindre les écoles à proposer sur des projets entrepreneuriaux au sein des écoles. (ex Mini entreprise,…).

DéFI entend promouvoir l'apprentissage des nouvelles technologies auprès des publics fragilisés à travers le coding ou d'autres formations afin de leur permettre de devenir des acteurs de l'économie de demain.

DéFI entend à côté des Bourses de l'Emploi, créer des Bourses du job étudiant local, et du stage en entreprise afin de développer de réelles stratégies d'emploi concertées avec les acteurs sociaux au niveau local afin de permettre aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de réaliser des expériences de travail durable et de qualité et aux entreprises de s'impliquer socialement dans la commune en offrant des expériences professionnelles durables et de qualité.

DéFI entend lutter de manière efficace contre toutes les discriminations à l'embauche en détectant par une action locale de sensibilisation régulière avec les employeurs de la commune.

DéFI entend exploiter davantage les nouveaux gisements d'emplois en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés, en fonction des besoins de la population locale : par exemple, dans des domaines tels que l'entretien des espaces verts, la sécurité ou encore les services aux commerçants locaux.

4. Le Tourisme comme moteur économique

DéFI entend faire du Tourisme l'un des moteurs économiques de la Ville tout en veillant au respect de l'habitabilité de ses quartiers.

DéFI entend mettre en place des parcours de formations en événementiels et métiers du tourisme afin de favoriser l'embauche de bruxellois au sein de ces filières non délocalisables

5. Le commerce et l'emploi dans votre Quartier

5.1 Neder-Over-Hembeek

Pour le quartier commerçant de la rue François Vekemans, du Zavelput et de la place Peter Benoit, DéFI souhaite agir en priorité pour assurer la sécurité du quartier et donc des commerces qui souffrent de nombreux braquages.

DéFI souhaite également travailler à une identité visuelle spécifique du quartier et l'intégrer au sein de la signalétique commerciale globale afin de renforcer l'attractivité commerciale du quartier.

DéFi souhaite faire de la place Peter Benoit le cœur de la vie du quartier à Neder-Over-Hembeek en y favorisant les espaces Horeca.

DéFI souhaite continuer le développement du marché de la place Peter Benoit et l'accompagner d'activités afin d'en faire le cœur de vie du quartier.

Pour la rue Bruyne, qui a vu ces dernières années de nombreuses nouvelles habitations y être construites, DéFI souhaite améliorer l'offre commerciale résidentielle pour les nouveaux habitants.

5.2 Laeken – Mutsaard

Pour la rue De Wand, DéFI souhaite developer une identité visuelle spécifique du quartier pour l'intégrer au sein de la signalétique commerciale globale afin de renforcer l'attractivité commerciale du quartier, et notamment les connexions avec le plateau du Heysel, Neder-Over-Hembeek mais aussi Vilvorde/Grimbergen/Strombeek, en créant une porte d'entrée accueillante sur la Région Bruxelloise.

5.3 Laeken - Heysel

Dans le cadre du projet NEO:

DéFI entend travailler à l'intégration du projet dans le quartier et surtout à son développement en complémentarité avec le tissu commercial existant.

Pour cela DéFI veillera à :

- ce que le projet réponde aux besoins des habitants/riverains et ne soit pas uniquement du commerce de destination;
- ce que le projet solutionne les problèmes de mobilités et stationnement et n'aggrave pas la situation actuelle;
- limiter la dispersion commerciale, le long de l'avenue, en veillant à y garder du commerce de proximité.

5.4 Laeken - Bockstael

Pour la rue Marie Christine et la Place Bockstael, DéFI souhaite lutter en priorité contre le stationnement en double-file.

DéFI souhaite également trouver une solution alternative au parking sur la Place Bockstael

DéFI souhaite revoir la largueur des trottoirs.

DéFI souhaite étudier la mise en sens unique de la rue Marie-Christine afin de privilégier un espace partagé, et davantage de places pour les moyens de déplacement alternatifs.

DéFI souhaite réglementer et organiser les livraisons, afin d'éviter les blocages intempestifs durant la journée.

DéFI souhaite développer une identité visuelle du quartier et l'intégrer au sein de la signalétique commerciale globale afin de renforcer l'attractivité commerciale du quartier.

DéFI souhaite travailler à une harmonisation des devantures et enseignes.

5.5 Centre-ville - Canal

DéFI souhaite travailler à une amélioration de la connexion vers le Pentagone via le Boulevard d'Ypres et le Quai de la Houille, afin d'inciter les résidents des projets immobiliers localisés à proximité du Quai des Péniches à rejoindre le Pentagone via une promenade piétonne sécurisée.

DéFI entend favoriser le développement des commerces de proximité, prioritairement alimentaire, dans le quartier Péniches/Tour & Taxis, en vue de l'augmentation de la densité de population et la réalisation de nombreux logements.

5.6 Marolles & Sablon

Pour le quartier des Marolles, DéFI souhaite que la revitalisation commerciale soit pensée en complément du Contrat de Quartier Durable.

DéFI travaillera au maintien de l'identité dans les Marolles ainsi qu'à la mise en valeur de celle-ci, en surveillant le phénomène de sablonisation des Marolles.

DéFI souhaite travailler à une diminution de la congestion automobile via :

- Sécuriser piétons et cyclistes.
- Piétonnisation Flexible du quartier en concertation avec les habitants et commerçants, éventuellement le weekend en été.
- La proposition d'instauration de zones de stationnement temporaires pour les clients des magasins d'équipement de la maison.

DéFI souhaite améliorer les connexions avec les autres quartiers bruxellois via signalisation spécifique (Indiquer les temps de marche sur les panneaux indicateurs) ;

- Connexion avec le Sablon.
- Connexion avec le Boulvard de Waterloo.
- Connexion avec quartier Midi-Lemonnier qui permettrait également une connexion piétonne Gare du Midi-haut de la ville.

DéFI souhaite developer une identité visuelle spécifique du quartier et l'intégrer au sein de la signalétique commerciale globale, afin de renforcer l'attractivité commerciale du quartier.

Pour le Sablon, DéFI souhaite renforcer et améliorer l'attractivité du quartier en travaillant prioritairement sur les questions de propreté et de stationnement.

DéFI étudiera les possibilités d'aménagements permettant de libérer la place du Grand Sablon des voitures (parking souterrain, signalétique vers parkings Poelaert, Albertine, service de voituriers, etc).

DéFI travaillera à connecter le pôle du Sablon aux autres quartiers commerçants :

- Les Marolles
- Le Blvd de Waterloo & Toison d'Or
- Le quartier Louise
- Le Piétonnier
- Le quartier Vieille Halle aux Blé via la rue de Roodebeek et rue du Chêne.

5.7 Pentagone Centre

Plan Commercial spécifique au Piétonnier

DéFI entend veiller à la continuité, l'harmonisation et la complémentarité commerciale entre les commerces présents le long de la zone piétonne avec les centres commerciaux connexes (Le centre commercial City 2 et la rue Neuve, Les projets The Mint et

Crystal City, Les immeubles « Allianz », L'immeuble des anciens « Grands magasins de la Bourse » anciennement occupé par les services d' Actiris, L'ancienne tour Philips mais également la jonction avec l'avenue de Stalingrad et les commerces de la rue Van Aertveld, ainsi que les liens vers l'ilot sacré et les quartiers Dansaert/Sainte-Catherie (Place, rue de Flandres et Quais)).

DéFI entend améliorer la connexion vers et depuis les quartiers qui le bordent, notamment en renforçant la signalétique thématique commerciale construite sur le travail d'identification de chaque quartier et l'installation de panneaux indiquant les temps de marche pour relier chaque quartier.

DéFI souhaite mettre en place un plan de communication positive sur la zone piétonne et son excellente accessibilité via tous les moyens de transports.

DéFI souhaite faciliter, via la Régie Foncière de la Ville qui dispose de 600 locaux commerciaux, l'installation d'un commerçant qui permettrait d'équilibrer le mélange hétérogène commercial dans un quartier.

DéFI souhaite faire du Piétonnier un axe convivial et un espace positif de flânerie.

Pour les Boulevards Adolphe Max et Emile Jacqmain, DéFI entend favoriser la Connexion du Pentagone depuis la gare du Nord et travailler ces axes comme portes d'entrées du Piétonnier et de la Rue Neuve

DéFI souhaite implanter quelques locomotives commerciales sur le Boulevard Adolphe Max, notamment de manière complémentaire, en favorisant celles qui ne peuvent s'implanter sur la rue neuve, afin d'augmenter les taux des chalands et lutter contre la présence de cellules vides.

Pour l'axe Midi - Stalingrad - Lemonnier

Pour DéFI, l'un des enjeux de la législature sera l'accompagnement des commerçants du quartier dans le cadre de l'aménagement de la station Constellation.

DéFI souhaite profiter de la période des travaux pour accompagner les commerçants vers :

- Une amélioration de l'esthétique des devantures commerciales: par la mise en place d'un règlement sur les façades et les enseignes afin d'améliorer la cohérence commerciale paysagère.
- Un aménagement urbain adapté, invitant les connexions entre le pôle Midi et le Boulevard. Création d'une «promenade» piétonne vers le piétonnier.

Pour le quartier Dansaert, DéFI souhaite améliorer la continuité commerciale notamment vers le Canal.

DéFI souhaite améliorer la connectivité vers/depuis le Piétonnier et le quartier de la Place Saint Catherine.

Pour le quartier rue de Flandres - St-Catherine

DéFI souhaite renforcer la signalisation vers les parkings Dansaert, Rue de Flandres etc …

DéFI souhaite réfléchir, avec les habitants et commerçants, à une piétonnisation intermittente et flexible du quartier.

Pour le quartier Dixmude- Ypres

DéFI souhaite organiser le transport et la livraison des commerces de gros, principalement de l'alimentaire.

DéFI souhaite intégrer la promenade verte dans un schéma de développement commercial, en partant de la PlaceSaint-Catherine vers Yser et le futur Musée Citroen.

5.8 Square & Quartier Européen

DéFI souhaite améliorer l'offre de commerces de quartier, notamment le week-end et périodes fériés des institutions européennes.

DéFI souhaite affirmer l'identité européenne du quartier en organisant des événements commerciaux adaptés aux usagers: afterworks en semaine ; ouvertures tardives; animations le week-end pour les résidents.

5.9 Haut de la Ville

Pour le quartier du Boulevard de Waterloo - Rue de Namur

DéFI souhaite améliorer la propreté et l'espace piéton, afin de faire profiter les boutiques à proximité.

DéFI souhaite définir une identité visuelle et mettre en place une signalétique spécifique.

9. L'enseignement et la petite enfance

Contextualisation.

DéFI considère l'école comme le véritable moteur de l'intégration citoyenne mais d'abord et avant tout comme un lieu d'apprentissage auquel il faut donner les moyens de se recentrer sur ses fondamentaux.

L'école doit ainsi pouvoir être recentrée prioritairement sur ses fondamentaux, à savoir, l'apprentissage des acquis de base que sont la langue d'apprentissage, l'écriture et la lecture, et les mathématiques.

Se recentrer sur les fondamentaux, c'est aussi admettre que l'école requiert l'effort et la rigueur. L'effort, c'est le respect des capacités de chaque enfant. La rigueur, c'est la reconnaissance des résultats de cet effort.
Toutes deux sont structurantes. Toutes deux sont essentielles pour permettre à l'enfant de progresser. Il s'agit d'encourager, d'accompagner, de reconnaître les capacités de chaque enfant, qu'elles soient intellectuelles, artistiques ou pratiques.
Le tout commençant par la maîtrise de la langue de l'enseignement.

Les parents ont un rôle fondamental à jouer pour encadrer leurs enfants dans l'apprentissage scolaire. Il appartient aux parents de s'impliquer dans cet effort d'apprentissage de la lecture et de la langue parlée, mais il faut aussi leur donner les moyens de suivre la
scolarité de leurs enfants. Il faut que tous ces acteurs soient impliqués dans la cause commune que constitue l'enseignement.

La Ville de Bruxelles représente l'un des grand Pouvoirs Organisateurs du Pays. Par le nombre et la diversité d'établissements scolaires qu'elle propose, elle dispose des leviers d'action politique permettant le développement d'un projet pédagogique adapté à chaque enfant.
Cela nécessite toutefois une réflexion globale et cohérente dans le choix d'implantation de structure scolaire et de s'assurer que chaque quartier dispose des établissements scolaires nécessaires.

Cela nécessite également de rendre aux directions d'écoles l'autonomie de gestion et de définition du projet pédagogique de leur établissement afin de leur permettre de développer l'offre scolaire la plus adaptée aux besoins de chaque enfant et ainsi créer les conditions de leur réussite.

Nos Priorités

Une solution d'accueil pour chaque enfant, un #DéFI #PourBruxelles !

L'autonomie des directions d'école dans la gestion et la définition des projets pédagogiques, un #DéFI #PourBruxelles !

Des écoles de devoirs et du soutien à la scolarité dans chaque quartier, un #DéFI #PourBruxelles !

Lutter contre le Cyber harcèlement, un #DéFI #PourBruxelles !

Nos Propositions

1. Accueil de la petite enfance (de zéro à trois ans)

DéFI entend répondre au défi de la croissance démographique en termes de places dans les crèches : fixer comme objectif à atteindre dans chaque commune un taux de couverture (nombre de places d'accueil par rapport au nombre d'enfants) de 33% conformément aux recommandations européennes. Pour les communes ayant déjà atteint cet objectif, DéFI propose d'augmenter cette offre d'au moins 5% d'ici à 2024.

DéFI entend encourager la création de structures d'accueil complémentaires aux crèches : DéFI propose d'encourager de nouvelles formes d'accueil via la création de haltes garderies (organisées par la commune, le privé ou l'associatif) ou de co-accueil (regroupement de plusieurs accueillantes dans un même lieu).

DéFI entend établir un monitoring permanent des places disponibles sur le territoire communal facilement consultable par les citoyens.

2. L'enseignement

➢ Une offre scolaire de qualité dans sa gestion et ses infrastructures

DéFI entend faire face au boom démographique en continuant l'investissement dans l'augmentation du nombre de places disponibles dans son réseau scolaire.

DéFI entend redonner la liberté et l'autonomie aux directions d'écoles dans la gestion de leur établissement (y compris financière) et le développement de leur projet pédagogique

DéFI entend favoriser le développement de projet pédagogique varié et alternatif dans la spécialisation et la diversité des projets pédagogiques présents dans son « parc » d'écoles?

DéFI entend inscrire et valoriser financièrement les enseignants qui suivent des formations continuées et rendre celles-ci certificatives.

DéFI entend réaliser un audit et un tableau de bord relatif à l'entretien des infrastructures scolaires existantes à la Ville de Bruxelles.

DéFI entend permettre aux directions d'écoles de proposer une offre d'emploi aux étudiants stagiaires qui correspondent au projet pédagogique de l'établissement. DéFI entend prévoir des formations spécifiques et rapides pour permettre aux personnes venant du privé d'accéder aux fonctions d'enseignant.

➢ Ecole de l'excellence dans la formation

DéFI entend favoriser l'immersion linguistique en ce qu'elle constitue une alternative à la submersion.

DéFI entend mettre l'accent sur l'apprentissage des langues étrangères dès la maternelle.

DéFI entend mettre en place une politique d'apprentissage du français en renforçant les cours de soutien sur trois axes : maîtrise de l'orthographe, de la compréhension et de la diction.

DéFI entend favoriser le développement des académies et les activités artistiques au sein des écoles.

DéFI entend former les enseignants aux techniques modernes de gestion des difficultés d'apprentissage (ex : dyslexie).

➢ Un meilleur encadrement et un meilleur soutien scolaire

DéFI entend prévoir au sein de chaque établissement une salle d'étude avec à disposition des exercices complémentaires liés au cursus scolaire des étudiants.

DéFI entend augmenter, notamment en coopération avec les maisons de Jeunes, l'offre d'écoles de devoirs.

DéFI entend offrir une formation pédagogique et d'encadrement aux bénévoles qui souhaitent s'occuper de classes de devoirs.

DéFI entend créer une brochure recensant les écoles de devoirs publiques et privées présentes sur le territoire de la Ville.

DéFI entend faire une étude des besoins de soutien pédagogique spécifiques dans chaque école.

DéFI entend lutter contre l'absentéisme scolaire en collaborant avec les services de la police locale et les services sociaux de la commune.

➢ Impliquer davantage les parents dans le suivi scolaire des enfants

DéFI entend multiplier les occasions de rencontre et d'échange entre les équipes pédagogiques, les parents et les élèves.

DéFI entend créer des écoles de devoirs mixtes où les parents pourraient apprendre tout en suivant l'avancement de la scolarité de leurs enfants.

DéFI entend mettre sur place des « classes de parents » permettant à ceux-ci de suivre le travail de leurs enfants.

DéFI entend offrir des cours de français aux parents afin de leur permettre de suivre la scolarité de leurs enfants.

DéFI entend mettre en place des séances d'information sur le fonctionnement du système scolaire et les outils de soutien existants.

➢ Ecole comme moteur de l'intégration citoyenne

DéFI entend faire de l'école un lieu d'intégration citoyenne par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire.

DéFI entend développer des projets d'inclusion avec des enfants porteurs de différences.

DéFI entend encourager chaque année le développement de projets autour d'un thème spécifique autour de la démocratie (visite des institutions), de la citoyenneté, de la vie en société, …

DéFI entend développer les cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio, des formations au personnel de cuisine, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.

DéFI entend mettre sur pied le remplacement des collations par une distribution de potage ou de collation saine (maternelles et primaires) et systématiquement intégrer dans les cahiers des charges les exigences du P.O. à cet égard.

DéFI entend inscrire l'école dans des actions spécifiques relatives aux économies d'énergie et au tri des déchets.

DéFI entend soutenir une politique de prévention en matière d'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues et sensibiliser les élèves à une utilisation éclairée d'Internet.

DéFI entend créer des projets tels que gestion d'un jardin d'école, potagers, vergers, … pour les élèves citadins, qui ne sont pas assez en contact avec la nature.

DéFI entend encourager le volontariat dans les écoles (ex : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation financière plafonnée ou d'une intervention sous la forme d'indemnités de déplacement.

DéFI entend favoriser les initiatives de mobilité douce pour le déplacement domicile-école.

DéFI entend veiller à ce que le respect des valeurs démocratiques, et notamment à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, soit au coeur du projet pédagogique et tout manquement sanctionné ; DéFI entend en partenariat avec les ASBL faire de la sensibilisation et l'éducation à légalité des sexes en compléments aux programmes EVRAS.
DéFI entend permettre la diversité alimentaire dans nos cantines sans exclusion d'aucun aliment mais par la mise à disposition de menus différenciés, adaptés à toutes les cultures et à toutes les convictions philosophiques.

DéFI entend développer un plan transversal de lutte contre le cyber-harcèlement via:

- une personne de contact formée dans chaque école
- sanctionnant et réprimant le harcèlement sur les réseaux sociaux
- formation et sensibilisation des élèves et corps enseignant

➢ Familiarisation au numérique.

DéFI souhaite construire l'école numérique de demain. Les logiques de SmartCity et de formation à l'éducation intelligente doivent aussi pénétrer nos écoles et nos logiques d'enseignement. Actuellement 279 tableaux blancs interactifs (TBI) aussi appelés tableaux numériques interactifs (TNI) (écrans blancs tactiles reliés à un ordinateur et à un vidéoprojecteur) sont recensés au sein de 90 établissements de la Ville de Bruxelles, ainsi que 841 tablettes pour 35 établissements.

DéFI entend donc poursuivre la politique d'équipement des établissements scolaires de ces outils d'apprentissage numériques.

Toutefois, comme le démontre l'étude « *Les pratiques d'enseignement et d'apprentissage avec le numérique: le cas des tableaux blancs interactifs et des tablettes numériques au sein des écoles de la Ville de Bruxelles* », afin de favoriser l'intégration et l'utilisation concrète de ces outils, DéFI entend repenser la méthodologie d'équipement numérique des classes et écoles de la Ville de Bruxelles en favorisant d'abord leur installations à la suite d'un appel à projets.

DéFI entend également développer des espaces d'apprentissage adaptés aux besoins des enseignants et des élèves.

DéFI entend développer une formation continue et spécifique des enseignants ainsi qu'un accompagnement pratique dans l'utilisation de ces outils d'apprentissage numérique.

DéFI souhaite également que chaque établissement dispose d'un enseignant référent chargé de sensibiliser et d'accompagner ses collègues.

DéFI instaurera également des formations « codage » dans et à côté du parcours scolaire.

DéFI propose, dans un but valorisation à la fois de la jeunesse et du numérique, de créer un grand centre d'accompagnement et de développement personnel : le Centre de Jeunesse Bruxelloise.

Tout d'abord, pour être construit et mis en place, ce centre fera l'objet d'un appel à projet destiné aux jeunes eux-mêmes. Nous en appellerons à de jeunes entrepreneurs, architectes d'intérieurs apprentis ou confirmés, jeunes communicants, etc. Le but étant que de la création à l'aboutissement, ce projet soit construit par des jeunes, et pour des jeunes.

Ce Centre de Jeunesse Bruxelloise sera bien plus qu'une simple maison des jeunes, puisqu'il permettra aux jeunes de côtoyer le monde professionnel, et d'acquérir de nouveaux savoirs et expériences qui pourront potentiellement leur permettre de faire la différence lors d'un entretien d'embauche. De fait, de nombreux partenariats avec la Ville de Bruxelles, voir la Région y seront développés, afin que les jeunes puissent mettre leur talent au profit de l'évolution bruxelloise.

Ce centre comportera plusieurs pôles. Nous allons développer ici le pôle art et numérique qui concerne plus particulièrement la culture. Les deux autres pôles, pôle vert et pôle projet, vous les retrouverez dans la partie consacrée à la jeunesse bruxelloise ; Ville Jeune.

1. PÔLE ART ET NUMERIQUE DE BRUXELLES (PAN):

Nous le savons, Bruxelles est le berceau de plusieurs artistes qui percent dans le milieu artistique. Bruxelles est une commune qui regorge de jeunes qui ont soif de projets artistiques ou encore de perspectives d'entreprendre. Malheureusement, le milieu scolaire ne donne pas forcément l'occasion à nos jeunes d'exprimer

suffisamment leurs passions. Chez DéFI, nous avons décidé de faire confiance aux jeunes et de leurs permettre de donner vie à leurs projets les plus fous.

Pour cela DéFI souhaiterait mettre en place dans le Centre de Jeunesse Bruxelloise un « Pôle art» qui serait créé et dirigé par les jeunes, avec l'aide de la Ville. Ce projet s'apparente en quelques points à une maison des jeunes mais entend aller plus loin. En effet, cette structure serait créée et gérée par nos jeunes, elle y reprendrait différentes sections artistiques mais aussi numériques.

Tout d'abord, la partie « art », regrouperait diverses disciplines tels que la musique (écriture, compositions, chant, rap, etc), la danse, la couture, la sculpture, le spectacle, etc. Le but étant d'offrir à nos jeunes un environnement de qualité nous investirons dans des équipements de première qualité. Cette structure équipée pourrait alors être utilisée pour divers usages. Tout d'abord, elle pourrait être louée à moindre coût pour permettre aux jeunes de réaliser leurs projets (location d'un studio d'enregistrement). Egalement, des services pourraient être loués puisque ce pôle art disposerait de quelques professionnels semi-permanents qui pourraient alors faire profiter de leurs savoir-faire (Ingé-son par exemple).

Enfin ce pôle artistique prévoirait d'offrir aux jeunes qui n'en ont pas les moyens, des formations qui pourraient déboucher sur un certificat professionnalisant : ex : miniformations audio-visuelle, formations de professeur de danse etc.

Aussi, afin de booster l'image de notre commune, et mettre en avant ses artistes, la Ville de Bruxelles soutiendra des projets de démonstrations artistiques dans ses rues : Flash-mob, concours de tag sur cellophane, mini-concert, création de sculpture ou peinture en pleine rue, …etc. Pour ces prestations, les jeunes artistes seraient financés par la Ville de Bruxelles.

Ensuite, la partie « numérique » de cette structure offrirait un équipement de pointe afin que les jeunes passionnés par le numérique puissent mettre en pratique leurs connaissances. En effet, les programmes scolaires ne permettent pas aux jeunes de bénéficier d'une telle formation, et les formations supérieures sont parfois coûteuses. Ce pôle aura pour but de permettre aux jeunes de faire profiter de leurs connaissances tout en acquérant plus d'expériences. Egalement, ce pôle numérique sera renforcé par des professionnels du numérique qui pourraient aisément conseiller et encadrer les jeunes adeptes du numérique. Des formations leurs seront également proposées. Ensuite, nos jeunes auront la possibilité de s'investir dans leur ville en y développant eux-mêmes des projets numériques capables de booster l'image de notre ville pour en faire une «smart-city ».

Enfin c'est à ce pôle art et numérique que seront confiés la création et la gestion du site internet « CreativitySharing@bxl ». Ce site aura pour objectif de mettre en lien les jeunes artistes bruxellois entre -eux afin qu'ils puissent développer des projets en commun. Egalement, des start-ups ou autres entreprises bruxelloises, désireuses de faire appel à de jeunes artistes, créateurs, caméraman, ou autres, auront la possibilité d'entrer en contact avec eux via ce site et ainsi développer une collaboration qui pourra permettre à nos jeunes artistes bruxellois de se professionnaliser.

Ce site s'apparenterait à un réseau d'artistes bruxellois. Ce site reprendrait différentes sections artistiques et les jeunes artistes pourront se créer un profil dans

la/les sections qui leurs correspondent. Ils pourraient compléter et alimenter leur profil par des photos/vidéos de leurs prestations ou œuvres. De cette manière ce site leur permettra une plus grande visibilité dans le milieu professionnel.

10. L'action sociale et l'aide aux personnes

Contextualisation.

Les indicateurs de pauvreté indiquent qu'un nombre toujours important de Bruxellois vivent dans une situation difficile. **Dans un cadre de croissance démographique, notre Ville est confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes**, comme en témoignent les indicateurs présentés dans ce baromètre social de la Région bruxelloise.

Approximativement :

- Un tiers des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté.
- Plus d'un cinquième de la population bruxelloise d'âge actif perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (chômage ou invalidité).
- Un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans grandissent dans un ménage sans revenu du travail.
- Cinq pourcent de la population bruxelloise d'âge actif perçoit un revenu d'intégration sociale ou équivalent, et ce pourcentage est plus de deux fois plus élevé parmi les jeunes adultes.
- Près d'un cinquième des actifs bruxellois sont demandeurs d'emploi inoccupés et cette proportion grimpe à plus d'un quart parmi les jeunes, avec de fortes variations selon les communes (inégalités socio-spatiales).
- La proportion de demandeurs d'emploi qui ne perçoivent pas d'allocations de chômage a augmenté de façon notable ces dernières années.
- Le nombre de ménages en demande d'un logement social continue d'augmenter.

Pour relever ces défis, la Ville de Bruxelles dispose d'une politique sociale importante et de nombreux leviers et institutions. Avec un des CPAS les plus important du Pays (dont le budget dépasse le xxx millions d'euros), avec ces deux sociétés de logements sociaux mais aussi un réseau associatif et de petites institutions de terrains qui chaque jour accompagnent et soutiennent les Bruxellois en rendant concret notre attachement à la solidarité.

Bruxelles se doit aussi de répondre au défi du vieillissement de sa population. De nombreuses structures accueillent nos personnes âgées (au moins un centre de contact par quartier et notre CPAS assure la gestion de 6 homes pour personnes âgées qui, tous, ont été remis aux normes exigées par les nouvelles lois fédérales en termes de confort et d'accessibilité).

Pourtant, il convient de se pencher avec attention sur l'évolution de nos seniors, tant en termes de nombre que de santé physique et/ou psychologique… Sans quoi, nous risquons d'être dépassés par un phénomène de « papy-boom » qu'il faudrait des années pour résoudre…

Nos Priorités

Sur quels aspects devons-nous concentrer nos attentions ?

- Augmenter le nombre de places en institution.
- Augmenter également les capacités d'accueil en centre de contact et organiser des activités de loisir spécifiques (fêtes, rencontres, excursions et voyage à thème,…) à prix variables selon les revenus…
- Lutter contre l'isolement social et familial.
- Activer le maintien à domicile en organisant des visites, des aides médicales supplémentaires, des aides à l'approvisionnement, etc…
- Organiser des enquêtes pour se rendre compte de qui pourrait se retrouver dans une situation d'isolement et de détresse, qu'elle soit financière ou psychologique…

Des enjeux du sans-abrisme, au risque de pauvreté, au besoin de logements, aux soutiens aux personnes porteuses de handicaps et aux besoins des séniors tels sont les enjeux auxquels les propositions ci-dessous visent à répondre.

Nos Propositions

DéFI entend continuer le développement au sein du CPAS des services de proximité (aide à domicile, garde à domicile, aide à l'écriture, petits travaux, lecture).

DéFI augmentera le nombre de logements de transit notamment en veillant à ce que ce type d'infrastructure soit systématiquement prévu dans les Contrats de Quartiers.

DéFI souhaite améliorer la qualité des repas fournis dans les maisons de repos.

DéFI souhaite continuer à augmenter le nombre de places en maisons de repos dans tous les quartiers

DéFI entend développer des programmes de logements adaptés aux personnes âgées (ex : les logements intergénérationnels, les logements communautaires et appartements supervisés, …). En outre, il faudrait créer au sein de ces logements, un service ou un espace qui soit accessible à tous les habitants. Par exemple : une buanderie commune, une salle de repas communautaire, etc. (chapitre logement).

DéFI entend favoriser les lieux de rencontres pour les personnes dépendantes ou semi-dépendantes et pour leurs proches (ex : salon de thé Alzheimer, café Alzheimer).

DéFI prendra des mesures poussant à l'autonomie des personnes en situation de handicap, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements

inclusifs visant à l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par des associations locales.

DéFI entend ouvrir et soutenir les espaces de répit tant pour adultes qu'enfants souffrant ou ayant dans leur entourage des personnes malades ou porteuses de handicap.

DéFI entend soutenir les initiatives de la plateforme des Jeunes Aidants Proches en développant une approche transversale au sein de ses différents services (hopitaux, écoles, maisons de jeunes, …).

DéFI entend encourager les rencontres intergénérationnelles, en y associant les maisons de jeunes, les écoles et le secteur associatif, autour de projets communs comme l'initiation aux nouvelles technologies.

DéFI entend assurer un suivi adapté des personnes en situation de handicap dans la recherche d'un emploi, en veillant au respect de l'ordonnance visant à rencontrer les objectifs de mise à l'emploi de ce public cible.

DéFI entend créer ou renforcer des projets d'inclusion dans les écoles et crèches communales afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans notre société, permettant du même coup de confronter nos enfants à la différence et à la tolérance.

DéFI encouragera le développement de restaurants sociaux, des courses collectives.

DéFI entend réaliser une étude de besoins des personnes âgées afin d'éviter l'isolement et faire un cadastre de leurs besoins et développer ses services d'aides aux séniors.

DéFI propose de développer/renforcer les ateliers et formations à la transition numérique pour les personnes âgées.

DéFI entend encadrer les maisons médicales : Celles-ci apportent une véritable réponse aux bénéficiaires qui hésitent à recourir à des soins pour des motifs économiques. DéFI veillera toutefois à éviter qu'elles ne fonctionnent au forfait et établir des règles d'éligibilité strictes en limitant l'accès aux consultations aux situations médicalement justifiées.

DéFI entend procéder à l'évaluation du fonctionnement, de la qualité de service de l'Usine à Linge et étudier une possible libéralisation.

DéFI entend préserver et mettre en valeur le patrimoine immobilier historique du CPAS (Atelier des Tanneurs, maison hanséatique,…).

11. Une Ville Jeune

Nos Propositions

DéFI a compris l'enjeu que porte la jeunesse bruxelloise. Elle est l'avenir de notre ville et nous entendons bien lui donner enfin toute l'importance qu'elle mérite.

DéFI fait confiance à nos jeunes, porteurs d'espoirs et bourrés de talents. Pour leur permettre de mettre en avant leurs atouts, DéFI propose donc d'aider les jeunes à se construire et de faire de leur diversité une force en créant un grand centre d'accompagnement et de développement personnel : le Centre de Jeunesse Bruxelloise.

Tout d'abord, pour être construit et mis en place, ce centre fera l'objet d'un appel à projets adressé aux jeunes eux-mêmes. Nous en appellerons à de jeunes entrepreneurs, architectes d'intérieurs apprentis ou confirmés, jeunes communicants, etc. Le but étant que de la création à l'aboutissement, ce projet soit construit par des jeunes, et pour des jeunes.

Ce Centre de Jeunesse Bruxelloise sera bien plus qu'une simple maison des jeunes, puisqu'il permettra aux jeunes de côtoyer le monde professionnel, et d'acquérir de nouveaux savoirs et expériences qui pourront potentiellement leur permettre de faire la différence lors d'un entretien d'embauche. De fait, de nombreux partenariats avec la Ville de Bruxelles, voire la Région y seront développés, afin que les jeunes puissent mettre leur talent au profit de l'évolution bruxelloise.

Ce centre comportera plusieurs pôles :

1. PÔLE ART ET NUMERIQUE DE BRUXELLES (PAN):

Nous le savons, Bruxelles est le berceau de plusieurs artistes qui percent dans le milieu artistique. Bruxelles est une commune qui regorge de jeunes qui ont soif de projets artistiques ou encore de perspectives d'entreprendre. Malheureusement, le milieu scolaire ne donne pas forcément l'occasion à nos jeunes d'exprimer suffisamment leurs passions. Chez DéFI, nous avons décidé de faire confiance aux jeunes et de leurs permettre de donner vie à leurs projets les plus fous.

Pour cela DéFI souhaiterait mettre en place dans le Centre de Jeunesse Bruxelloise un « Pôle art» qui serait créé et dirigé par les jeunes, avec l'aide de la Ville. Ce projet s'apparente en quelques points à une maison des jeunes mais entend aller plus loin. En effet, cette structure serait créée et gérée par nos jeunes, elle y reprendrait différentes sections artistiques mais aussi numériques.

Tout d'abord, la partie « art », regrouperait diverses disciplines tels que la musique (écriture, compositions, chant, rap, etc), la danse, la couture, la sculpture, le spectacle, etc. Le but étant d'offrir à nos jeunes un environnement de qualité nous investirons dans des équipements de première qualité. Cette structure équipée pourrait alors être utilisée pour divers usages. Tout d'abord, elle pourrait être louée à moindre coût pour permettre aux jeunes de réaliser leurs projets (location d'un studio d'enregistrement). Egalement, des services pourraient être loués puisque ce

pôle art disposerait de quelques professionnels semi-permanents qui pourraient alors faire profiter de leurs savoir-faire (Ingé-son par exemple).

Enfin ce pôle artistique prévoirait d'offrir aux jeunes qui n'en ont pas les moyens, des formations qui pourraient déboucher sur un certificat professionnalisant : ex : miniformations audio-visuelle, formations de professeur de danse etc.

Aussi, afin de booster l'image de notre commune, et mettre en avant ses artistes, la Ville de Bruxelles soutiendra des projets de démonstrations artistiques dans ses rues : Flash-mob, concours de tag sur cellophane, mini-concert, création de sculpture ou peinture en pleine rue, …etc. Pour ces prestations, les jeunes artistes seraient financés par la Ville de Bruxelles.

Ensuite, la partie « numérique » de cette structure offrirait un équipement de pointe afin que les jeunes passionnés par le numérique puissent mettre en pratique leurs connaissances. En effet, les programmes scolaires ne permettent pas aux jeunes de bénéficier d'une telle formation, et les formations supérieures sont parfois coûteuses. Ce pôle aura pour but de permettre aux jeunes de faire profiter de leurs connaissances tout en acquérant plus d'expériences. Egalement, ce pôle numérique sera renforcé par des professionnels du numérique qui pourraient aisément conseiller et encadrer les jeunes adeptes du numérique. Des formations leurs seront également proposées. Ensuite, nos jeunes auront la possibilité de s'investir dans leur ville en y développant eux-mêmes des projets numériques capables de booster l'image de notre ville pour en faire une «smart-city ».

Enfin c'est à ce pôle art et numérique que seront confiés la création et la gestion du site internet « CreativitySharing@bxl ». Ce site aura pour objectif de mettre en lien les jeunes artistes bruxellois entre -eux afin qu'ils puissent développer des projets en commun. Egalement, des start-ups ou autres entreprises bruxelloises, désireuses de faire appel à de jeunes artistes, créateurs, caméraman, ou autres, auront la possibilité d'entrer en contact avec eux via ce site et ainsi développer une collaboration qui pourra permettre à nos jeunes artistes bruxellois de se professionnaliser.

Ce site s'apparenterait à un réseau d'artistes bruxellois. Ce site reprendrait différentes sections artistiques et les jeunes artistes pourront se créer un profil dans la/les sections qui leurs correspondent. Ils pourraient compléter et alimenter leur profil par des photos/vidéos de leurs prestations ou œuvres. De cette manière ce site leur permettra une plus grande visibilité dans le milieu professionnel.

2. POLE VERT :

Ce pôle sera dédié principalement à la mise en place de projets respectueux de l'environnement et respectueux de soi. En effet, dans un espace urbain comme la Ville de Bruxelles, très peu d'endroits permettent à nos jeunes de se ressourcer. Nous souhaitons mettre en place dans ce pôle vert, des cours de Yoga, méditation, mais aussi de familiariser les jeunes aux médecines plus douces telles que l'aromathérapie ou le reiki par exemple.

Ensuite nous souhaitons que les jeunes puissent également s'impliquer dans l'environnement de Bruxelles et mettre en place des projets « verts » et respectueux de

l'environnement. Nous leurs proposerons également des animations en rapport avec la protection de l'environnement (formation « Zéro déchets », jardinage biologique, etc). Nous espérons ainsi entamer une transition de Bruxelles vers une ville jeune, verte et respectueuse de chacun.

3. POLE PROJETS DE BRUXELLES (PP) :

Cette structure sera dédiée à tous nos jeunes bruxellois, avides de grands projets mais qui ne se retrouvent pas dans le pôle précédemment proposé. Nous pensons à ces jeunes désireux de mettre en place des start-ups, des actions sociales/politiques, ou autres projets en tout genre mais qui ne savent vers qui se tourner, ou comment le réaliser. Le pôle projet leur permettra de rencontrer des agents de la ville qui pourront les aiguiller du début jusqu'à l'aboutissement du projet. Ces agents seront à mêmes de les diriger vers les bons services, ou de les mettre en liens avec d'autres jeunes qui ont un projet similaire.

Voici donc le projet de DéFI pour Bruxelles. Un projet qui entend faire des jeunes bruxellois des acteurs du progrès de la ville.

Dans le cadre de ce projet de Centre de Jeunesse Bruxelloise, les éducateurs de rue auront un rôle important. En effet, ces éducateurs seront là pour faire le lien entre les jeunes et les administrations compétentes. En effet, les éducateurs auront pour mission de tisser des liens avec les jeunes afin de cerner leurs besoins et que l'on puisse y répondre au plus vite. Egalement, ces éducateurs devront pouvoir faire écho des différentes structures existantes pour les jeunes auprès de ceux-ci. De ce fait, plus de jeunes seront peut-être tenter d'aller visiter les différents pôles, et n'auront ainsi plus

peur d'oser croire en leurs projets et capacités. Ces éducateurs de rue auront donc un rôle fondamental de relais entre la jeunesse bruxelloise et la commune de Bruxelles.

12. Femmes dans la ville.

Contextualisation.

Le parti DéFI défend fondamentalement l'égalité des genres. Dans ce but, nous avons tenté tout au long de notre programme de présenter des mesures qui permettraient uniquement de réduire l'écart de ces genres. Pour DéFI, les femmes et les hommes, tout comme les personnes transgenres, doivent occuper la même place dans la société. Voilà pourquoi de nombreuses propositions sont évoquées autant à l'attention de tous nos citoyens communaux peu importe le genre. Cette partie sera donc consacrée à la reprise de toutes ces propositions phares pour les femmes, pour une commune égalitaire et respectueuse de chacun.

Nos Propositions :

- La Cohésion sociale :

DéFI entend impliquer un maximum de citoyens dans la création de projets permettant la diminution des inégalités, via la création de groupes de projets mixtes.

DéFI entend réactiver, réévaluer, renforcer le Conseil consultatif pour l'Egalité entre les femmes et les hommes chargé d'initiatives et/ou d'émettre des avis à la demande

du Conseil communal ou du Collège, de faire des propositions et recommandations sur lesquelles les autorités communales peuvent s'appuyer et avancer ;

DéFI entend intensifier la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes dans la formation, dans l'emploi et dans l'embauche.

DéFI entend établir un guide des associations des femmes ou qui s'occupent d'égalité femmes/hommes et soutenir financièrement les associations et rendre visible leur travail sur le terrain.

DéFI entend briser l'isolement des familles monoparentales en créant des espaces de rencontre et de parole.

DéFI entend sensibiliser et demander de renforcer la lutte contre les mutilations génitales féminines.

DéFI entend créer et/ou soutenir les/des maisons d'accueil spécifiques dédiées aux victimes de mariages forcé.

DéFI entend sensibiliser l'ensemble des acteurs et actrices à l'approche genrée.

DéFI entend combattre tous les stéréotypes de genre par la sensibilisation (dans les formations, dans l'enseignement, les entreprises publiques et privées, les associations, maisons de quartiers, organisations de jeunesse) .

DéFI entend lutter contre le proxénétisme ; mettre en place un parcours de sortie de prostitution à travers l'accompagnement et la réinsertion de personnes prostituées qui le souhaitent.

DéFI entend donner une meilleure visibilité et reconnaissance des femmes à travers l'attribution de noms de femmes dans l'espace public (rues, transports publics, bâtiments, statues, etc.).

- Sécurité pour toutes :

DéFI entend encourager les femmes à prendre des cours d'auto-défense verbale et physique et soutenir les associations offrant ce type de politique.

DéFI entend lutter contre les discriminations et les violences envers les personnes LGBT.

DéFI entend lancer des campagnes d'information et de sensibilisation qui véhiculent des images positives et sortent des clichés de la femme victime

DéFI entend intensifier la lutte contre les violences intrafamiliales, les violences entre partenaires, le sexisme, le harcèlement de ru

➢ Harcèlement de rue :

Contextualisation :

Le harcèlement de rue est une question qui fait souvent débat dans le monde politique et médiatique. Il est souvent question de savoir comment endiguer ce phénomène. Pourtant, malgré ces nombreux débats, et des législations en tout genre, aujourd'hui en Belgique, « *98% des femmes ont déjà été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement de rue* »[1]. DéFI déplore ce constat et souhaite faire de la lutte contre le harcèlement de rue une de ses priorités.

Ces dernières années, des actions en tout genre ont été mises en place par des ASBL afin de sensibiliser le grand public à cette problématique. DéFI souhaite apporter un soutien à ces ASBL en les écoutant et en apportant des solutions concrètes.

Nous souhaitons que le problème soit traité de manière efficace dans notre commune bruxelloise. DéFI souhaite mettre en place un programme qui permettra à nos concitoyennes de se réapproprier l'espace public, qu'il s'agisse de la rue, des transports en commun, des cafés, et autres lieux publics.

Propositions:

Pour cela, nous voulons mettre en place un plan d'action qui se compose de deux axes : un axe préventif et un axe punitif. De fait, même si de plus en plus de campagnes de sensibilisation sur le harcèlement de rue fleurissent en Belgique, très peu de mesures punitives concrètes sont mises en place. Chez DéFI, nous pensons que des mesures punitives doivent être prises afin d'accroitre l'efficacité des campagnes de sensibilisation.

Axe préventif :

- DéFI souhaite apporter son soutien aux ASBL qui luttent contre le harcèlement de rue dans Bruxelles. C'est le cas de l'ASBL « Touche pas à ma pote » créée en 2012 qui mène plusieurs actions de sensibilisation à cette problématique. DéFI estime que le travail fournit par ce type d'ASBL est indispensable à la lutte contre le harcèlement de rue et souhaite que la Ville de Bruxelles s'associe avec ces ASBL pour mettre en place des projets communs de plus grande envergure.
- DéFI entend également sensibiliser les plus jeunes à cette problématique. Pour cela DéFI entend mettre en place, en association avec les centres PMS des écoles bruxelloises, des programmes de sensibilisation au harcèlement de rue auprès des écoles secondaires de Bruxelles.
- DéFI entend mettre en place des campagnes publicitaires d'envergure afin de sensibiliser les Bruxellois à toutes les formes de harcèlement de rue. Pour cela,

il est important de les définir clairement afin de pouvoir éduquer nos concitoyens à ne plus les reproduire.

Voici donc la définition du harcèlement de rue que nous retrouvons sur la page web de «stopharcèlement.org ». :

Le harcèlement de rue, ce sont les comportements adressés aux personnes dans les espaces publics et semi-publics, visant à les interpeller verbalement ou non, leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle.

Parmi ces comportements intimidants, nous avons répertorié les plus fréquents qui feront l'objet de notre lutte.

1. Le regard fixe. Ce type de comportement apparait plus souvent dans les transports en commun. Il s'agit d'une personne qui en fixe une autre, sans arrêt, tout le long du trajet. Ce comportement engendre, chez la personne victime de ce regard constant, un sentiment de stress, d'anxiété et de malaise. Ce comportement, bien qu'il puisse paraitre anodin n'en est pas moins grave, puisqu'à répétition, les personnes victimes de ce type de comportement peuvent développer un stress et une anxiété récurrents à la simple idée d'emprunter les transports.
2. Le sifflement ou « klaxon ». Ces comportements sont souvent vécus par les femmes lorsqu'elles circulent dans l'espace public. Elles peuvent se voir, à tout moment, interpellées de manière agressive par un sifflement ou un klaxon.
3. Les interpellations insistantes. Ce comportement est le plus controversé lorsqu'on parle de harcèlement. Beaucoup de personnes qualifient cette attitude de « drague maladroite ». Il n'en est rien. A partir du moment où la personne interpellée exprime un refus de continuer la conversation et que la personne qui l'a interpellée insiste alors il s'agit de harcèlement.
4. Les commentaires sexistes. Il s'agit là de tout commentaire exprimé à l'égard d'une personne non consentante qui évoquerait un caractère sexiste, c'est-à-dire, un commentaire dégradant en raison du genre. Ces commentaires peuvent êtres dits distinctement à voix haute, ou chuchotés à l'oreille de la victime
5. Les commentaires homophobes. Il s'agit de tout commentaire exprimé à l'égard d'une personne non consentante qui évoquerait un caractère homophobe, c'est-à-dire, un commentaire dégradant en raison de l'orientation sexuelle. Ces commentaires peuvent être dits distinctement à voix haute, ou chuchotés à l'oreille de la victime
6. Les insultes. Il s'agit d'une insulte exprimée gratuitement à l'égard d'une personne non consentante. Ces insultes peuvent être dites distinctement à voix haute, ou chuchotées à l'oreille de la victime.
7. Les attouchements. Ce comportement est celui de toucher, caresser de manière délibérée une personne non consentante afin de se procurer un plaisir sexuel, ceci portant gravement atteinte à l'intégrité de la victime. Ce comportement comprend également les frottements. Ceux-ci sont plus souvent vécus dans les transports

en commun, aux heures de pointe. Il s'agit de frotter son sexe contre une autre personne en évitant que celle-ci ne puisse s'en rendre compte à cause de la foule.

Axe punitif :

- DéFI entend former les patrouilles de police à cette problématique. Les patrouilles pourront, après les formations requises, mieux cibler les différents actes de harcèlement et agir en conséquence. Pour faciliter les interventions, DéFI souhaiterait que les patrouilles à pied et à vélo soient renforcées.
- DéFI souhaite évaluer la possibilité, pour les harceleurs récidivistes, condamnés plus de 5 fois, de les faire effectuer une période de travaux d'intérêts généraux, au sein d'une ASBL qui lutte contre le harcèlement de rue. (Possible pour le Fédérale)
- DéFI souhaite mettre en place un numéro vert pour les cas de harcèlements. Ce numéro sera affiché en masse partout dans la ville de Bruxelles afin que chacun soit informé de leur existence. Ce numéro sera notamment affiché dans les transports en commun, les gares, et autres points stratégiques.
- DéFI souhaite également que les agents de la paix de la ville de Bruxelles soient formés à reconnaitre les actes de harcèlement et également formés à agir.

En définitive, DéFI souhaite mettre en place des actions concrètes afin de sécuriser la ville pour les femmes et autres personnes victimes de harcèlement de rue. DéFI

souhaite que l'espace public redevienne l'espace public de tous, ou chacun puisse se sentir libre de circuler comme il l'entend.

➢ La Police aux services des Bruxelloises :

DéFI entend améliorer l'accueil des citoyens dans les commissariats en :

- Sanctionnant systématiquement tout comportement de discrimination raciale, de genre ou sexuelle dans l'accueil et le traitement des citoyens.
- Faisant un état des lieux de la prise en charge des victimes des différences du genre dans les commissariats.
- Veillant à ce que la police dispose de structures d'accueil avec du personnel formé à la problématique des violences de genre.
- Renforcant la qualité de l'accueil de première ligne pour les victimes, et en améliorant les conditions d'audition.

➢ Gestion communale :

DéFI entend veiller à la représentation équilibrée femmes/hommes à tous les niveaux de responsabilité au sein de la commune, de ses services et de son administration, y compris aux fonctions dirigeantes

DéFI entend évaluer et renforcer la politique d'intégration de la dimension de genre, gender mainstreaming/ gender budgeting, dans toutes les politiques mises en place.

Selon le Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS) du Conseil de l'Europe, le « gender mainstreaming » est la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décisions, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

Le « gender mainstreaming », ou approche intégrée de la dimension de genre, a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques.

C'est une approche transversale qui s'applique à tous les domaines politiques. C'est une approche structurelle qui s'applique à toutes les phases du cycle politique (préparation, décision, mise en œuvre, évaluation) et qui concerne tous les acteurs impliqués dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Le « gender mainstreaming » est une approche préventive puisqu'il a notamment pour objectif d'éviter que les pouvoirs publics ne mettent en place des politiques qui créent ou accentuent des inégalités entre hommes et femmes.

➢ Economie & Emploi :

DéFI entend soutenir l'entreprenariat féminin.

DéFI entend ouvrir un numéro vert et/ou un guichet d'information et d'orientation à destination des femmes.

- Action sociale :

DéFI entend créer au sein du CPAS une cellule d'aide pour la récupération des pensions alimentaires.

DéFI entend créer et augmenter les logements d'urgence et de transit et veiller au suivi post-hébergement ; assurer une prise en charge de chaque victime, quel que soit leur statut, développer des habitats solidaires ou communautaires pour répondre au problème d'engorgement que rencontrent nos maisons d'accueil à Bruxelles.

- Le sport dans la ville:

Nous constatons que des efforts doivent encore être fournis, notamment dans le domaine sportif. En effet, encore aujourd'hui, le budget sport est régulièrement alloué à des sports dits « masculins ». Par exemple, certains budgets sont dédiés à la création d'un terrain de football ou de basket pour les jeunes. Cependant, très peu de filles se trouvent favorablement impactées par ce type d'investissement et leur besoin n'ont pas été pris en compte.

Afin que tous les genres puissent bénéficier de nos investissements communaux dans le domaine sportif ;

DéFI entend, mettre en place un programme d'intégration de tous les genres dans un projet d'investissement sportif. Par exemple lors de la création de terrain de football, la commune devra s'engager à promouvoir la création d'une équipe féminine, ou mixte.

DéFI s'engage à tenir compte de l'offre grandissante de pratiques sportives et d'investir prioritairement dans les pratiques sportives mixtes.

DéFI s'engage à sensibiliser les jeunes à l'inclusion de tous les genres dans les pratiques sportives.

DéFI entend favoriser la création d'équipes mixtes, comprenant tous les genres.

13. Logement et Développement Urbain

Contextualisation.

La Ville de Bruxelles à l'instar de la Région bruxelloise connaît une importante crise du logement, et de plus en plus d'habitants peinent à trouver un logement décent à prix abordable. La liste d'attente pour un logement social ne cesse de s'allonger. En parallèle, on compte un nombre très important d'espaces inoccupés, le plus souvent dans des immeubles de bureaux.

DéFI entend privilégier la rénovation du bâtiment à la construction publique de grande entité de logement.Tant dans le parc de la Régie foncière, que du CPAS ou des Sociétés de Logements sociaux, l'état du bâti et le vide locatif qui en résulte sont des problèmes majeurs ! DéFI entend faire de la rénovation du parc public de logement doit être une priorité politique.

En outre, nous sommes convaincus qu'entre la vision dogmatique de ceux qui veulent exclure la pauvreté par la gentrification des quartiers et la rupture des solidarités (notamment l'abandon de la construction de logements sociaux et publics) et ceux qui l'entretiennent par sa stabilisation dans des mécanismes sociaux dès quels peu ressortent, une autre voie existe.

Fidèle au libéralisme social, DéFI entend traduire dans la politique de gestion du logement cette troisième voie. Par la mise en place de politiques permettant aux citoyens d'être dans les conditions socio-économiques de location ou d'acquisition du logement adaptés à leur situation.

En privilégiant et développant les mécanismes et outils plus légers et moins coûteux à la construction de logement publics (moyens ou sociaux) d'aide à la location (prime loyer, AIS, Aide fiscale à l'acquisition…) permettant aux Bruxellois de se loger à la Ville.

Toutefois, conscient des enjeux sociaux et de la nécessaire solidarité qui doit exister, DéFI n'abandonnera pas complètement la construction de logements publics (sociaux ou moyens) mais suivra des lignes claires dans la définition de ce type de projet:

- Des petites unités réparties sur le territoire
- Refus des projets de plus de 100 unités sans mixité sociale.
- Des projets incluant systématiquement de la mixité (moyen, sociaux, …)
- Des projets englobant à chaque fois que possible des équipements d'intérêts collectif

Mais la politique du logement et de développement urbain ne se limite pas qu'à cet axe.

Elle suppose également un service de l'urbanisme efficace, prenant ses décisions dans des délais raisonnables pour les citoyens et les promoteurs, cohérent dans sa vision de la Ville, ses avis et décisions et clair dans exigences urbanistiques par la définition de lignes de conduite transparentes et communiquées à tous, tel est notre projet !

Enfin, développer une Ville verte, propre, fleurie, agréable à vivre où l'espace public est entretenu et les trottoirs en bon état et accessible à tous telles sont aussi les priorités de DéFI pour Bruxelles.

Nos Priorités

Des lignes de conduites claires, une vision urbanistique de la Ville cohérente et des délais administratifs respectés, un #DéFI #PourBruxelles !

Un code de la participation citoyenne pour assurer l'écoute et la participation citoyenne dans les projets urbains, un #DéFI #PourBruxelles !

Nos Propositions

1. Répondre au besoin de logement

DéFI entend lutter contre les immeubles inoccupés, à l'abandon et ceux frappés d'insalubrité, en collaboration avec le Service public bruxellois, en instaurant (à vérifier selon la commune) une sanction administrative communale et au besoin en expropriant les propriétaires coupables d'inertie.

DéFI entend favoriser les projets dont l'objectif est la construction et la rénovation de logements moyens.

DéFI entend développer l'offre de logements d'urgence, dans le cadre de la régie communale, afin de pouvoir répondre à des situations de crise (incendie, dégâts des eaux…).

DéFI entend soutenir, en collaboration avec les opérateurs régionaux, la construction de logements dédiés à certains profils spécifiques (familles monoparentales, logements intergénérationnels…) comprenant des espaces communautaires (par exemple : des jardins, des salles de repas communautaires et des machines à laver en commun).

DéFI entend favoriser la création de logements neufs et adaptés à la sociologie de la commune, en collaboration avec d'autres pouvoirs publics et le secteur privé.

DéFI entend favoriser l'acquisition d'un logement moyen par le remboursement partiel progressif de centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune.

Afin de faire face au boom démographique, DéFI entend favoriser la « surhouse » dans les projets de rénovation. Les communes adopteront des lignes de conduites

dans la délivrance de ce type de permis afin de veiller au développement harmonieux du bâti.

DéFI entend permettre à la Régie Foncière de revendre, à leurs locataires, une partie de leur patrimoine amorti tout en réinvestissant le montant perçu soit en rénovation de bâti existant soit dans la construction de nouveaux logements.

Renforcer les Agences Immobilières Sociales

DéFI entend développer le réseau de l'agence immobilière sociale en encourageant les propriétaires à lui confier la gestion de leurs biens et en faisant la promotion de ses activités.

DéFI entend mettre en place un mécanisme de primes à la rénovation pour les propriétaires conditionnée à la mise en gestion publique du bien pour une durée minimale de 6 ans

DéFI entend mettre en place une fiscalité avantageuse pour les propriétaires qui confieraient leur bien à une AIS, via une réduction des centimes additionnels au précompte immobilier

2. Gestion des logements publics

DéFI entend revoir le mécanisme d'encadrement de loyers et développer prime-loyer au sein des logements des régies de logement communal.

DéFI veut mobiliser le parc privé pour répondre au défi du logement. en **diminuant les centimes additionnels au précompte immobilier** pour les propriétaire acceptant de mettre leur logement dans un mécanisme d'**encadrement des loyers.**

DéFI entend réaliser un audit de l'état du parc de logements publics de la Ville, de la Régie foncière, du CPAS et des SISP dépendant de la Ville de Bruxelles et mettre en place un plan de rénovation pluriannuel

3. Le développement territorial et urbanisme

DéFI entend développer dans le cadre du développement urbain des projets mixtes.

La construction de projets publics mono-fonctionnels n'a plus de sens. Les communes veilleront à ce que les projets de construction publics développent une approche de la mixité sociale et fonctionnelle. Mixité sociale dans le type de logement (logement

social, public conventionné, privé) et fonctionnel (si possible : des espaces d'équipement collectifs - crèches, écoles, infrastructures sportives, culturels, commerces).

DéFI entend adopter des lignes de conduite claires au sein de l'administration communale sur la politique en matière de délivrance de permis d'urbanisme. (cfr ligne de conduite sur la subdivision de biens à Schaerbeek).

DéFI entend intégrer la réforme du Cobat en renforçant les équipes au sein des services d'urbanisme avec pour objectif une réduction les délais de délivrance des permis et le respect des délais de rigueur.

DéFI s'attachera à protéger le patrimoine bruxellois.

DéFI entend développer un code de la participation citoyenne obligeant les communes, avant le lancement des procédures administratives d'un projet de rénovation urbaine à mener une enquête publique afin de recueillir les avis des habitants. Le collège lors de la décision de lancement du projet de rénovation devra répondre aux remarques formulées dans le cadre de cette première enquête publique. (cf. règlement de WSL).

4. Gestion et rénovation de l'espace Public

DéFI entend assurer une rénovation et un entretien des trottoirs et voiries afin d'assurer leur accessibilité et sécurité pour tous et embellir le cadre de vie.

DéFI entend appliquer les normes PMR à chaque construction et/ou rénovation de voiries, trottoirs ou espace public.

DéFI entend mettre en place une coordination politique des chantiers afin d'éviter leur concertation ou répétition dans un périmètre donné.

DéFI entend mettre ne place une meilleure informations des riverains sur les chantiers à venir, leur durée et nuisances

DéFI entend travailler à la réduction de la durée des chantiers de responsabilité communale notamment en veillant au suivi de ceux-ci mais aussi en prévoyant des clauses de délais stricts, des pénalités conséquentes en cas de dépassement voire même des primes incitatives en cas d'amélioration de ceux-ci dans ses cahiers des charges des marchés publics de travaux.

5. Le logement et Urbanisme dans votre Quartier ;

5.1 Neder-Over-Hembeek

DéFI entend instaurer un moratoire sur la construction de logement public à Neder-Over-Hembeek.

14. Une Ville Verte et Durable

Contextualisation.

La Ville de Bruxelles connaît une croissance démographique, nous sommes plus de 170.000 habitants. Nous disposons de quartiers très diversifiés et qui offrent des atouts aux habitants : espaces verts, écoles, universités, hôpitaux, crèches, homes, théâtres, cinémas, entreprises, présence des institutions internationales, tourisme : ce sont des atouts majeurs pour notre vie de tous les jours et pour notre avenir. Il y a aussi beaucoup à améliorer : la qualité de l'air, la sécurité, la propreté, la mobilité, l'accès aux équipements pour tous. Les villes sont partout considérées comme des lieux privilégiés pour faire face aux défis de notre société. Nous voulons faire de Bruxelles une ville plus verte et mieux gérée au service et avec ses habitants.

Nos Priorités

La Ville de Bruxelles dispose d'une grande richesse, ses habitants. Améliorer leur cadre de vie est une priorité pour Défi. Nous voulons le faire de manière participative. Comme tant d'autres villes de par le monde, la Ville de Bruxelles peut devenir pionnière en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Améliorer la qualité de notre espace public pour qu'il soit plus accueillant, améliorer la qualité de l'air pour notre santé, améliorer la qualité de l'urbanisme pour chacun de nos quartiers est essentiel pour que la culture, la créativité et l'innovation urbaine puissent s'épanouir.

Nos Propositions

DéFI entend poursuivre et approfondir l'action de la Ville dans le cadre du Plan Climat adopté par le Conseil Communal : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40%. Nous voulons aussi renforcer l'action de la Convention des Maires pour le Climat.

Le plan climat devra reprendre un résumé (graphique) détaillant la contribution de chacune des actions à l'atteinte du résultat. La Ville se concertera avec les autres niveaux de pouvoir pour atteindre effectivement ses engagements. Par exemple avec le niveau fédéral pour un phasing out du régime des voitures de société ou avec le niveau régional pour la politique de mobilité.

DéFI utilisera tous les leviers à sa disposition pour réduire le nombre de véhicules en circulation sur son territoire, notamment l'augmentation du nombre de stations de «carsharing», le développement de la multimodalité, l'interdiction de la circulation de transit, l'encouragement de la mutualisation des livraisons, idéalement en vélos cargo;

Pour les bâtiments, le bon indicateur est la consommation énergétique par mètre carré : kWh/m2. Il devrait faire l'objet d'un suivi et un objectif d'amélioration devrait être défini après la première collecte de données. La participation à des initiatives internationales

relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments (par exemple l'initiative « Energy Efficiency in Buildings » du World Business Council for Sustainable Development) pourrait être considérée pour tirer parti de l'expérience d'autres villes au niveau mondial.

DéFI entend utiliser l'évaluation de la mise en œuvre des actions contenues dans les agendas 21 de chaque commune en vue d'une mise à jour du contenu de l'agenda 21 de la ville.

DéFI entend faire du développement durable et vert le traceur de l'ensemble des projets de rénovation urbain tant à travers la réalisation d'éco-quartiers que dans la rénovation individuelle de logement.

DéFI veut développer une action ambitieuse en matière d'urbanisme : penser le développement des quartiers en co-construction avec les habitants en anticipant les développements des équipements sociaux et de la mobilité qui accompagnent la création de logement. Pour cela, le service de l'Urbanisme de la Ville sera renforcé de même que celui qui contrôle les infractions pour assurer le bon aménagement des lieux et l'égalité de traitement des différents acteurs .

1. Ville plus verte

DéFI entend lancer un ambitieux projet de verdurisation des toitures des bâtiments publics.

- Par la réalisation d'une étude du potentiel de chaque bâtiment public au sein de son parc immobilier .
- Par la formation des citoyens et le soutien aux projets de gestion collaborative de potagers urbains.

DéFI entend favoriser dans les projets de rénovation urbaine le développement de toitures vertes.

DéFI entend encourager et soutenir les initiatives de quartiers pour créer des zones de compostage privées et collectives.

DéFI entend renforcer le maillage bleu en réhabilitant des zones humides et en les reconnectant dans la mesure du possible entre elles.

DéFI entend poursuivre et encourager les potagers urbains et participatifs et les jardins communautaires en privilégiant les espèces indigènes et oubliées (ex : distribution de semences).

DéFI entend faire la promotion de Bruxelles comme ville-verte : développer une stratégie touristique axée sur ses atouts « écos ».

DéFI entend développer l'économie agricole urbaine.

Dresser un inventaire des sites adaptés à recevoir des cultures (toits, zones inoccupées,..).

Pour DéFI, la Ville proposera un partenariat avec la Région pour étendre le réseau régional de capteurs et affiner les mesures de la qualité de l'air sur le territoire de la Ville.

DéFI souhaite que la Ville analyse et objectivise l'impact sur la qualité de l'air de l'expérience pilote « rue scolaire » qui consiste à fermer à la circulation les abords de l'école au début et à la fin des cours et si elle est positive, le développera là où cela est possible et opportun, en concertation avec les pouvoirs organisateurs, directions, riverains et usagers.

DéFI souhaite que la Ville développe les espaces verts en particulier à proximité au sein et aux abords des sites scolaires puisque les plantations permettent de purifier l'air.

2. Ville plus durable

DéFI entend soutenir les circuits courts en matière d'alimentation (groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne, soutien aux marchés ou aux systèmes de commande en ligne de produits locaux ou bio, …). DéFI entend intégrer cette dimension dans les Cuisines Bruxelloises, de manière à en faire un acteur de cette stratégie d'alimentation durable et des circuits courts.

DéFI entend mettre en valeur la thématique du développement durable lors d'événements populaires organisés sur le territoire communal. Chaque évènement organisé par la Ville devra faire l'objet d'un plan de réduction des émissions de CO2, de la consommation de l'eau, des déchets et un plan pour la mobilité. Cela de manière à réduire l'impact environnemental.

DéFI entend faciliter la mise en place du tri sélectif dans l'espace public et généraliser celui-ci lors de l'organisation d'événements festifs et sportifs organisés sur le territoire de la commune avec l'obligation pour les organisateurs d'utiliser un maximum de matériaux recyclables.

DéFI entend favoriser les initiatives locales visant à lutter contre le gaspillage alimentaire (ex. : mise à disposition d'associations d'aides aux personnes en difficulté d'un véhicule frigorifique ,..) et à réduire la production de déchets (« donnerie », « repair café », collaboration avec des systèmes de « ressourcerie »,…).

DéFI entend réaliser une carte collaborative répertoriant tous les services de proximité et les ressources utiles de son quartier en matière de développement durable.

DéFI entend rationaliser l'utilisation de l'eau dans les opérations de nettoyage

DéFI entend utiliser des techniques de désherbage et de fauchage raisonné (sans pesticides)

DéFI entend améliorer la gestion des fontaines, élément d'embellissement de notre paysage urbain.

3. Ville qui réussit la transition énergétique

DéFI entend réduire de 50% la consommation de gaz et de 20 % la consommation d'électricité de l'ensemble des bâtiments publics communaux, et approfondir les investissements dans des projets d'énergies renouvelables en nouant notamment des

partenariats avec des organismes publics comme Sibelga (projet Solar Click) mais également avec des coopératives citoyennes.

DéFI entend maintenir les systèmes de primes encourageant les économies d'énergie et les bonnes pratiques environnementales (ex. : installation de panneaux thermiques et photovoltaïques, de citernes de récupération d'eau de pluie, …).

DéFI entend faire évoluer l'ensemble du parc automobile de la Ville de Bruxelles vers l'électrique

DéFI souhaite prévoir des bornes de rechargement électrique au sein de chaque bâtiment public accueillant du charroie et/ou les véhicules du personnel

15. Piétonnier

Contextualisation.

DéFI était favorable au principe/à la philosophie de la zone piétonne.

Le problème a été l'échec de sa concrétisation par la majorité PS-MR de la Ville de Bruxelles

- L'imposition conflictuelle du projet ayant entrainé de nombreux recours et non-réalisation des travaux dans un délai raisonnable.
- La précipitation dans la mise en œuvre ayant laissé pendant longtemps la zone à l'état de chancre urbain sale, mal fréquenté et difficilement accessible !
- La non-construction du projet avec les acteurs de terrains (habitants, commerçants, utilisateurs du centre-ville).
- Un plan de mobilité et la communication autour de celui-ci, ayant entrainé une diminution de trafic de destination vers le centre-ville (comme en témoigne la diminution de la fréquentation des parkings).
- Une non-concertation avec la STIB ayant entraîné une augmentation des ruptures de charges, une diminution de fréquentation sur certaines lignes et un

non-report modal du trafic de destination sur les lignes de la STIB (cfr question écrite FM).

- L'absence d'une vision politique commerciale de la zone piétonne.

Autant des maux dont souffre encore aujourd'hui la zone piétonne qui gangrènent l'adhésion citoyenne (pourtant réelle) au projet et créent un déficit d'attraction pour le centre-ville, son habitabilité et sa santé commerciale.

Autant de maux que l'opposition DéFI au conseil communal n'a eu de cesse de dénoncer appelant la majorité à revoir sa copie et son attitude dans la réalisation du projet !

Aujourd'hui le piétonnier est tant bien que mal une réalité du coeur de Bruxelles.

Fidèle à son adhésion de principe au projet DéFI entend faire de ce projet mal ficelé, non abouti et mal réalisé une réussite et le moteur du redéploiement du coeur de Bruxelles.

Notre projet de Piétonnier sera axé sur :

- Une co-construction citoyenne de celui-ci.
- Une volonté d'assurer tant l'habitabilité du centre-ville que d'en faire une vitrine touristique et commerciale pour le cœur de Bruxelles.
- Une meilleur accessibilité du centre principalement en transport en commun et modes de transports « doux » (mais en maintenant la nécessaire accessibilité des voitures au centre névralgique de Bruxelles.
- Un espace partagé, apaisé, propre et sécurisé.
- Un espace commercial complémentaire aux axes et centre commerciaux existants offrant du commerce de proximité et de vie dans le centre-ville.

Nos Propositions

1. Mobilité

L'enjeu du Piétonnier est plus que jamais son accessibilité. DéFI entend faire de la révision du Plan de Mobilité l'une de ses priorités, cela par une évaluation stricte de son impact, une concertation sur une nouvelle mouture de celui-ci, une amélioration de l'accessibilité aux parkings, une amélioration de la desserte Nord/Sud du Pentagone et la réouverture éventuelle de certaines rues secondaires, et la modification de certains sens de circulation (Ex: « tourne-à-gauche » au bout de l'avenue Dansaert pour permettre d'accéder aux parkings Ecuyer/DeBrouckère).

Devenu un lieu conviviale, DéFI entend lancer une étude en concertation avec les habitants et commerçants sur une piétonisation partielle (durant certaines périodes (Week-end d'été?)) de la Place St Catherine et éventuellement des quais.

2. Commerces

DéFI entend veiller à la continuité, l'harmonisation et la complémentarité commerciale entre les commerces présents le long de la zone piétonne avec les centres commerciaux connexes (Le centre commercial City 2 et la rue Neuve, Les projets The Mint et Crystal City, Les immeubles « Allianz », L'immeuble des anciens « Grands magasins de la Bourse » anciennement occupé par les services d' Actiris, L'ancienne tour Philips mais également la jonction avec l'avenue de Stalingrad et les commerces de la rue Van Aertveld, ainsi que les liens vers l'ilot sacré et les quartiers Dansaert/Sainte-Catherie (Place, rue de Flandres et Quais).

DéFI entend améliorer la connexion vers et depuis les quartiers qui le bordent, en renforçant la signalétique à thématique commerciale, construite sur le travail d'identification de chaque quartier, et l'installation de panneaux indiquant les temps de marche pour relier chaque quartier.

DéFI souhaite mettre en place un plan de communication positive sur la zone piétonne et son excellente accessibilité via tous les moyens de transports.

DéFI souhaite faciliter, via la Régie Foncière de la Ville qui dispose de 600 locaux commerciaux, l'installation d'un commerçant qui permettrait d'équilibrer le mélange hétérogène commercial dans un quartier.

DéFI souhaite Faire du Piétonnier un axe conviviale et un espace positif de flânerie.

3. Sécurité

Plan Sécurité spécifique au piétonnier

La réussite d'un espace piéton au centre de Bruxelles ne peut se concevoir sans que sur celui-ci la sécurité de tous et la tranquillité publique ne soient assurées.

DéFI entend mettre en place en concertation avec la Zone de Police, les commerçants et habitants et utilisateurs du centre-ville, un Plan de Sécurité Spécifique au Piétonnier

Celui-ci devra prévoir :

- Une présence policière permanente sur l'espace piéton,
- La mise en place d'une brigade spécifique de Gardiens de la Paix pour régler les problèmes de partage de l'espaces public (vélos/piétons)

contrôler les accès des voitures à la zone, lutter contre l'ivresse sur la voie publique et les nuisances à la tranquillité publique,

- Un plan de lutte spécifique contre le harcèlement de rue,
- Un plan de lutte spécifique contre la vente et consommation de drogues,
- La prise d'un arrêté alcool interdisant la vente d'alcool dans les « night shops » après 22h et la consommation d'alcool en rue après minuit.

4. Propreté

La réussite d'un espace piéton au centre de Bruxelles ne peut se concevoir sans que sur celui-ci la propreté publique ne soit assurée.

DéFI entend mettre en place en concertation avec la Zone de Police, les commerçants et habitants et utilisateurs du centre-ville, un Plan de Propreté spécifique au Piétonnier.

Celui-ci devra prévoir :

- Une présence permanente d'une équipe de nettoyage de l'espace piéton.
- La mise en place d'une brigade spécifique de Gardien de la Paix et d'un agent constatateur pour veillé à la propreté de la zone piétonne notamment en sanctionnant systématiquement les jets de déchets sur la voie publique, en signalant à l'équipe de nettoyage directement un amoncellement de déchet,…etc.
- Un nettoyage systématique dès 6h du matin de la zone piétonne à l'eau afin d'effacer les traces de la nuit.
- Une amélioration de l'horaire et de la coordination de la collecte des déchets des commerces situés sur la zone piétonne.
- Veiller avec les espaces verts à l'entretient permanent des espaces verdunisés présents sur la zone piétonne.
- Installant en terrasses des cafés, à côté des poubelles, à la sortie des battements publics et administrations des cendriers urbains.